

A50-01-C3/8

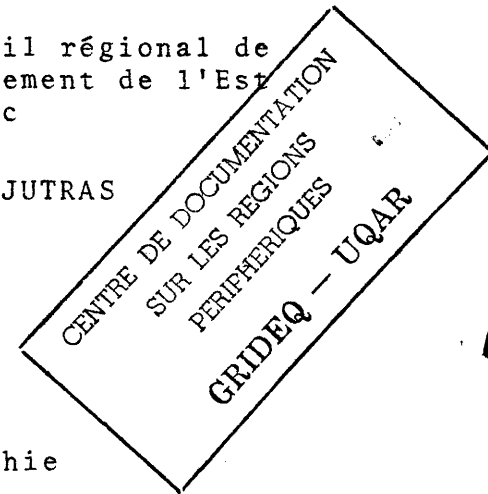
Groupe de recherche interdisciplinaire
en développement de l'Est du Québec
(G.R.I.D.E.Q.)
Université du Québec à Rimouski

Une analyse de cet
organisme de consulta-
tion issu de l'idéolo-
gie de la participation.

No 8 Octobre 1981

Le conseil régional de
développement de l'Est
du Québec

Johanne JUTRAS



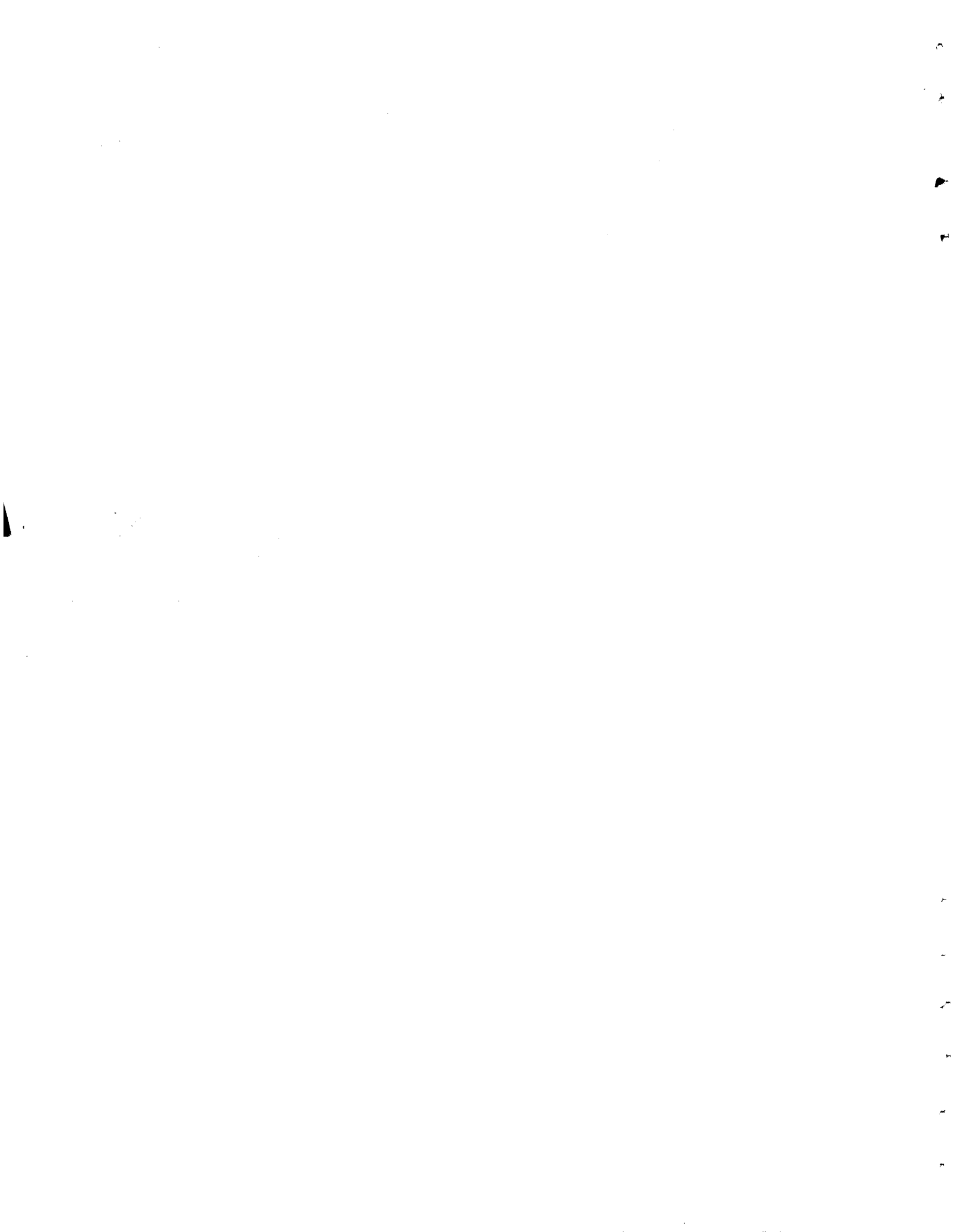
Dactylographie
Raymonde Deschênes.

Contribution scientifique.

OCTOBRE 1981

Copyright 1981, Université du Québec à Rimouski.

Dépôt légal, 4e trimestre 1981
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada



REMERCIEMENTS



Cette publication constituant une partie de notre thèse de maîtrise en développement des régions périphériques, nous aimerions souligner l'appui accordé à la bonne mise en oeuvre de cette recherche par nos co-directeurs, Serge Côté, sociologue et Paul Larocque, historien.

De plus, nous avons pu bénéficier de la disponibilité et des connaissances de Pierre Collins, responsable du Service des archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski. Ce travail a pu être réalisé grâce à l'obtention d'une bourse de 2,000\$ accordée par l'UQAR. De même, cette publication a été rendue possible grâce à l'obtention d'une aide financière de 500\$ du Conseil régional de Développement de l'Est du Québec. Le comité des publications du GRIDEQ, en acceptant de financer et de publier ce manuscrit, permet une plus large diffusion des résultats de cette recherche.

Nous tenons également à remercier les membres du Comité d'orientation du Conseil régional de Développement de l'Est du Québec, messieurs Lauréat Marquis, Bernard Boucher, Jocelyn Lachance et Marcel Raymond, qui nous ont permis de transposer cette étude dans un contexte de recherche-action (Voir annexe 2).

Nous remercions mesdames Fernande Michaud et Francine Richard qui ont veillé, par leurs bons soins prodigués, au bien-être de notre enfant pendant la rédaction de la thèse.

Que ces personnes et organismes trouvent ici l'expression de notre gratitude. Enfin, cette recherche est dédiée à notre fille Emilie Jutras Langford.

IV

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
REMERCIEMENTS -----	III
LISTE DES TABLEAUX -----	VI
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS -----	VII
PREFACE DE Serge COTE -----	XI
INTRODUCTION -----	1
CHAPITRE I: GENESE -----	5
1.1 De l'économie de guerre à l'économie de paix ----	5
1.2 L'interventionnisme -----	7
1.3 Le B.A.E.Q. et après -----	9
CHAPITRE II: ANALYSE DE L'ORGANISATION DU CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EST DU QUEBEC -----	13
2.1 Le mode de représentation -----	13
✓ 2.1.1 Les conseils de développement territoriaux 1967-68 à 1970-71 -----	14
2.1.2 La période de transition, 1971-72 à 1974-75 -----	17
✓ 2.1.3 Les conseils spécialisés 1974-75 à 1978-79 -----	18
✓ 2.1.4 La représentation territoriale -----	19
✓ 2.1.5 La représentation socio-économique -----	28
2.2 Le mode de fonctionnement -----	30
✓ 2.2.1 Animation -----	31
✓ 2.2.2 Information -----	31
✓ 2.2.3 Consultation -----	32
✓ 2.2.3.1 Les comités consultatifs -----	32
✓ 2.2.3.2 Les conseils spécialisés -----	35
✓ 2.2.4 "Concertation" -----	38
2.3 Le mode de financement -----	39
2.4 Le personnel -----	41
2.5 Conclusion -----	45

	<u>Page</u>
CHAPITRE III: ANALYSE DE LA PRODUCTION DU C.R.D.E.Q. -----	51
3.1 Considérations générales -----	51
v 3.1.1 Les dossiers -----	53
v 3.1.2 Les mémoires -----	56
v 3.1.3 Les avis -----	59
v 3.1.4 Les conférences -----	60
3.2 Le discours -----	61
3.2.1 La région -----	61
3.2.2 Le développement -----	66
3.3 Conclusion -----	77
CHAPITRE IV: LA DYNAMIQUE -----	81
v 4.1 Régionalisation et régionalisme -----	82
J 4.1.1 Les disparités régionales -----	83
4.2 Régionalisation -----	85
v 4.2.1 La déconcentration administrative -----	85
v 4.2.2 La décentralisation des pouvoirs -----	90
v 4.2.3 La coordination -----	93
4.3 Régionalisme -----	96
v 4.3.1 L'auto-développement -----	100
v 4.4 Le pouvoir régional -----	108
4.5 Conclusion -----	111
CONCLUSION -----	115
ANNEXE 1: CADRE DE REFERENCE -----	123
ANNEXE 2: RECHERCHE-ACTION -----	127
BIBLIOGRAPHIE -----	130

VI

LISTE DES TABLEAUX

	<u>Page</u>
TABLEAU 1: Genèse -----	12
TABLEAU 2: Les administrateurs par sous-région-----	20
TABLEAU 3: Ensemble de la répartition par sous-région---	24
TABLEAU 4: Les différentes localités représentées au sein de chaque sous-région-----	26
TABLEAU 5: La représentation sectorielle au C.R.D.E.Q.--	29
TABLEAU 6: Organigramme du fonctionnement du C.R.D.E.Q.-	34
TABLEAU 7: Réorganisation de la structure de parti- cipation-----	36
TABLEAU 8: Etats financiers annuels du C.R.D.E.Q.-----	40
TABLEAU 9: Mini-sociographie du personnel du C.R.D.E.Q.-	42
TABLEAU 10: Répartition des employés du C.R.D.E.Q.-----	44
TABLEAU 11: L'ensemble de la production-----	52
TABLEAU 12: Les dossiers du C.R.D.E.Q.-----	54
TABLEAU 13: Périodisation de trois éléments du corpus, Mémoires, Avis, Conférences-----	57
TABLEAU 14: Les mémoires par secteur d'activités-----	58
TABLEAU 15: Les avis par secteur d'activités-----	59
TABLEAU 16: Les conférences par secteur d'activités-----	60
TABLEAU 17: Structures administratives-----	87

LISTE DES CARTES

CARTE 1: Les conseils de développement territoriaux---	16
--	----

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

A.C.D.I.	- Association canadienne de développement international
A.C.F.A.S.	- Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
A.C.S.A.L.F.	- Association canadienne des sociologues et des anthropologues de langue française
A.E.	- L'appareil d'Etat
A.I.E.	- Les appareils idéologiques d'Etat
A.P.I.	- Association professionnelle des industriels
A.R.D.A.-Canada	- Aménagement rural et développement agricole
A.R.D.A.-Québec	- Aménagement rural et développement agricole
Bacc.	- Baccalauréat
B.A.E.Q.	- Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
B.E.A.R.	- Bureau d'étude en aménagement régional
C.A.R.	- Conférence administrative régionale
C.A.R.E.Q.	- Conférence administrative régionale de l'Est du Québec
C.A.R.T.	- Coopérative d'aménagement des ressources du Trans-Continental
C.C.E.Q.	- Conseil des communications de l'Est du Québec
C.D.E.	- Centre des dirigeants d'entreprises
C.D.T.	- Conseil de développement territorial
C.D.T.G.	- Conseil de développement territorial de la Gaspésie
C.D.T.G.P.	- Conseil de développement territorial du Grand Portage
C.D.T.I.M.	- Conseil de développement territorial des Iles-de-la-Madeleine
C.D.T.M.	- Conseil de développement territorial de la Métis

VIII

C.E.G.E.P.	- Collège d'enseignement général et professionnel
C.E.Q.	- Centrale des enseignants du Québec
C.E.R.	- Conseil économique régional
C.E.R.N.O.Q.	- Conseil économique régional du Nord-Ouest québécois
C.I.C.	- Commission de l'industrie de la construction (provincial)
C.I.D.	- Conseil intermunicipal de développement
C.I.P.D.	- Commission interministérielle de planification et de développement
C.I.P.E.Q.	- Corporation d'information populaire de l'Est du Québec
C.L.E.Q.	- Conseil des loisirs de l'Est du Québec
C.L.S.C.	- Centre local de services communautaires
C.M.P.	- Comité ministériel de planification
C.N.	- Canadien national
C.O.E.B.	- Conseil d'orientation économique du Bas Saint-Laurent
C.O.E.Q.	- Conseil d'orientation économique du Québec
C.O.L.E.Q.	- Comité de liaison de l'Est du Québec
C.O.M.E.Q.	- Conférence municipale de l'Est du Québec
C.P.A.R.	- Conseil permanent d'aménagement des ressources
C.P.A.T.A.P.	- Comité permanent d'aménagement du territoire de l'arrière-pays.
C.P.D.Q.	- Conseil de planification et de développement du Québec
C.R.D.	- Conseil régional de développement
C.R.D.A.Q.	- Conseils régionaux de développement associés du Québec
C.R.D.E.Q.	- Conseil régional de développement de l'Est du Québec
C.R.D.N.O.Q.	- Conseil régional de développement du Nord-Ouest québécois
C.R.D.Q.	- Conseil régional de développement de Québec

C.R.E.E.G.I.M.	- Conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine
C.R.E.E.Q.	- Conseil régional de l'environnement de l'Est du Québec
C.R.I.P.P.E.	- Centre régional d'initiative pour le progrès économique
C.R.S.S.S.	- Conseil régional de la santé et des services sociaux
C.S.N.	- Confédération des syndicats nationaux
C.S.S.	- Centre des services sociaux
D.A.T.A.R.	- Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
F.L.Q.	- Fédération libérale du Québec (parti)
F.O.D.E.R.	- Fonds de développement économique rural
F.R.U.L.	- Fonds de recherche de l'Université Laval
F.T.Q.	- Fédération des travailleurs du Québec
G.R.I.D.E.Q.	- Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec
H.M.R.	- Rapport Higgins, Martin et Raynault
I.N.R.S.-Urb.	- Institut national de recherche scientifique - Urbanisation.
J.A.L.	- Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata regroupant les paroisses St-Juste-du-Lac, Auclair, Lejeune et Lots-Renversés
K.R.T.	- Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata (comtés provinciaux)
Kv	- Kilovolts
M.E.E.R.	- Ministère de l'expansion économique régionale (fédéral)
M.F.	- Fréquences modulées
M.I.C.	- Ministère de l'industrie et du commerce (provincial)
M.T.C.P.	- Ministère du tourisme de la chasse et de la pêche (provincial)
M.T.F.	- Ministère des terres et forêts (provincial)
O.C.Q.	- Office de la construction du Québec

O.D.	- Opération Dignité
O.D.E.Q.	- Office de développement de l'Est du Québec
O.P.D.Q.	- Office de planification et de développement du Québec
O.P.Q.	- Office de planification du Québec
O.R.D.	- Office régional de développement
P.Q.	- Parti québécois
P.P.B.S.	- Système de planification, programmation et budgétisation
Riki	- Rimouski
S.A.G.E.Q.	- Société d'administration et de gestion de l'Est du Québec
S.A.I.R.E.Q.	- Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec
Sc.	- Sciences
S.D.I.	- Société de développement industriel
S.E.P.O.R.A.	- Syndicat des employés permanents d'organismes régionaux d'aménagement
S.E.R.	- Société d'exploitation des ressources
S.E.R.M.	- Syndicat de l'enseignement de la région de la Métis
S.G.F.	- Société générale de financement
SOGEFOR	- Société générale forestière
S.N.E.Q.	- Société nationale de l'Est du Québec
U.C.C.	- Union des cultivateurs catholiques
U.N.	- Union nationale (parti)
U.P.A.	- Union des producteurs agricoles
U.Q.A.C.	- Université du Québec à Chicoutimi
U.Q.A.M.	- Université du Québec à Montréal
U.Q.A.R.	- Université du Québec à Rimouski

PRESENTATION

Le travail de Johanne Jutras sur le Conseil régional de développement de l'Est du Québec, en plus de jeter un éclairage précieux sur cet organisme du milieu, soulève plusieurs questions concernant le développement régional et l'intervention de l'Etat.

Comme tous les organismes enfantés par l'Etat et financés directement par lui, le C.R.D.E.Q. a dû par la force des choses respecter dans ses activités les balises posées par l'Etat. Cela ne veut pas dire que le C.R.D.E.Q. ait été l'exécuteur servile de la volonté des gouvernements en place. Au contraire, plusieurs des actions du C.R.D.E.Q. ont constitué des contestations des politiques du moment, particulièrement lorsque le conseil a soutenu certaines causes populaires. L'image de la courroie de transmission n'est pas à sens unique. Non seulement le C.R.D.E.Q. a-t-il véhiculé les politiques de l'Etat auprès des régionaux, mais il a aussi, plus que la majorité des autres conseils au Québec, acheminé auprès des instances gouvernementales les échos des luttes menées ici.

Si le C.R.D.E.Q. a pu devenir par moments le champion des causes populaires, ce ne fut jamais sans ambiguïtés. A preuve, sa composition même ne répondait pas au principe d'une représentation des couches populaires, mais plutôt au souci de faire participer tous les secteurs de la société à l'élaboration des avis et des décisions concernant la collectivité régionale. Le C.R.D.E.Q., comme bien d'autres organismes créés sous l'égide de l'Etat, a entretenu trop souvent l'illusion que la meilleure façon de promouvoir le bien commun est d'amener le patron, le

syndiqué, le petit producteur individuel, le fonctionnaire, etc. à s'asseoir autour de la même table. Généralement, il n'y a pas de place dans ce genre de forum pour une expression autonome des intérêts des classes populaires.

Dans un autre contexte, une recherche menée il y a cinq ans sur les conseils régionaux d'aménagement du Nouveau-Brunswick avait ancré en nous la conviction que les grands objectifs de participation de la population au développement qui animaient l'époque de la loi ARDA et qui avaient voulu se concrétiser dans la création, tant au Québec qu'à l'extérieur de nombreux conseils de développement ou d'aménagement entre 1965 et 1970 restaient des objectifs irréalisables dans notre type de régime social et économique.

D'une part, en effet, la loi capitaliste du profit condamne certains groupes et certaines classes à se sous-développer plutôt qu'à se développer. D'autre part, la mainmise de l'Etat sur certains leviers de développement (crédits, recherche, infrastructures, etc.) empêche qu'une participation effective ait lieu. Dans ce cadre, la participation devient plus mytique que réelle. Sur ce point, le diagnostic de Johanne Jutras rejoint le nôtre: l'ère de l'idéologie de la participation est révolue.

Serge COTE

INTRODUCTION

"Pendant les années 1960-70 l'idéologie structuraliste fut l'idéologie du pouvoir. La bureaucratie étatique structurait efficacement le monde entier, la production et les producteurs. Les hommes de l'Etat firent main basse sur le savoir et les espaces, comme les promoteurs sur la construction et l'architecture comme les spéculateurs sur l'expansion et la croissance."¹

Durant cette même période, nous assisterons à la modernisation de l'Etat québécois dans plusieurs sphères de l'activité humaine, mais principalement dans le domaine de l'économie. L'Etat-Planificateur était né!

En effet, la planification économique et la participation, par l'animation sociale, sont les deux principes sur lesquels repose l'idéologie de la participation. L'une et l'autre représentent les prémices de la nouvelle société démocratique de développement qui n'est plus basée sur le modèle conflictuel, mais sur celui du consensus où primeront les intérêts du bien commun. Ainsi, l'objectif poursuivi par cette société, grâce à la science et à la technique sera le développement, c'est-à-dire l'amélioration continue du bien-être des individus et de la société. Donc, le citoyen moyen sera amené à participer à l'Etat en définissant les objectifs et les finalités du développement. Pour ce faire, l'Etat mettra en place des structures et des mécanismes de consultation afin que chaque secteur d'activités soit représenté.

Le C.R.D.E.Q. représente l'une des premières formes tangibles de l'idéologie de la participation véhiculée de 1960 à 1970 concernant le développement socio-économique du Québec. Il s'agit

1 LEFEBVRE, Henri. L'idéologie structuraliste, éditions anthropos, 1975, collection points, sciences humaines, no 66, page ii.

d'une importante réforme des institutions politiques et administratives au Québec. Dans ce contexte le C.R.D.E.Q. trouvera sa raison d'être et se définira lui-même comme étant essentiellement un organisme de consultation.¹

Notre travail s'attachera à montrer que le Conseil régional de Développement de l'Est du Québec est un organisme servant de courroie de transmission à l'Etat pour la diffusion du modèle des pôles de croissance, qui favorise le développement économique des grands centres, à la périphérie.

D'abord, nous viserons à évaluer la nature des liens et des rapports du C.R.D.E.Q. avec l'Etat. Nous avons voulu privilégier cet aspect pour plusieurs raisons. Le caractère consultatif de cet organisme auprès de la population de la région lui

1 "Né en 1967, de la fusion entre le Conseil d'orientation Economique du Bas St-Laurent (C.O.E.B.) et le Conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine (C.R.E.E.G.I.M.) le Conseil régional de Développement de l'Est du Québec (C.R.D.E.Q.) est une compagnie sans but lucratif, régie selon la troisième partie de la loi des compagnies.

Reconnu comme interlocuteur privilégié en matière de développement régional, il vise des objectifs de consultation et de concertation en regroupant les organismes régionaux préoccupés du développement de la région. Ces derniers participent à l'assemblée générale annuelle qui choisit les membres du conseil d'administration, lesquels nomment les membres du conseil exécutif.

Le C.R.D.E.Q. regroupe des associations syndicales (U.P.A., C.S.N., F.T.Q., C.E.Q.), patronales (C.D.E.), coopératives (Union régionale des Caisses Populaires) communautaires (Régionale des Jeunes Chambres, S.N.E.Q.) et divers conseils spécialisés (Culture, Loisirs, Forêt, Environnement, Communications, Aménagement intégré, conférence municipale).

Consultatif, il émet des avis et recommandations sur les questions de développement régional; mentionnons la négociation des diverses ententes de développement, les programmations régionales, le fonds de développement régional, etc."

CRD-2010, Mémoire du C.R.D.E.Q. Inc. présenté lors des audiences publiques des 20-21 octobre 1978 au Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche à Ste-Anne-des-Monts, pages 3-4.

confère un rôle de palier intermédiaire (Etat-C.R.D.E.Q.-Population). Nous y retrouvons deux types de relations: ascendantes (Population vers l'Etat) et descendantes (Etat vers la Population). Sans mettre de côté la bidirectionnalité de ces types de rapports, les relations descendantes nous paraissent déterminantes quantitativement et qualitativement, le C.R.D.E.Q. étant issu d'une période de croissance phénoménale des instances administratives québécoises: c'est-à-dire la Révolution tranquille.

"L'araignée étatique a littéralement tissé sa toile sur le Québec. Elle comprend vingt-trois ministères dont un seul, celui du Revenu, n'a pas changé de vocation depuis 1960, cinquante-cinq organismes de consultation nés pour la plupart au cours de la même période, neuf institutions judiciaires et soixante-trois organismes divers de gestion ou de régulation économique; sur cent quarante-huit organisations autonomes, cent vingt-six datent de moins de quinze ans. Quant aux deux cent cinquante conseils scolaires, aux C.E.G.E.P., universités et écoles, au millier et plus de conseils municipaux, aux mille institutions de santé et de service social, sans compter les conférences administratives régionales, les C.R.S.S.S., C.L.S.C., et autre C.S.S., tous croissent en sagesse et en triplicata à mesure que s'accroît au nom de la coordination et de la cohérence, la dépendance financière, administrative et politique qui les rattache aux instances ultimes du gouvernement provincial.¹

Ensuite, nous tenterons de clarifier le développement des classes en lutte grâce à l'analyse des relations Etat-C.R.D.E.Q.-Population. Nous soumettons deux hypothèses subordonnées à l'hypothèse principale.

1 SIMARD, Jean-Jacques, La longue marche des technocrates, Laval, éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, page 35.

Premièrement, le C.R.D.E.Q. fut un des "lieux" du développement d'une couche sociale, la "technobureaucratie" par le biais du développement régional. Jean-Jacques Simard a été très explicite sur ce phénomène.

"En définitive, le mouvement de planification régionale n'aura, pour les élites régionales aussi bien que technocratiques, qu'une valeur instrumentale. Les uns et les autres l'utilisent comme levier d'accès aux plateaux supérieurs de l'Etat."¹

Deuxièmement, la seconde hypothèse subordonnée veut mettre en lumière les relations ascendantes (Population-C.R.D.E.Q.-Etat), puisque nous considérons que parallèlement au développement et à la consolidation d'une fraction de classe alliée au pouvoir d'Etat, le C.R.D.E.Q. verra émerger en son sein un contre-projet basé sur un modèle de développement: l'autogestion.

¹ SIMARD, Jean-Jacques, La longue marche des technocrates, Laval, éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, page 98.

CHAPITRE I : GENESE

1.1 De l'économie de guerre à l'économie de paix

Issu d'une recommandation du Plan du BAEQ, le CRDEQ constitue l'un des éléments du cadre institutionnel et administratif mis en place au Québec dans le processus de la régionalisation de l'administration provinciale.

Mais pourquoi planifier? Nous aurions pu tenter de définir ce qu'est la planification. Cependant, nous estimons qu'il est préférable de s'attarder aux conditions socio-économiques qui ont prévalu à l'avènement de la nécessité de planifier la croissance et le développement.

La Deuxième Guerre mondiale (1939-45) créa une situation économique florissante au Québec et au Canada. Plusieurs industries prirent de l'expansion à cause des besoins matériels suscités par les forces alliées. C'est à cette période, que nous retrouvons cette nécessité croissante de la planification du développement socio-économique par la transformation des économies de guerre en économies de paix, et ce dans la plupart des pays capitalistes occidentaux.

Au Québec, la première apparition de cette préoccupation se manifesta par une législation sanctionnée le 23 juin 1943, instituant le Conseil d'orientation économique du Québec (C.O.E.Q.) Cependant, avec la reprise du pouvoir par l'Union Nationale en 1944, les activités du Conseil s'éteignirent et celui-ci passa aux oubliettes. Malgré la période de la grande noirceur (1944-60) du régime Duplessis, cette idée nouvelle qui privilégiait l'intervention de l'Etat-Planificateur comme moyen de colmater les

difficultés économiques, évolua et nous la retrouvons au sein des discussions et des recommandations de plusieurs organismes des milieux bas-laurentien et gaspésien. La création du Conseil d'orientation économique du Bas St-Laurent en 1956 et la création de la Fédération de la Gaspésie en 1958 en témoignent. Toutefois ces propositions favorables à l'édification de nouvelles institutions ne rencontrèrent pas l'assentiment du pouvoir politique provincial d'alors. C'est cependant sous le règne de Duplessis que se tissera une alliance de classes des plus insolites entre les Chambres de Commerce et les syndicats, tant dans les grands centres de Montréal et Québec, qu'à la périphérie. Ce mariage de raison sera contracté en vertu de deux objectifs:

"D'abord, dévêtir la vieille élite des oripeaux du pouvoir dont elle s'affuble aux frais des honnêtes entrepreneurs qui, eux font vraiment fonctionner la machine à survivre; remettre la main sur les superstructures, l'Etat en tête. Deuxièmement, il faut aiguiller autrement les drains de la richesse collective afin de détourner une partie vers les services aux Canadiens-français, leur donner la chance de contrôler des gros investissements comme les Anglais, et rétablir, en somme l'équilibre des forces ethniques au sein du système capitaliste que l'on connaît et que l'on est disposé à utiliser. Le levier, c'est l'Etat, le moteur, c'est l'entreprise privée."¹

Nous pouvons constater que cette idée qui faisait de la planification un nouveau moyen de résoudre les problèmes liés à l'économie, était l'apanage des partis politiques à tendances libérales au niveau fédéral et provincial. Ainsi, le mémoire présenté par la Fédération économique de la Gaspésie à Monsieur Jean

1 SIMARD, Jean-Jacques, La longue marche des technocrates, Laval, éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, page 30.

Lesage, en 1961, visant à faire de la Gaspésie une région propice à la tenue d'enquêtes dans plusieurs secteurs de la vie économique recevra bonne audience.

1.2 L'interventionnisme

Le début des années 60 sera caractérisé par l'intervention de l'Etat dans l'économie fédérale et provinciale. Au Canada, la loi A.R.D.A. (Aménagement rural et Développement agricole) sanctionnée en 1961, avait comme objectif principal de compléter un programme agricole conçu pour assurer aux cultivateurs (en particulier à ceux qui doivent s'adapter socialement et économiquement à la technique moderne) une part raisonnable et équitable du revenu national. De 1962 à 1970, la loi A.R.D.A. fut amendée par le Bill C-152 qui veillerait à ce que toutes les régions rurales du Canada puissent profiter de ce programme spécial et non seulement les régions agricoles. De plus, le Bill C-151 instituera la loi sur le Fonds de Développement économique rural (F.O.D.E.R.). Ces deux bills adoptés viennent amplifier l'impact de la législation antérieure. Le F.O.D.E.R. qui comptait un budget de 50,000,000.\$ en 1966, verra ses disponibilités s'élever à 300,000,000.\$ pour l'année financière de 1967. Ce fonds spécial sert à assurer le financement des programmes d'aménagement et d'adaptation qui ne purent être financés par d'autres programmes publics, qu'il s'agisse de programmes fédéraux, provinciaux ou conjoints, y compris le programme ordinaire de l'A.R.D.A.

"En somme, on peut dire que la planification gouvernementale a été depuis la Confédération, une des caractéristiques de l'histoire économique du Canada. Cette planification a été limitée et adaptée aux besoins immédiats et à des pressions politiques. Vue en rétrospective, la fonction de planification a consisté à développer et à maintenir une société capitaliste industrielle

qui soit à la fois viable et saine. On peut objecter que le genre de régime capitaliste dont nous profitons (ou souffrons) de nos jours est fort éloigné du bon (ou mauvais) vieux temps du début du siècle, que les contrôles et règlements de l'Etat, les politiques de bien-être et d'autres ont modifié de façon radicale les caractères essentiels du régime, cela reste à discuter. De toute manière, il importe de situer la planification gouvernementale globale, aux termes des lois A.R.D.A. et du F.O.D.E.R., dans un contexte historique."¹

Cette loi inaugurerait un nouveau type de relations fédérales-provinciales. Il faut préciser que la philosophie qui animait ces rapports était issue du rapport Rowell-Sirois qui proposait un fédéralisme basé sur la flexibilité des rapports intergouvernementaux afin de répondre à l'évolution économique et sociale. A toutes fins pratiques, on a ainsi redéfini les relations fédérales-provinciales de manière à accentuer la centralisation au profit d'Ottawa. En effet, nous devons relever le caractère volontaire des provinces à participer au programme A.R.D.A., signifiant à tout le moins, une perte financière pour les provinces non participantes. Il faut spécifier que "L'opting-Out" n'était pas valable avec A.R.D.A., alors que sous le régime Duplessis, le Québec s'était retiré de vingt-neuf programmes ce qui conférait à cette province un statut particulier.

Parallèlement à cette mise en place d'un cadre entre les paliers gouvernementaux, le Conseil d'orientation économique du Québec (C.O.E.Q.) reprendra ses activités en février 1961. Cet organisme avait pour mission d'élaborer le plan d'aménagement économique de la province en prévoyant l'utilisation la plus complète de ses ressources matérielles et humaines, et de conseiller le gouvernement, de sa propre initiative ou sur demande, sur toute question économique. Les réalisations de ce nouveau Conseil fu-

1 McCORIE, James, N. L'A.R.D.A.: une expérience de planification du développement, préparée pour le Conseil canadien de l'Aménagement rural, Ottawa, 1969, page 68.

rent importantes. Il faut dire que la création du C.O.E.Q. découlait des interrogations de la Fédération des Chambres de Commerce à propos des perspectives d'avenir du Capital "national" (québécois) dans un monde dominé par des ensembles monopolistes.

1.3 Le B.A.E.Q. et après...

A la suite de la mise en place du C.O.E.Q. exprimant la spécificité du projet économique québécois, le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (B.A.E.Q.) fut fondé en 1963, sous les pressions effectuées par le Conseil d'orientation économique du Bas Saint-Laurent (C.O.E.B.) et le Conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine (C.R.E.E.G.I.M.), ainsi qu'avec l'assentiment de M. Jean Lesage après l'analyse des résultats du recensement décennal de 1961. Le B.A.E.Q. était un projet administré par le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, sous le couvert de la loi A.R.D.A. Cela permit aux instances politiques provinciales de faire leurs premières armes en matière de planification socio-économique dans notre région.

La philosophie d'intervention du plan du B.A.E.Q. était empreinte de l'expérience de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (D.A.T.A.R.) en France. Le gouvernement Lesage poursuivait plusieurs buts à travers le processus de régionalisation. D'abord, l'uniformisation des régions administratives, un meilleur service au public, ensuite, une coordination et une planification plus efficaces, l'établissement de pôles de croissance, et enfin, la promotion du développement industriel régional.

Le plan du B.A.E.Q. fut analysé par le Bureau d'Etude et d'Aménagement régional (B.E.A.R.) qui avait été créé en septembre 1966 par le C.O.E.Q. Il semble que la mise en application

du Plan créa des tensions dans les relations fédérales-provinciales puisqu'en septembre 1967, A.R.D.A.-Canada et A.R.D.A.-Québec font face à une impasse après des négociations de près d'un an.

"L'effort de planification québécois semble donc en être réduit à rationaliser les politiques gouvernementales québécoises et à compter sur le pouvoir de quelques-unes de ces politiques pour exercer un effet d'entraînement sur d'autres agents de la vie économique québécoise."¹

A la suite de la remise du plan du B.A.E.Q., nous assisterons à des chassés-croisés politiques quant à l'organisme qui sera maître-d'oeuvre de l'application des principales recommandations du Plan. On écartera la possibilité pour le nouveau Conseil régional de Développement de l'Est du Québec d'agir comme principal agent de coordination de l'application du Plan. Déjà en juin 1966, on avait réservé ce rôle à l'appareil gouvernemental de l'Etat provincial.

De 1967 à 1969, nous assisterons au Québec à la naissance d'un cadre administratif composé de plusieurs organismes agissant à différents paliers. Durant cette même période, le contenu de l'Entente Canada-Québec sera élaboré dans les ministères et au C.O.E.Q. Plusieurs de ceux qui ont participé à ce stade feront partie des nouvelles structures. De plus, nous noterons la mise en place de l'Office de développement de l'Est du Québec (l'O.D.E.Q.) à Québec, organisme responsable de l'exécution du Plan, la mise en place de la Conférence administrative régionale de l'Est du Québec (C.A.R.E.Q.), du bureau régional de l'O.D.E.Q. à Rimouski et du secrétariat de la C.A.R.E.Q.

1 COULOMBE, Françoise, L'A.R.D.A. et l'aménagement du territoire au Québec, thèse de maîtrise, Faculté des Sciences Sociales, Département des sciences politiques, Université de Montréal, avril 1968, page 237.

Il y aura également la mise au point des modes de consultation avec le C.R.D.E.Q., fondé sous l'animation du comité intérimaire du Plan resté en place dans la région. Ce comité communément appelé le C.O.L.E.Q., mettra en place les quatre conseils de développement territoriaux (C.D.T.) qui procèderont à la formation du Conseil régional de Développement de l'Est du Québec, les 27 et 28 mai 1967 à Chandler.

La création de tous ces organismes, sanctionnée par des législations, marque bien la volonté étatique d'intervenir.

TABLEAU 1: GENESE

<u>QUEBEC</u>	<u>CANADA</u>	<u>EST DU QUEBEC</u>
1943-création du C.O.E.Q.		
1944-fin des activités du C.O.E.Q.		
1961-reprise des activités du C.O.E.Q.	1961-A.R.D.A.	1961-mémoire à Jean Lesage
	1962-65-1re convention	
		1963-création du C.R.E.E.G.I.M. -création du B.A.E.Q.
	1965-F.O.D.E.R. 1965-70-2e convention	
1966-création du B.E.A.R.		1966-dépôt du Plan du B.A.E.Q. -création du C.O.L.E.Q.
1967-Arrêté 2004 exécution du Plan		1967-création des C.D.T. -création du C.R.D.E.Q.
1968-création de l'O.D.E.Q. -création de l'O.P.Q.		1968-signature 1re Entente Canada-Québec -création C.A.R.E.Q. -installation de l'O.D.E.Q. à Rimouski
1969-création de l'O.P.D.Q.	1969-création du M.E.E.R.	
		1971-signature de la 2e Entente Canada-Québec
1974-signature d'Entente-cadre		
		1976-fin de la 2e Entente Canada-Québec.

CHAPITRE II: ANALYSE DE L'ORGANISATION DU CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EST DU QUEBEC.

Ce chapitre à caractère descriptif veut mettre en évidence l'évolution de l'organisation du Conseil régional de Développement de l'Est du Québec depuis sa fondation. Nous y verrons les modes de représentation, de fonctionnement, de financement ainsi que le personnel. Nous tenterons de vérifier une partie de notre hypothèse principale à l'effet que le C.R.D.E.Q. de par sa structure, est une courroie de transmission servant à l'Etat. De plus, nous espérons valider notre affirmation quant au "lieu" du développement d'une classe sociale, la "technobureaucratie", par le biais du développement régional, ce qui constitue la première hypothèse subordonnée.

2.1 Le mode de représentation

Le Conseil régional de Développement de l'Est du Québec comme plusieurs organismes à but non lucratif, possède une structure à trois niveaux: l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité exécutif. A travers l'évolution de la structure du C.R.D.E.Q. les trois niveaux sont demeurés, ce n'est que la représentation socio-économique des participants qui a subi des mutations.

Nous avons dégagé trois périodes s'étendant sur quatre années chacune. Ces trois périodes correspondent en termes quantitatifs et qualitatifs à des changements d'orientations structurelles de cet organisme. La première période de 1967-68 à 1970-71 inclusivement se caractérise par son organisation basée sur une participation plus territoriale que sectorielle, c'est-à-dire les conseils de développement territoriaux (C.D.T.).

La deuxième période, de 1971-72 à 1974-75, sera qualifiée de période de transition, c'est-à-dire vers la formation des conseils spécialisés qui remplaceront les C.D.T. pour donner des avis et des recommandations quant au développement régional. Quant à la troisième période qui s'étend de 1975-76 à 1978-79, c'est la mise en place ainsi que la consolidation des conseils spécialisés et de l'approche sectorielle. Les années 1979, 1980 et 1981 constituent pour le C.R.D.E.Q. des années de remise en question des orientations de cet organisme par rapport au développement de la région.

2.1.1 Les conseils de développement territoriaux 1967-68 à 1970-71.

C'est le 4 avril 1966 à Mont-Joli qu'eut lieu la première réunion du comité temporaire de formation du Comité de Liaison, lequel devait mettre sur pied le Conseil régional de Développement de l'Est du Québec. Cet organisme communément appelé le C.O.L.E.Q. élaborera la structure de représentation du nouveau C.R.D.E.Q. Cet organisme était composé de trois membres du C.O.E.B. et du C.R.E.E.G.I.M., ainsi que deux représentants du gouvernement provincial, lesquels avaient participé aux travaux du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec. Le C.O.L.E.Q. veilla à la mise sur pied des C.D.T. lesquels devaient servir de base pour la fondation du C.R.D.E.Q. Nous énumérerons les objets pour lesquels les C.D.T. furent fondés:

- Procéder à la fondation du C.R.D.E.Q.
- Représenter la population des comtés "X" au sein du C.R.D.E.Q. constituant ainsi la structure de base dudit conseil.
- Agir comme principal organisme de consultation auprès du C.R.D.E.Q.
- Former et sensibiliser la population du territoire en vue de l'associer à la promotion de son bien-être collectif et à la

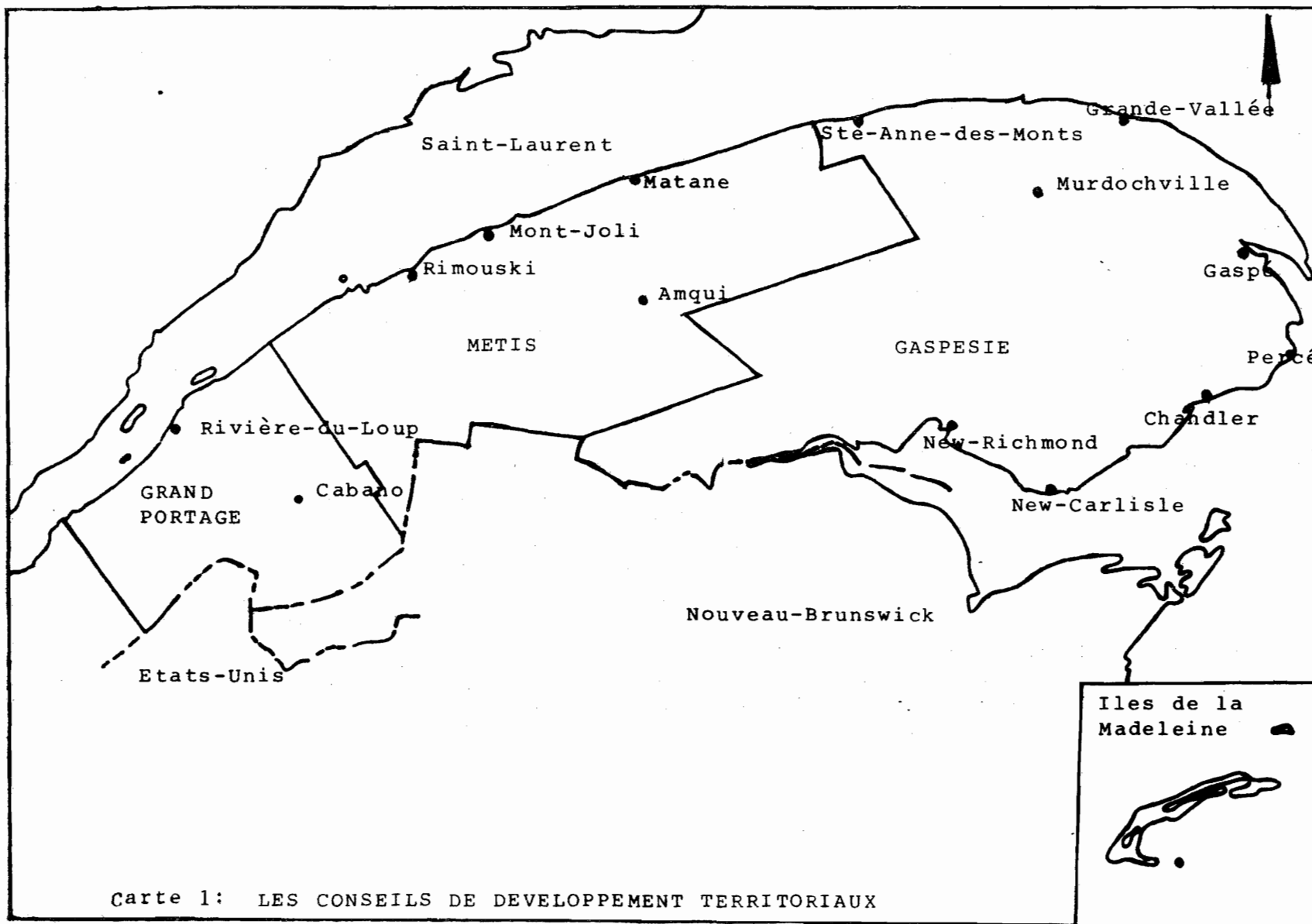
participation économique régionale.

Il y aura quatre conseils de développement territoriaux: Grand Portage, Métis, Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine. Voir la carte 1. A l'intérieur de chacun de ces conseils, il existait deux types de représentation: le territorial et le sectoriel. Le territorial comprend un nombre de représentants au prorata de la population provenant des conseils de comté et des conseils de ville. Le sectoriel comprend trois types de représentants:

- Les syndicats: C.S.N., F.T.Q., U.C.C., C.I.C.
- Les coopératives: les caisses populaires, les magasins coopératifs, les syndicats coopératifs, les pêcheurs unis, les coopératives agricoles.
- Les cadres et les patrons: A.P.I., les Chambres de Commerce régionales, les associations de camionnage, des constructeurs, des hôteliers.

Ce mode de représentation fonctionnera jusqu'aux années 1969-70. Les C.D.T. étaient formés de trois comtés ou districts électoraux de la province de Québec. Grand Portage: Rivière-du-Loup, Témiscouata et Kamouraska. Métis: Rimouski, Matane et Matapédia. Gaspésie: Gaspé-nord, Gaspé-sud et Bonaventure. Iles-de-la-Madeleine. Voir la carte 1.

Nous retrouvons deux composantes au niveau de la représentation territoriale: le conseil de comté et le conseil de ville. Une représentation de type rural et une autre de type urbain. Les villes représentées au sein des C.D.T. sont: Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Cabano, La Pocatière et Saint-Pascal, Rimouski, Matane, Mont-Joli, Amqui, Causapschal, Murdochville, Gaspé et Chandler.



Carte 1: LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAUX

2.1.2 La période de transition, 1971-72 à 1974-75

Nous assisterons en 1970 à la première réforme quant au mode de représentation du C.R.D.E.Q. Ce changement d'orientation surviendra simultanément avec la crise temporaire que suscita "l'affaire Tessier" au sein de la communauté régionale. Ce nouveau ministre du tout récent gouvernement Bourassa voulait mettre la hache dans cet organisme consultatif pour remettre aux élites régionales le développement socio-économique de l'Est du Québec. Et vive le patronage! Cependant, Monsieur Tessier ne fera pas long feu et sera vite remplacé par le docteur Robert Quenneville, responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, l'O.P.D.Q. Sans toutefois nier l'importance de "l'affaire Tessier", nous croyons que ce changement a été influencé par la nouvelle politique de l'O.P.D.Q. de 1969-70 qui suggérait l'intégration d'organismes spécialisés au sein du C.R.D. et qui prévoyait même des restrictions budgétaires pour les dissidents.

Ainsi, au cours de l'année 1970, un important dossier sur la restructuration du C.R.D.E.Q. fut établi par les permanents de l'organisme. Les objectifs de cette réforme devaient permettre:

- une plus grande participation de la population au développement planifié,
- une plus grande représentativité (éventail plus large d'organismes),
- une plus grande participation consultative par l'amélioration des mécanismes et l'augmentation des organismes susceptibles de donner des opinions ou des avis de plus en plus valables,
- de rejoindre et d'intéresser de plus en plus d'individus, de leaders disponibles.

C'est un grand souci d'efficacité, de "rationalité" qui anime nos acteurs face à ce changement d'organisation. De plus, l'approche sectorielle sera consacrée au détriment de la représentation territoriale. Les C.D.T. disparaîtront tour à tour au cours de cette période.

En résumé, cette réforme pratiquement imposée par l'Etat met en lumière les rapports de dépendance du C.R.D.E.Q. face à ce dernier. De plus, nous constatons la primauté quant aux prises de décision de l'appareil bureaucratique étatique "politique", l'O.P.D.Q., sur les représentants élus, ministres et députés.

2.1.3 Les conseils spécialisés, 1974-75 à 1978-79

Cette troisième période constitue la consolidation des conseils spécialisés ainsi que de l'approche sectorielle. Trois nouveaux conseils spécialisés viendront rejoindre les six déjà existants: le Conseil de la Culture de l'Est du Québec, le Conseil régional de l'Environnement de l'Est du Québec (C.R.E.E.Q.) ainsi que le Conseil des Communications de l'Est du Québec. Ces trois conseils seront accrédités auprès des ministères du gouvernement provincial qui correspondent à leurs secteurs d'activités respectifs.

Parmi les conseils instaurés à la période de transition, nous retrouvons le Conseil des Loisirs de l'Est du Québec (C.L.E.Q.), la Conférence Municipale de l'Est du Québec (C.O.M.E.Q.), le Conseil Agricole, le Conseil du Tourisme, le Conseil de la Forêt et la Société d'Aménagement Intégré des Ressources de l'Est du Québec (S.A.I.R.E.Q.).

Les conseils spécialisés qui caractérisent la troisième période, en plus de faire partie du mode de représentation sont

également des éléments qui constituent le mode de fonctionnement du C.R.D.E.Q. Nous retrouvons au point 2.2 de ce chapitre, une analyse plus complète de ce changement d'orientation. Nous voudrions maintenant nous pencher sur la représentation territoriale et socio-économique du C.R.D.E.Q. au cours de ces trois périodes.

2.1.4 La représentation territoriale

Nous avons établi plusieurs tableaux qui sont liés à la représentation territoriale et socio-économique des administrateurs du C.R.D.E.Q.

Le premier tableau représente l'énumération des administrateurs du C.R.D.E.Q. au cours des années 1967 à 1979 inclusivement. Cette liste de noms nous permet de constater le nombre de fois qu'un candidat a siégé au conseil d'administration. Les "X" encerclés indiquent que ces personnes ont été membres du comité exécutif. Les administrateurs sont divisés par sous-région, celles-ci correspondent aux limites des conseils de développement territoriaux. Voir le tableau 2.

Nous retrouvons également un tableau des différentes localités représentées au sein de chaque sous-région. De plus, un tableau d'ensemble de la représentation territoriale vient clore cette première série de trois tableaux.

Le quatrième tableau se compose de la représentation sectorielle au C.R.D.E.Q. pour les trois périodes. A la suite de l'élaboration de ces tableaux, il est permis de mieux cerner le processus de polarisation des acteurs dans la sous-région de la Métis du Bas St-Laurent au cours de ces années.

Nous dégageons plusieurs constatations du tableau d'ensemble de la représentation par sous-région. Voir le tableau 3.

TABLEAU 2: LES ADMINISTRATEURS PAR SOUS-REGION

C.D.T.	Administrateurs	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79
ILES DE LA MADELEINE	P.A. Beauchesne	⊗											
	Réal Deveau	X											
	Conrad Miousse	X											
	J.O. Turbide		⊗	⊗	⊗	⊗							
	Isaac Boudreau		X	⊗									
	Etienne Bourque		⊗										
	Laurie Delaney			X	⊗								
	Euclide Arseneau				X	⊗							
	Paul Delaney					X							
	Guy Langford						X						
	Roméo Cyr							X					
Total	C. exécutif	1/8	2/9	2/9	2/9	2/8	-	-	-	-	-	-	-
	C. d'administrat.	3/34	3/34	3/34	3/29	3/18	1/17	1/15	-	-	-	-	-
GRAND PORTAGE	Lauréat Marquis	⊗	X		X								
	Guy Michaud	X	X	X	⊗	⊗							
	Philippe Marquis	X	⊗	⊗									
	Paul Dickner	X		X									
	Jean Nadeau	X											
	J.G. Rioux	X											
	Gérard Hudon	X											
	Léo Gendron	X	X										
	Antonio Dubé	⊗											
	Rock Nadeau	X											
	Georges Lagacé		X										
	Léo Laplante		X		X				X				
	Maurice Soucy		⊗	⊗	⊗	⊗							
	Jean-Paul Dionne		X										
	Ls-Philippe Rioux		X	X	X	X	X	⊗	⊗	⊗	X		
	Laurent Rioux		X										
	René Lavoie				X	X							
Jean-Léon Marquis				X	X								

TABLEAU 2: LES ADMINISTRATEURS PAR SOUS-REGION (suite)

C.D.T.	Administrateurs	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79
GRAND PORTAGE	Ernest Beauchesne			X									
	Michel Roy			X									
	Fernand Dionne				X	X							
	Georges Malenfant					X							
	Claude Langlois						⊗						
	Robert Létourneau							X	⊗				
	Jean-Pierre Dufour							X					
	Guy Chénard								X				
	Régis Malenfant								X				
	Louis Gilbert								X	X	X		
	Gilles Roy										X		
	Roger Robitaille										X	X	X
	Gérard Savard												X
	Jocelyn Lachance												⊗
Raymond Vennes												X	
Total	C. exécutif	2/8	2/9	2/9	2/9	2/8	2/6	1/4*	2/7*	0/5	0/5	0/5	1/5
	C. d'administrat.	10/34	10/34	10/34	8/29	5/18	2/17	3/15	6/16	2/18	3/24	1/22	4/21
GASPESIE	J.-P. Lapointe	X	X	X	X								
	Gaëtan Lemire	⊗	⊗										
	Gabriel Bernard	X	X										
	Adrien Babin	X	⊗	⊗	⊗	⊗	X						
	Jean-Marie Jobin	⊗				X	X	X	⊗	⊗	⊗	⊗	X
	Denis Arsenault	X											
	Philippe Roy	X											
	Elvin Watt	X											
	Guy Audet	X											
	Léo Langlois	X	X	X									
	Reggie Jones		X	X									
	Jean-Yves Bérubé		X	X									
	P.E. Arsenault		X	X	X	X	X	⊗					
	Jos Caron		X										
	Hubald Roy		X	⊗	⊗								
	Grégoire Gasse			X									
	Léonard Grenier			X	X								
	Rodrigue Cyr			X	X								
	Lionel Gleeton				X								

* Personnel membre du comité exécutif

TABEAU 2: LES ADMINISTRATEURS PAR SOUS-REGION (suite)

C.D.T.	Administrateurs	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79
GASPESIE	Hébert Duguay				X								
	Aurélien Hautcoeur					X	X	X	X	X			
	Charl.-Eug. Martin						X	X					
	Louis Michaud						X						
	René Raby							X					
	Gilles Boudreault								X	X			
	Charl.-Eug. Bujold									X			
	Bertrand Berger									⊗	X	X	
	Henry J. Roy										X	X	
	Alain Jalbert										X	X	X
	Denise Gagné											X	
Lynden Berchervaise												X	
Claude Jourdain	⊗	⊗	⊗	⊗	X	X							
Total	C. exécutif	3/8	3/9	3/9	3/9	1/8	2/6	0/4*	1/7*	2/5	1/5	1/5	0/5
	C. d'administrat.	11/34	11/34	11/34	10/29	5/18	6/17	4/15	3/16	5/18	4/24	5/22	3/21
METIS	Roger Dion	X	X	⊗	⊗	⊗	X	X	⊗	⊗	⊗	X	⊗
	Paul Bégin	X	X	X	X								
	Benoît Quimper	X	X	X	X	X	X	X	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
	Sylvio Bérubé	X	X	X									
	Etienne Caron	X	X	X	X								
	Guy D'Anjou	⊗	⊗	X									
	F.X. Légaré	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	X	X	X				
	Léonard Otis	X	X	X	X								
	Marcel Carrier	X											
	Alphonda Lavoie	X	X										
	Robert Fournier		X	X									
	Serge A. Robert								X				
	Denis Cassista			X									
	Philiias Gagné					X							
	Fernand Gonthier				X								
	René Daigneault						X	⊗	⊗	⊗	⊗	X	
	Nicole Bélisle						X	X	X				
	Réal Michaud							X	X			X	X
	Arthur Dubé							⊗	X	X	X	X	X
	Georges Brillant								X	X	X		
Rosaire Ouellet									X	X			
Réjean Lamarre									X	X			

* Personnel membre du comité exécutif

TABLEAU 2: LES ADMINISTRATEURS PAR SOUS-REGION (suite)

C.D.T.	Administrateurs	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79
METIS	Gildas Cimon									X			
	Pierre Dufort									X			
	Jacques Lévesque									X	X		
	Albert Landry									X	X	X	
	J.M. Pelletier										X		
	Jean-Louis Plante										⊗	X	
	Gilles Roy										⊗	⊗	
	Gilbert Pelletier										X	X	
	Bernard Boucher										X	X	⊗
	Pierre Bruneau										X		
	Michel Ross										X	⊗	⊗
	Réginald Lavertu										X	⊗	
	Paul Gagné										X	X	
	Georges Drapeau										X		
	Henri Fournier											X	
	Michael Schmouth											X	
	J.Albert Côté											X	
	Agathe Lauzier											X	X
	Doris Arsenault												X
	Jean-Ls. Desrosiers												X
Bernard Lachance												X	
Jacques Auger												X	
Ernest Simard												X	
Gilles Gendron												X	
Marcel Raymond												X	
Total	C. exécutif	2/8	2/9	2/9	2/9	2/8	2/6	2/4*	3/7*	3/5	4/5	4/5	4/5
	C. d'administrat.	10/34	10/34	10/34	8/29	5/18	7/16	7/15	7/16	11/18	17/24	16/22	14/21

* Personnel membre du comité exécutif

TABEAU 3: ENSEMBLE DE LA REPARTITION PAR SOUS-REGION

Sous-région	67-68		68-69		69-70		70-71		71-72		72-73		73-74		74-75		75-76		76-77		77-78		78-79	
	CE	CA	CE	CA	CE	CA	CE	CA	CE	CA	CE	CA	CE	CA	CE	CA	CE	CA	CE	CA	CE	CA	CE	CA
Grand Portage	2	10	2	10	2	10	2	8	2	5	2	2	1	3	2	6	-	2	-	3	-	1	1	4
Métis	2	10	2	10	2	10	2	8	2	5	2	7	2	7	3	7	3	11	4	17	4	16	4	14
Gaspésie	3	11	3	11	3	11	3	10	1	5	2	6	-	4	1	3	2	5	1	4	1	5	-	3
Iles-de-la-Madeleine	1	3	2	3	2	3	2	3	2	3	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	8	34	9	34	9	34	9	29	8	18	6	16	4*15	7*16			5	18	5	24	5	22	5	21

* Personnel membre du conseil exécutif

CA Conseil d'administration
 CE Conseil exécutif

Les Iles de la Madeleine ne sont plus représentées au C.R.D.E.Q. depuis 1974-75. Les représentants de la Gaspésie et du Grand Portage équivalent à moins de 40% de la participation au conseil d'administration pour la troisième période. La sous-région de la Métis est représentée à plus de 60%. Nous sommes loin de l'équilibre approximatif de la première période. A la troisième période, le conseil exécutif est constitué à 80% de représentants de la sous-région de la Métis. Nous sommes mis en présence d'un phénomène de concentration des prises de décision dans cette sous-région. Nous verrons plus loin que cette disproportion quant à la représentativité territoriale est liée à l'apparition des structures semblables au C.R.D.E.Q. dans des secteurs spécialisés: les conseils spécialisés.

Le tableau des différentes localités représentées au sein de chaque sous-région nous permet de voir de façon plus précise le phénomène de polarisation, d'abord en milieu urbain et ensuite vers la capitale administrative régionale, Rimouski. Voir le tableau 4.

Regardons les sous-régions une à une:

- Iles de la Madeleine:

Deux petites villes retiennent notre attention: Cap-aux-Meules et Havre-aux-Maisons. C'est dans ces deux villes que nous retrouvons des bureaux sous-régionaux de différents ministères, ainsi que le port et l'aéroport des Iles.

- Grand Portage:

Rivière-du-Loup et Trois-Pistoles, ces deux villes sises sur le littoral de la péninsule l'emportent haut la main sur leurs consoeurs de l'arrière-pays à caractère plus rural qu'urbain.

TABLEAU 4: LES DIFFERENTES LOCALITES REPRESENTEES AU SEIN DE CHAQUE SOUS-REGION.

C.D.T.	Localités	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79
ILES DE LA MADELEINE	Cap-aux-Meules	1	1	2	1	1	1	1					
	Bassin	1											
	Lavernière	1											
	Hâvre-aux-Maisons		1	1	2	2							
	Etang-du-Nord		1										
GRAND PORTAGE	St-Louis-du-Ha!Ha!	2	2	1	1								
	Cabano	1	1	1	1	1							
	N-Dame du Portage	1		1									
	Trois-Pistoles	1	2	1	1	1	1	2	2	1			
	Riv.-du-Loup	2	2	3	2	2			2	1	1		
	Saint-Pascal	2	1				1	1					
	Saint-André	1		1	1								
	Andreville		1										
	Estcourt		1		1								
	Isle-Verte			1									
	Notre-Dame-du-Lac			1									
	St-Arsène				1	1							
	Pohénégamook								1				
	Ville Dégelis								1		1	1	2
	Saint-Clément										1		
Lots-Renversés												1	
Saint-Eusèbe												1	
GASPESIE	Mont-Louis	1	1	1	1								
	Ste-Anne-des-Monts	1	1				1	1			1	1	
	Murdochville	1	1		1	1	1	1	1		1	1	1
	Caplan	1	1	1	1	1	1						
	Cap-Noir	1				1							
	Bonaventure	1		1	1								
	Gaspé	1	1	1	1		1		1	1		1	
	Chandler	1	2	3	2								

TABLEAU 4: LES DIFFERENTES LOCALITES REPRESENTEES AU SEIN DE CHAQUE SOUS-REGION (suite)

C.D.T.	Localités	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79
GASPESIE	Cap-d'Espoir	1			1								
	Port-Daniel	1	1	1									
	Cap-Chat	1	2	2	1	1							
	Maria		1			1	1						
	Sainte-Marthe			1									
	New-Richmond				1		1	1	1	3	2	2	1
	Rivière-au-Renard												
	Pabos									1			
	New-Carlisle												1
METIS	Matane	1	2	2	1	1	1	1	1	2	4	4	2
	Rimouski	3	2	2	2	2	2	2	3	4	10	8	6
	Mont-Joli	3	3	2	1	2	2	2	1	1	1	1	2
	Amqui	1	1	1	1								
	Saint-Donat	1	1	1	1								
	Saint-Damase	1	1	1	1								
	Bic			1									
	Saint-Adelme				1								
	Lac-Humqui						1	1			1	1	1
	St-Oct.de Métis						1	1	1	1	1	1	1
	Price									1			
	Esprit-Saint									1			
	St-Antoine Padoue									1			
	Métis											1	
	Saint-Anaclet												1
	Saint-Fabien												1
	Grosses Roches								1				

- Gaspésie:

La Gaspésie vient en tête avec le plus grand nombre de localités représentées au C.R.D.E.Q. New-Richmond, Chandler et Cap-Chat sont les trois municipalités le plus souvent représentées. Il est à noter que le nombre de représentants ne dépasse jamais trois pour les trois sous-régions.

- Métis:

C'est évidemment Rimouski qui domine la sous-région de la Métis, ainsi que les trois autres sous-régions. Matane et Mont-Joli se classent deuxième et troisième. On remarque une fois de plus que les villes du littoral sont privilégiées aux dépens des villages de l'arrière-pays. Cependant, le fait que les bureaux des deux paliers de gouvernements soient installés à Rimouski nous fait mieux comprendre ce phénomène de concentration administrative.

2.1.5 La représentation socio-économique

Le cinquième tableau veut rendre compte de l'évolution de la représentation sectorielle des administrateurs du C.R.D.E.Q. Voir le tableau 5.

La représentation des administrateurs se composera de deux groupes. D'une part, les catégories d'intervenants: les syndicats, la coopération, le patronat et les cadres ainsi que le communautaire. D'autre part, les secteurs d'activités: les loisirs, les affaires municipales, l'agriculture, le tourisme, la forêt, l'aménagement intégré, la culture, l'environnement et les communications.

Le premier groupe d'acteurs sera présent au cours des trois périodes au C.R.D.E.Q. Cependant, le nombre de ses représentants

TABLEAU 5: LA REPRESENTATION SECTORIELLE AU C.R.D.E.Q.

Secteur	Organismes	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79
Syndicats	C.S.N.		2*				1	1	1	1	1	1	1
	F.T.Q.		-				1*	1	1	1	1	1	1
	U.C.C.-U.P.A.		3				1	1*	1*	1	1*	1*	-
	C.I.C.		1				-	-	-	-	-	-	-
	C.E.Q.						1						
	S.E.R.M.		-				-	1	-	-	-	-	-
	Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Est du Québec		-				-	-	-	1*	1	1	-
	Asso. des pêcheurs côtiers et hautu.		-				-	1	-	-	-	-	-
	Total		6				4	5	3	4	4	4	2
Coopération	Union régionale		1				1*	1	1*	1	1	1	1
	Magasin coop.		2*				-	-	-	-	-	-	-
	Syndicats coop.						-	-	-	-	-	-	-
	Coop. agricoles		1				-	-	-	-	-	-	-
	Total		4				2	1	2	1	1	1	1
Patrons et cadres	A.P.I.		-				-	-	-	-	-	-	-
	Ch.de Com. rég.		3				1*	1	-	-	-	-	-
	Ch.de Com. junio.		-				-	-	1	1	1	1	1
	C.D.E.		1				1	1*	1*	1*	1*	1*	1*
	Total		4				2	2	2	2	2	2	
Communautaire	S.N.E.Q.		-				1*	1*	1*	1*	1	1*	1
	Total		-				1	1	1	1	1	1	1
Loisirs	G.L.E.Q.		-		1	1	1	1	2	2*	3*	2	2
Aff. munic.	C.O.M.E.Q.		-		-	-	1	1	2*	2*	2*	2	2*
Agriculture	Conseil agricole		-		-	-	1	1	2*	2*	-	-	-
Tourisme	Conseil tourisme		-		-	-	1	1	2	2	1	-	-
Forêt	Conseil forêt		-		-	-	1*	1	2	2	2	2	2
Amén. inté.	S.A.I.R.E.Q.		-		-	-	-	-	-	2	2*	2*	2*
Culture	Conseil culture		-		-	-	-	-	-	-	1	2	2*
Environnem.	C.R.E.E.Q.		-		-	-	-	-	-	-	2	2*	2*
Communi.	C.C.E.Q.		-		-	-	-	-	-	-	-	2	2
	Total		-		1	1	5	5	10	12	13	14	14

* Membre du conseil exécutif

diminuera proportionnellement à l'accroissement du nombre des représentants provenant des conseils spécialisés.

Ainsi, nous retrouvons au C.R.D.E.Q. les éléments essentiels à la société du consensus dans le modèle de développement démocratique. Tous les groupes de la société y sont représentés.

La troisième période sera caractérisée par l'approche sectorielle des différents conseils spécialisés. Il est à noter que plusieurs conseils spécialisés sont directement financés par les ministères auprès desquels ils agissent comme interlocuteurs privilégiés en matière de consultation et de "concertation" des intervenants du milieu. Les directeurs généraux de ces conseils spécialisés reconnus par les ministères du gouvernement du Québec pourront siéger au conseil d'administration du C.R.D.E.Q., cela constituant un nouveau palier de représentation.

En résumé, si l'on se réfère à notre constatation concernant la polarisation des acteurs dans la sous-région de la Métis et que nous la conjugons à la troisième période où domine le groupe représentant les secteurs d'activités, nous pouvons confirmer que l'avènement des conseils spécialisés a favorisé la concentration des prises de décision dans la sous-région de la Métis, cela démontrant une plus grande proximité des organismes du C.R.D.E.Q. avec l'appareil administratif gouvernemental.

2.2 Le mode de fonctionnement

Nous avons dégagé plusieurs fonctions au Conseil régional de Développement de l'Est du Québec: animation, information, consultation et "concertation". Après un survol de ces diver-

ses fonctions, nous nous attarderons sur la consultation, celle-ci s'avérant dominante sur les autres activités du C.R.D.E.Q.

2.2.1 Animation

Les activités d'animation du C.R.D.E.Q. se concentrent surtout à la première période, 1967-68 à 1970-71, ainsi qu'au début de la deuxième, 1971-72 à 1974-75. Nous y retrouvons plusieurs tournées du personnel auprès des organismes-membres. Il y a également la préparation de colloques sur la question du développement régional planifié. Il demeure toutefois que le principal projet d'animation du C.R.D.E.Q. fut l'Opération Kamouraska qui eut lieu de janvier 1968 à mars 1970. On se souviendra que cette sous-région n'était pas incorporée au "territoire-pilote" du B.A.E.Q. C'est en partie pour cette raison, que plusieurs leaders de ce comté, compris dans les limites territoriales du nouveau C.R.D.E.Q., firent des pressions auprès de celui-ci afin qu'ils ne soient pas laissés au rancart. Les permanents du C.R.D.E.Q. y firent leurs premières armes en se servant comme modèle du plan du B.A.E.Q. pour intervenir auprès de la dite population.

Nous y retrouvons des dossiers intitulés: "Kamouraska et l'exécution du Plan" (CRD-439), "Animation Kamouraska-Urbanisation" (CRD-500), "Animation Kamouraska-Forêt" (CRD-502a), "Animation Kamouraska-Tourisme" (CRD-519), etc... Ainsi, toutes les activités d'animation de la première période seront profondément imprégnées de l'expérience du B.A.E.Q.

2.2.2 Information

L'information posa quelquefois problème au C.R.D.E.Q. Malgré des programmes d'information bien structurés par les permanents, la confidentialité des dossiers examinés par les adminis-

trateurs venait gêner une liberté d'action quant à la diffusion de plusieurs types d'information.

L'Etat, et en particulier l'O.P.D.Q., voulait même jouer le rôle de censeur, puisque lors de son protocole d'entente révisé de 1974 avec les C.R.D. du Québec, il ne permettait pas la tenue de conférences de presse organisées par les C.R.D. en région comme moyen de pression.

Il y eut trois projets importants concernant l'information à la population. Il s'agit d'abord du CRD-Bulletin qui prit forme de 1967 à 1970. Ensuite, le CRD-Information constitué de communiqués mis en page à compter de 1975 à juin 1977. Et enfin, depuis septembre 1977 la Lettre du C.R.D.

2.2.3 La consultation

La consultation s'avère la principale fonction au sein de cet organisme tant par le nombre de dossiers dressés et d'activités effectuées, que par les ressources matérielles, humaines et financières employées à cette fin. Cette fonction de consultation nous révèle le caractère propre du C.R.D.E.Q. Comme nous l'avions dit précédemment lors de la genèse, il avait été confiné à ce rôle, le gouvernement provincial se réservant la fonction d'exécution du plan. Nous y retrouvons deux modes de fonctionnement pour assurer la consultation: les comités consultatifs et les conseils spécialisés.

2.2.3.1 Les comités consultatifs

Les comités consultatifs seront adoptés comme mode de fonctionnement surtout à la première période, 1967-68 à 1970-71 et à la deuxième période, 1971-72 à 1974-75.

"Le mandat de ces comités est général et leur composition théorique réunit des "représentants" régionaux et gouvernementaux du secteur concerné de même qu'ils établissent le rôle de représentants de la structure et d'autres centres de décision susceptibles de venir à l'occasion et sur demande, faire des représentations (experts, promoteurs, etc...)"¹

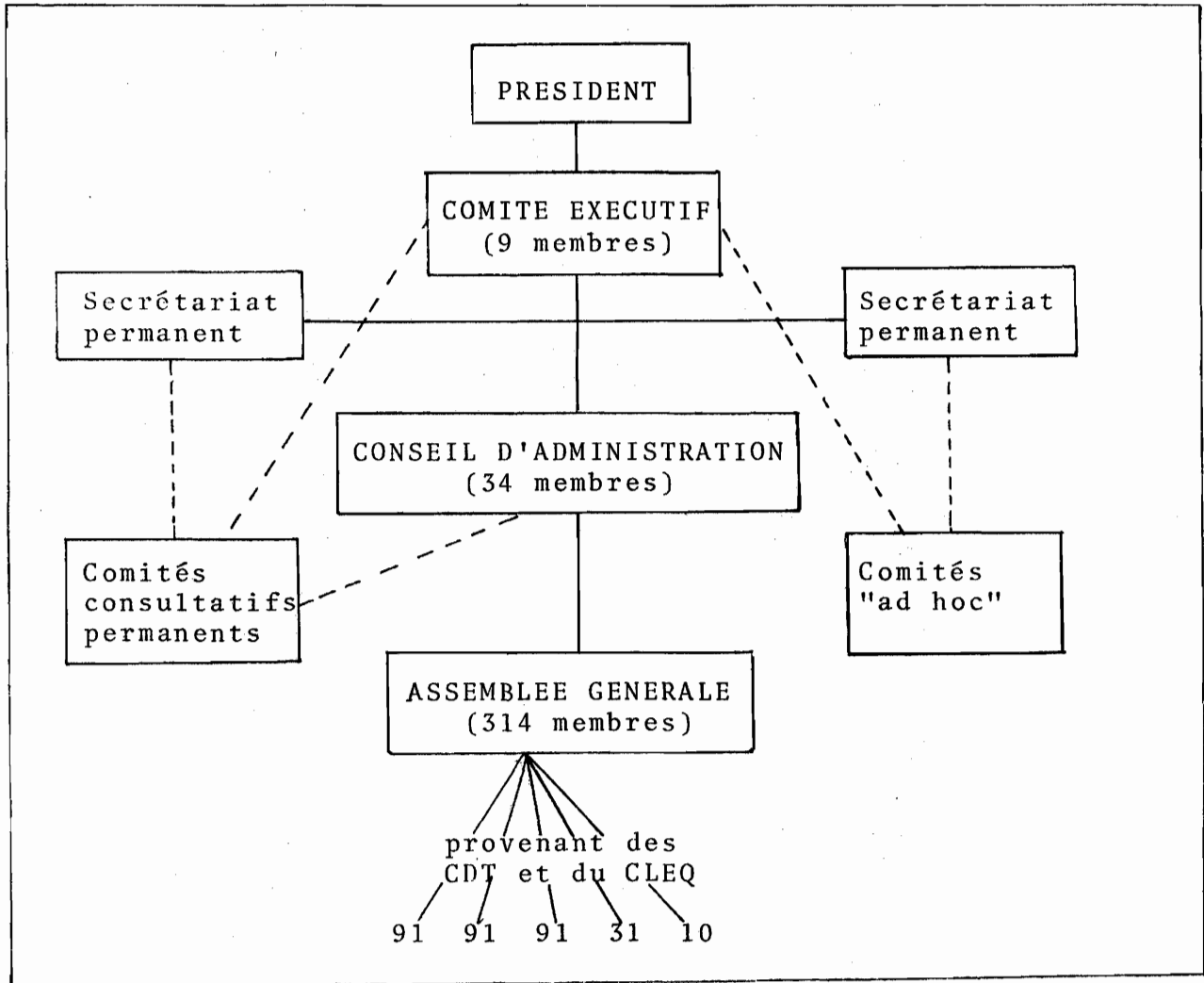
Voir le tableau 6. Le fonctionnement et l'orientation de la structure consultative du C.R.D.E.Q. seront étudiés et analysés constamment par le personnel de l'organisme. N'ayant aucun modèle auquel ils peuvent se référer, les professionnels et les administrateurs se sont butés à plusieurs obstacles. Tout d'abord, en 1967, cette nouvelle structure n'avait pas de vis-à-vis en région, puisque les coordonnateurs des ministères déconcentrés du gouvernement québécois n'y étaient pas encore installés.

Au niveau provincial, il n'existait pas d'organisme en charge du développement et de la planification socio-économique du Québec. Le C.R.D.E.Q. se trouvait également devant une absence de contenu pour assurer sa principale fonction: la consultation. C'est pour toutes ces raisons qu'il essaya de hâter la mise en place d'un cadre institutionnel cohérent et complet. C'est finalement la signature de l'Entente générale de Coopération Canada-Québec qui viendra remédier, en partie, à ces problèmes organisationnels.

Deux dates semblent guider les activités de fonctionnement au niveau de la consultation, le 1er novembre qui est la date limite pour la présentation des prévisions budgétaires du C.R.D.E.Q., et le 1er mai qui est la date limite pour la présentation d'un rapport ou d'un avis sur les prévisions budgétaires concernant l'Entente.

¹ CRD-162a), La consultation, 22 juillet 1968, Marc-André Morency, page 8.

TABLEAU 6: ORGANIGRAMME DU FONCTIONNEMENT DU C.R.D.E.Q.
(1967-68 à 1970-71)



Référence CRD-684

En plus des comités consultatifs, nous retrouvons des comités "ad hoc" au C.R.D.E.Q. Ces comités "ad hoc" tels information, les structures, les centres de décision, etc... répondent à des besoins spécifiques et n'ont pas de caractère permanent. Ces deux types de comités dépendent du conseil d'administration et ce sont les permanents qui coordonnent et animent les activités desdits comités.

Le développement économique sera dominant quant aux pré-occupations des comités consultatifs. L'agriculture et la forêt demeurent les principaux secteurs d'intervention pour le C.R.D.E.Q. Deux comités consultatifs prendront la tête de file sur les autres comités, celui sur le dossier du réaménagement de la forêt du Grand Portage, Cabano, et le comité permanent d'aménagement du territoire de l'arrière-pays, C.P.A.T.A.P. Ce dernier donnera naissance en 1976 à la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, la S.A.I.R.E.Q. On remarque que ces comités sont étroitement liés aux principales ressources du territoire de l'Est du Québec.

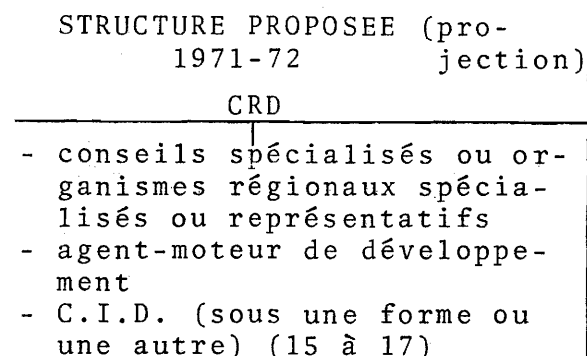
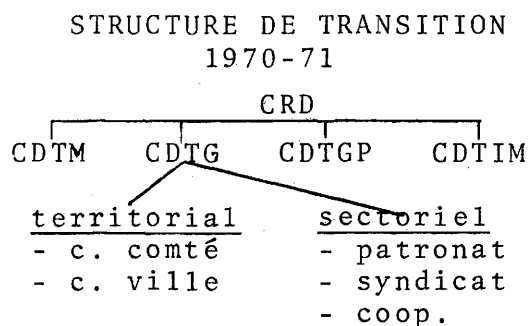
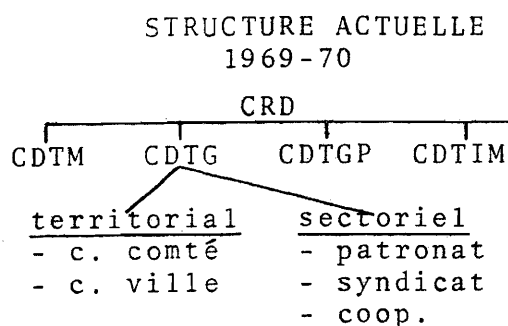
2.2.3.2 Les conseils spécialisés

C'est au début de la deuxième période, 1970-71 à 1974-75, que s'installeront les conseils spécialisés comme mode de fonctionnement et de représentation au C.R.D.E.Q. Nous avons pu constater au sous-chapitre précédent, 2.1, la mainmise de l'Etat (O.P.D.Q.) sur ce changement d'orientation qui devait permettre une plus grande efficacité. Voir le tableau 7.

En novembre 1970, le secrétaire général du C.R.D.E.Q., Rodolphe Lafresnaye accordait son appui à l'instauration de conseils régionaux spécialisés pour des raisons techniques, le personnel ayant la volonté de donner des avis plus étoffés, plus représentatifs, c'est-à-dire de préparer la majorité des docu-

TABLEAU 7: REORGANISATION DE LA STRUCTURE DE PARTICIPATION

Projection à date du groupe de travail "cadre institutionnel"



NOTE: La structure est la même pour la prochaine année. Le seul changement a été, au congrès du CRD, de laisser des sièges libres pour admettre un conseil spécialisé (CLEQ), plus six (6) autres sièges pour d'autres conseils spécialisés.

PALIER	ELUS LEGISLATIF	FONCTIONNAIRES ADMINISTRATIF	POPULATION CONSULTATIF
Fédéral	Chambre des Communes Conseil des ministres	Mini. de l'Exp. écon. rég. Autres ministères	Conseil canadien de l'Aménagement rural
Provincial	Assemblée nationale Conseil des ministres	O.P.D.Q. Ministères	Conseil de la Planification Comité de liaison des CRD
Régional	(décentralisé) Communauté régionale	(déconcentré) Conférence adm. régionale O.P.D.Q. ou O.D.E.Q.	- organismes régionaux CRD - CID - agent de dévelop.
Territorial ou sous-régional	-----	-----	CDT
Comté	Municipalité de comté	-----	-----
Zonal	Communauté urbaine Commis. conjointe d'urb. Comités intermunicipaux	Equipes de développement socio-économiques (15 à 17)	CID (15 à 17)
Local	230 municipalités	-----	-----

Structure proposée
(projection)

ments permettant aux participants de donner des opinions éclairées sur un secteur donné.

Les conseils spécialisés se définiront ainsi:

"Le conseil spécialisé sectoriel est un organisme régional, le plus représentatif possible des intérêts et des éléments particuliers d'un secteur d'activités socio-économique, qui a des fonctions de consultation, d'animation, d'information, de concertation et à l'occasion, de services, dans le cadre de la planification du développement du secteur concerné.

Les objets de ces conseils spécialisés seront de permettre à tous les organismes d'un secteur de la vie socio-économique régionale de participer à l'élaboration et à l'orientation des politiques sectorielles régionales de leur fournir tous les services requis pour un fonctionnement efficace".¹

Le C.R.D.E.Q. donnera naissance à plusieurs conseils spécialisés qui seront reconnus et financés par les ministères du gouvernement québécois et en partie par leurs organismes-membres. Malgré le dynamisme de certains de ces conseils dans le milieu régional, plusieurs demeurent peu actifs, voire moribonds (agriculture, forêt, C.O.M.E.Q.)

En résumé, le cadre consultatif mis en place au C.R.D.E.Q. en 1967 se transformera en cadre de "concertation" au niveau de chaque secteur d'activités socio-économiques dans une logique para-gouvernementale. Il y aura un glissement important quant au rôle du C.R.D.E.Q. qui devra mettre en place des organismes de consultation basés sur son propre modèle. Les enfants du C.R.D.E.Q., les conseils spécialisés, sont à l'image de leur parent. Avec la consolidation des conseils spécialisés à la troisième période, 1975-76 à 1978-79, nous assisterons à

1 CRD-812, Les conseils spécialisés sectoriels et le CRD, 4 mai 1971, Jacques St-Pierre, page 1.

la prédominance des relations conseil spécialisé/ministère sur les relations C.R.D.E.Q./conseil spécialisé. Ce qui entraînera un malaise quant à la définition des rapports au sein même du C.R.D.E.Q. Les conseils spécialisés étant à toutes fins pratiques des petits C.R.D. pour leurs domaines d'activités respectifs.

2.2.4 "Concertation"

La consultation implique, avant la prise de décision, que les intéressés expriment leurs avis sur la question débattue¹. A notre avis, cette expression est issue du discours technobureaucratique, qui s'est développé au Québec de façon plus marquée, depuis l'expérience de planification gouvernementale du B.A.E.Q.

Nous avons indiqué au sous-chapitre précédent, 2.2.3, que le cadre consultatif mis en place au C.R.D.E.Q. en 1967 se transformera en cadre de "concertation" au niveau de chaque secteur d'activités. Le C.R.D.E.Q. sera toujours consulté sur les politiques de l'O.P.D.Q., les orientations de développement de l'Est du Québec, 1979, qui hélas ne constituent que les vœux pieux de fonctionnaires en mal de pouvoir. Il faut noter le caractère général de cette consultation qui ne peut déboucher que sur un constat de faits sur l'économie régionale.

Néanmoins, le meilleur exemple de "concertation" des conseils spécialisés et des bureaux régionaux des ministères québécois, est celui du conseil de la Culture de l'Est du Québec et du bureau régional du Ministère des Affaires Culturelles. Cette relation vise plus qu'à mettre de concert tous les inter-

1 Le petit Robert, concertation, page 356.

venants de ce secteur d'activités, mais recherche également une réelle participation du conseil de la Culture à la prise de décision quant aux objectifs et aux moyens des politiques émises par le bureau régional du Ministère des Affaires Culturelles ainsi qu'à l'affectation des budgets en région pour ce secteur d'activités. C'est une forme de "partnership" avec l'Etat de façon à assurer un développement et une valorisation des différentes formes d'expressions culturelles de l'Est du Québec.

2.3 Le mode de financement

C'est à l'aide du tableau 8 que nous pourrions expliciter le mode de financement du C.R.D.E.Q. Nous y étalons les états financiers annuels comprenant les revenus et les dépenses. Nous nous arrêterons surtout sur les revenus. Nous en retrouvons deux types, l'un provenant de l'Etat ou de ses organismes et l'autre provenant soit des organismes-membres, soit de la gestion administrative de l'organisme: intérêts, prêts de service, loyers, etc...

Les revenus provenant de l'Etat comptent en moyenne pour 94% des revenus totaux du C.R.D.E.Q. On remarque d'abord que pendant les huit années de l'Entente fédérale-provinciale, de 1968 à 1976, le C.R.D.E.Q. a joui de revenus fort substantiels pour mener à terme ses activités. Cela équivaut à une moyenne de \$250,000 par année pour le financement de l'organisme. On note toutefois que les trois dernières années font figure de vaches maigres comparativement à la période antérieure. Il faut spécifier, malgré tout, qu'au niveau des revenus, la baisse des revenus de l'Etat est proportionnellement correspondante à la hausse des revenus divers provenant des organismes-membres, de la gestion administrative et de diverses subventions.

TABLEAU 8: ETATS FINANCIERS ANNUELS DU C.R.D.E.Q.

	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79
REVENUS												
A.R.D.A.												
Québec	5 75,000											
C.O.E.Q.	30,000	30,000										
Entente		170,000	276,929	287,830	193,050	274,000	250,000	250,000	250,000	115,675	152,720	164,320
O.P.D.Q.												
C.D.T.	7,500	12,500	20,000									
Intérêts			333	9	501	558	983	463	1,573	928	895	2,935
Remb. fr.							5,136					
Org. mem								650	700	900	2,326	
Subv. Ha									4,000			
Prom.Est										24,000		
Prêts de											6,671	16,181
Autres											1,724	2,990
Loyers											600	395
Total	112,500	212,500	297,262	287,839	193,551	274,558	256,119	251,113	256,273	141,503	164,936	188,421
DEPENSES												
Administ.	55,347									68,546	47,700	45,765
Fonction.	15,156	50,115	62,825	52,807	46,909	116,442	81,729	33,187	69,663			
Subv. CDT	30,850	42,500	53,750	23,793								
Personnel		85,273	118,160	139,899	121,628	120,100	118,339	140,574	120,796	97,782	113,909	121,072
Bureau		34,995	44,182	53,600	41,350	50,607	54,334	38,802	29,216			
Animation												
Kamouras			33,917									
Subv.CLEQ				350								
C.R.D.A.Q.								8,500	10,440			
Autres											825	17,032
Total	101,353	212,845	312,835	270,450	209,887	287,149	254,402	221,063	230,115	166,328	162,434	183,869
Excé. R/D	11,146			17,389			1,717	30,050	26,158		2,502	4,552
Excé. D/R		345	15,573		16,336	12,591				24,825		

Note: Les sous ne sont pas mentionnés sur ce tableau.

En résumé, cela démontre fort bien le niveau de dépendance économique du C.R.D.E.Q. vis-à-vis l'Etat. De plus, le chantage budgétaire effectué par l'O.P.D.Q. lors de l'attribution des budgets annuels est un excellent moyen d'influencer des changements quant à l'orientation des activités de l'organisme, calqués sur la volonté gouvernementale.

2.4 Le personnel

Nous nous attarderons à cet aspect de l'organisation du C.R.D.E.Q. afin de démontrer la première hypothèse subordonnée qui fait du C.R.D.E.Q. un des "lieux" de croissance de la "technobureaucratie" vers la prise du pouvoir de l'appareil d'Etat. Le C.R.D.E.Q. étant, en plus d'une courroie de transmission de l'Etat vers la population, un tremplin des cadres vers ce même appareil administratif gouvernemental.

Pour ce faire, nous avons dressé une mini-sociographie des employés qui ont travaillé au C.R.D.E.Q. depuis sa naissance. Nous y retrouvons le numéro, le sexe, la fonction, le temps à l'emploi du C.R.D.E.Q., la formation reçue ainsi que l'employeur actuel. Voir le tableau 9.

Tout d'abord, nous y trouvons une trentaine d'employés, répartis dans deux types de fonctions: "cléricales" et professionnelles. Tous ces employés, sauf le directeur général, sont membres du Syndicat des Employés Permanents d'Organismes régionaux d'Aménagement, S.E.P.O.R.A. On remarque que les femmes dominent les fonctions "cléricales", alors que les hommes maîtrisent les fonctions professionnelles.

Nous nous attarderons aux fonctions professionnelles, c'est-à-dire les agents de consultation, d'information et d'animation, plus les secrétaires généraux qui se transformeront en directeurs généraux au cours des ans. La majorité des profession-

TABEAU 9: MINI-SOCIOGRAPHIE DU PERSONNEL DU C.R.D.E.Q.

Numéro	Sexe	Fonction	Date à l'emploi	Formation	Employeur actuel
1.	Féminin	Secrétaire	Juillet 67 à décembre 79		Radio-Québec
2.	"	Employée à l'imp.	Octobre 71 à 1976		Nil
3.	"	Secrétaire	Juillet 67 à ?		CEGEP Maisonneuve
4.	"	Sténo-dactylo	Juillet 70 à octobre 71		CSN Rimouski
5.	"	Secrétaire	Janvier 72 à aujourd'hui		C.R.D.E.Q.
6.	"	Secrétaire	Octobre 67 à juin 72		Affaires Indiennes
7.	"	Secrétaire	Octobre 72 à janvier 74		Québec Télép. Riki
8.	Masculin	Commis-comptable	Juillet 70 à août 76		Office de construc.
9.	"	Tech. à l'imp.	Octobre 69 à 1971		Imprimerie du Golfe
10.	Féminin	Dactylo	Janvier 72 à septemb.72		Nil
11.	Masculin	Agent de consult.	Juin 79 à aujourd'hui	Bacc.Sc.Polit. Laval	C.R.D.E.Q.
12.	"	" "	Février 73 à août 74	Maît. économ.Sherbrooke	A.C.D.I. à Montréal
13.	"	" "	Janvier 74 à avril 79	Bacc.Spé. Histoire UQAM	S.A.I.R.E.Q.
14.	"	Agent d'informat.	Décembre 69 à janvier 71		Cie privée (design)
15.	"	Secrétaire gén.	Octobre 68 à ?	Bacc. économie	Sous-Minist.M.T.C.P.
16.	"	Agent de consult.	Juillet 70 à ?	8e année	C.O.M.E.Q.
17.	"	" "	Août 75 à ?	Bacc. Lettres & Histoire	Radio-Québec
18.	"	Agent d'informat.	Juillet 70 à sept. 71	Cours classique Riki	Cie privée
19.	"	Directeur gén.	Janvier 72 à aujourd'hui	Maît. sociologie Laval	C.R.D.E.Q.
20.	"	Agent de consult.	Novembre 76 à ?	Bacc. Sc.Récréolo.Sher.	C.L.E.Q.
21.	"	" "	Janvier 72 à octobre 72	Bacc. Sc.Sociales Laval	M.T.C.P.
22.	"	Directeur gén.	Juillet 67 à ?		M.T.C.P.
23.	"	Agent de consult.	Juillet 70 à mars 74	10e commerciale	Société Baie James
24.	Féminin	" "	Décembre 72 à mars 73	Bacc. mathématiques	?
25.	Masculin	Directeur géné.	Juillet 67 à ?	Bacc. Sc. Sociales Laval	Sous-Minist.Aff.Soc.
26.	"	Agent de consult.	Mai 69 à août 72	Bacc. économie	Sec. exéc. Matane
27.	Féminin	" "		Bacc. spé. géograph.UQAR	Radio-Canada Riki
28.	Masculin	" "	Octobre 67 à juin 70	Bacc. sociologie Laval	UQAC
29.	"	Agent d'informat.	Juillet 67 à ?		Minist. des Finances
30.	"	Agent de consult.	Septembre 72 (2 sem)	Agronome Laval	C.S.S. Riki
31.	"	" "	Novembre 72 à ?	9e scientifique	S.E.R. de la Vallée
32.	"	Directeur géné.	Juillet 68 à ?	Bacc. pédagogie Laval	C.R.S.S.S. Riki
33.	"	Resp. animation	Mars 69 à juin 71		Conseil comté Matane

nels du C.R.D.E.Q. détiennent des diplômes de baccalauréat, quelques-uns des diplômes de maîtrise. Les disciplines qui prédominent sont la sociologie (4) et l'économie (4). De plus, la majorité des diplômes émis proviennent de l'Université Laval de Québec.

Seulement quatre employés du C.R.D.E.Q. sont passés au secteur privé à l'emploi de firmes. Tous les autres sont au service du secteur public, soit des paliers de gouvernement, des institutions d'enseignement, soit des sociétés d'Etat, soit enfin des organismes régionaux. Voir le tableau 10.

On constate, chez les professionnels, que la moitié des employés passés au secteur public l'ont fait en faveur du gouvernement provincial. Sept d'entre eux occupent des postes de cadres supérieurs, dont deux sont sous-ministres adjoints. La majorité de ces individus ont travaillé au C.R.D.E.Q. durant la première période, 1967-68 à 1970-71.

La moitié des employés professionnels ont quitté la région de l'Est du Québec, alors que la plupart des employés "cléricaux" sont demeurés à Rimouski.

En résumé, nous pouvons dire que la C.R.D.E.Q. a servi de tremplin à quelques employés professionnels, vers l'appareil administratif d'Etat. Ces personnes représentent 55% de tout son personnel depuis sa création.

"Nous constatons avec plaisir l'arrivée à des postes importants de personnel supplémentaire dont la compétence est reconnue, même si le recrutement s'est effectué, en partie, dans les structures de consultation".¹

1 CRD-1285, Avis sur la programmation 1973-74, 1973, Pierre Jobin, page 7.

TABLEAU 10: REPARTITION DES EMPLOYES DU C.R.D.E.Q.

	Fonctions professionnelles	Fonctions "cléricales"
1. Secteur privé	2	2
2. Secteur public	18	5
a) gouvernements municipal provincial fédéral	1 9 1	1 1
b) enseignement	1	1
c) société d'Etat	1	1
d) organismes ré- gionaux	5	1
3. Aucun emploi	1	2
4. A l'emploi du C.R.D.E.Q.	2	1
5. Total	23	10

Cela peut être dû à la mentalité "carriériste" de ces personnes, ainsi qu'à leurs compétences et l'expérience passée. Néanmoins, cela demeure une caractéristique de la première période du C.R.D.E.Q., alors qu'à la deuxième et troisième période, les professionnels ont accepté des postes dans des organismes régionaux souvent en relation directe avec le C.R.D.E.Q. et l'administration publique régionale. Il ne faut pas oublier que parallèlement à l'accroissement des emplois de la Fonction Publique du Québec, il y a un phénomène de réforme des structures institutionnelles au niveau régional: l'éducation, les affaires sociales, etc...

2.5 Conclusion

Nous avons tenté, à travers l'évolution de la structure du C.R.D.E.Q., de vérifier la première partie de notre hypothèse principale qui veut que le C.R.D.E.Q. soit un organisme servant de courroie de transmission à l'Etat. Nous avons privilégié quatre aspects déterminants que nous avons étudiés dans ce chapitre, c'est-à-dire le mode de représentation, le mode de fonctionnement, le financement et le personnel.

Le mode de représentation nous a permis de dégager une périodisation qui correspond à des changements au sein de l'organisation du C.R.D.E.Q. Ces mutations concernant les orientations ont été provoquées par l'appareil gouvernemental, l'O.P.D.Q., qui voulait rationaliser son intervention au plan régional. Cela entraînera un phénomène de polarisation des administrateurs et une concentration des prises de décision vers la ville de Rimouski, capitale administrative régionale. Ces phénomènes sont à notre avis conformes au modèle de développement des pôles de croissance souvent mis de l'avant par l'Etat. Celui-ci, conscient de son rôle sur la scène régionale aménage les infrastructures nécessaires au développement de l'économie capitaliste.

Lors d'une étude exploratoire sur les C.R.D. du Québec, Gérard Divay et Jean Lapière formulaient l'hypothèse suivante:

"Il y a de fortes chances que les individus qui représentent au C.R.D. un organisme donné appartiennent à ce que nous appellerons des formes "d'élites" locales ou régionales (à défaut d'un meilleur terme pour exprimer la notion de leader) et qu'ils défendent au C.R.D. soit des intérêts personnels directement reliés à leur couche sociale d'appartenance, soit des intérêts corporatifs ou sectoriels définis. Chaque organisme ou groupe ne peut que représenter ses intérêts, et il serait idéaliste de croire qu'il les aliénera du jour au lendemain pour les dissoudre dans les objectifs généraux du C.R.D."¹

Cette hypothèse vient mettre en lumière le fait que le C.R.D.E.Q. ne peut représenter toute la population de la région, mais bien des intérêts spécifiques. Contrairement aux autres C.R.D. du Québec, qui ne sont que des Chambres de Commerce régionales, le C.R.D.E.Q. ainsi que le C.R.D. de la région de Québec (03) regroupent des représentants des milieux agricoles et forestiers. C'est en partie pour cette raison que l'aménagement de l'arrière-pays demeurera l'une des principales préoccupations du C.R.D.E.Q. Il y a plus qu'une question de survie, c'est le développement harmonieux des ressources du territoire au profit des habitants de la région qui est en jeu, et non le taux de profit des grandes entreprises.

Ces groupes défendant des intérêts différents et divergents, réunis à la même table régionale s'opposeront fréquemment au sein du C.R.D.E.Q. ainsi qu'aux cabinets des ministères. Le meilleur exemple que nous puissions citer est sans doute celui des industriels du bois et de la S.A.I.R.E.Q. qui s'affrontent

1 DIVAY, Gérard et Jean LAPIERRE, Organisation collective et planification régionales: les conseils régionaux de développement, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, décembre 1976, rapport de recherche no 1, pages 44-45.

à propos de la distribution des droits de coupe en forêt publique accordés par le Ministère des terres et forêts, M.T.F.

Le C.R.D.E.Q. assumera le mode de fonctionnement par quatre fonctions: animation, information, consultation et "concertation".

On ne pourra parler d'animation de la part du C.R.D.E.Q. mais plutôt de sessions d'information servant à expliquer la programmation gouvernementale plus qu'à susciter la participation de la population.

Quant à l'information au C.R.D.E.Q. elle fut parfois victime de la confidentialité des dossiers fournis par le gouvernement.¹

La consultation au C.R.D.E.Q. s'avère la principale fonction de cet organisme. Elle prendra deux formes: d'abord les comités consultatifs et ensuite les conseils spécialisés.

Les comités consultatifs seront adoptés comme mode de fonctionnement surtout à la première période, 1967-68 à 1970-71, ainsi qu'à la période de transition, 1971-72 à 1974-75. Malgré les difficultés de départ du nouveau processus de consultation, l'Entente générale de coopération Canada-Québec permettra au C.R.D.E.Q. de remédier aux problèmes de contenu pour assurer sa fonction de consultation. Certains comités "ad hoc" viendront compléter les champs d'intervention de l'organisme sur des problèmes occasionnels. L'agriculture et la forêt demeurent les principaux secteurs d'intervention pour le C.R.D.E.Q. Deux comités prendront plus d'importance que les autres: le comité travaillant sur le dossier du réaménagement de la forêt du Grand Portage (Cabano) et le comité permanent d'aménagement du territoire de l'arrière-pays: C.P.A.T.A.P.

1 CRD-372, Rapport du conseil d'administration, 28-29 juin 1969, page 17.

Les conseils spécialisés primeront à la troisième période 1975-76 à 1978-79. L'approche sectorielle y sera privilégiée au détriment du territoire. Nous assistons, dans différentes sphères d'activités au niveau régional à la création de petits C.R.D. reliés à l'appareil gouvernemental déconcentré par les bureaux régionaux des ministères québécois. Ce changement important quant au mode de fonctionnement, c'est-à-dire la transformation des comités consultatifs en conseils spécialisés, nous a démontré le niveau de dépendance de la structure du C.R.D.E.Q. vis-à-vis la logique gouvernementale. Cette transformation est issue d'une volonté partagée par le C.R.D.E.Q. et l'Etat de rationaliser leurs activités sur la scène régionale.

De plus, on ne pourra parler de véritable "concertation" de tous les membres du C.R.D.E.Q. d'abord entre eux, et ensuite avec l'appareil gouvernemental. Seuls quelques conseils spécialisés en sont rendus à cette étape. Nous ne croyons pas que le C.R.D.E.Q. en vienne à une telle situation puisqu'il représente des intérêts trop différents et divergents et que les objectifs et les moyens du type de développement qu'il se propose de faire n'ont pas été définis de manière exhaustive et demeurent très vagues et généraux. Les avis et les mémoires sont toujours émis en réponse à une interrogation gouvernementale, ce qui dénote une attitude plus passive qu'active lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques de développement socio-économique. En regard de notre analyse, cet aspect révèle bien le statut de courroie de transmission servant à l'Etat.

Parce qu'il finance le C.R.D.E.Q. en grande partie, l'Etat exerce un grand contrôle sur cet organisme qu'il peut orienter grâce au chantage budgétaire. C'est sur ce point que le C.R.D.E.Q. est à notre avis le plus dépendant de l'appareil gouvernemental. Les revenus substantiels accordés au C.R.D.E.Q. durant les années de l'Entente fédérale-provinciale démontrent bien la volon-

té de l'Etat de s'associer les principaux leaders de la population, pour assurer la caution de ses politiques et programmes dans tous les secteurs de la vie socio-économique.

Quant au personnel du C.R.D.E.Q., le quatrième aspect de notre analyse, nous avons dégagé que le C.R.D.E.Q. avait servi de tremplin vers l'appareil gouvernemental à plusieurs professionnels. Cela demeure néanmoins une caractéristique de la première période, 1967-68 à 1970-71. Cette dernière constatation étaye partiellement la première hypothèse subordonnée qui faisait du C.R.D.E.Q. un des "lieux" du développement de la technobureaucratie.

Néanmoins, ce n'est pas seulement grâce à cet aspect que nous pouvons conclure à l'apparition de cette nouvelle fraction de classe au sein de la bourgeoisie, mais également à travers le mode de fonctionnement des conseils spécialisés qui valorisent la consultation et la "concertation" effectuées avec les coordonnateurs des bureaux régionaux du gouvernement provincial. A ce sujet, il ne faut toutefois pas se faire d'illusions sur le pouvoir effectif et réel de décision en région. Une étude de Vincent Lemieux portant sur le pouvoir des coordonnateurs régionaux de la Conférence administrative régionale de l'Est du Québec, C.A.R.E.Q.¹, a démontré que le statut du coordonnateur au sein de son ministère détermine le pouvoir réel de ce dernier en région.

En définitive, certains administrateurs du C.R.D.E.Q. représentant les conseils spécialisés seront amenés à s'allier aux coordonnateurs de la C.A.R.E.Q. afin que s'effectue une véritable décentralisation administrative par l'obtention de budgets régionaux devant être gérés de concert avec les représentants des organismes de chaque secteur d'activités. C'est en ce sens

1 LEMIEUX, Vincent, Le pouvoir des coordonnateurs régionaux de la C.A.R.E.Q., Université Laval, mars 1977, travaux et notes de recherche no 5, 41 pages.

que plusieurs groupes seront amenés à participer à l'élaboration de politiques et à la gestion des programmes émanant des différents ministères québécois. Cela comporte à tout le moins un danger d'aliéner les besoins réels des intervenants aux nécessités administratives et bureaucratiques du développement d'un appareil étatique au Québec.

En résumé, l'analyse de l'évolution de la structure du C.R.D.E.Q. nous a permis de dégager le caractère politique, et ce au sens large, de cet organisme régional.

CHAPITRE III: ANALYSE DE LA PRODUCTION DU C.R.D.E.Q.

Nous tenterons d'évaluer la production du Conseil régional de Développement de l'Est du Québec, tout d'abord en dégagant quelques considérations générales sur l'ensemble de la production de cet organisme. Ensuite, nous examinerons les dossiers du C.R.D.E.Q. Enfin, nous verrons les avis et les mémoires issus de cet organisme, déposés auprès des instances gouvernementales concernées.

De plus, nous tenterons de voir au moyen de textes de conférences et d'allocutions prononcées soit par les administrateurs, soit par des employés permanents, les idées exprimées sur le développement socio-économique de la région de l'Est du Québec. Tous ces éléments réunis (dossiers, avis, mémoires et conférences) constituent le corpus, c'est-à-dire un matériel bien défini, qui sera analysé pour caractériser le discours de l'organisme.

En définitive, ce troisième chapitre cherchera à valider la deuxième partie de notre hypothèse principale qui veut que l'Etat diffuse son modèle des pôles de croissance qui favorise le développement économique des grands centres, à la périphérie.

3.1 Considérations générales

Nous avons divisé en quatre parties distinctes la production du C.R.D.E.Q. Il s'agit du développement économique qui regroupe les activités des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire. Le développement politique qui est constitué du secteur des affaires municipales, des affaires internes du C.R.D.E.Q. et de l'aménagement du territoire. Ensuite, le développement social comprend l'éducation, le travail et la main-

d'oeuvre, les groupes de citoyens. Enfin, les communications, les loisirs et la culture constituent le développement culturel.

A travers un tableau d'ensemble, nous pouvons déterminer les caractéristiques principales de la production écrite du C.R.D.E.Q. Plusieurs tableaux viendront par la suite, spécifier les domaines d'intervention de chaque élément composant notre corpus d'analyse.

TABLEAU 11: L'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION

	Economique	Politique	Social	Culturel	
Dossiers	346	173	99	11	629
Mémoires	8	4	2	6	20
Avis	31	7	10	8	56
Conférences	12	13	5	1	31
Sous-total	397 (54%)	197 (27%)	116 (16%)	26 (3%)	
Total	736 (100%)				

L'ensemble de la production du C.R.D.E.Q. se caractérise par la prédominance des questions relatives au développement économique. Le développement politique vient au second rang, soit 27% de la production des textes, alors que le développement social totalise 16% des quatre éléments de notre corpus. Les questions se rapportant au développement culturel comptabilisent 3% de la production totale. Cependant, malgré ce faible taux, ces questions demeurent, par la qualité des dossiers étayés, de nature importante au niveau des mémoires et des avis du C.R.D.E.Q.

Nous devons spécifier que nous avons basé nos calculs, pour effectuer le tableau 12, sur les textes numérotés provenant des archives officielles du C.R.D.E.Q. Nous avons compilé les données jusqu'au mois de janvier 1980 inclusivement. Les dossiers sont composés des écrits du personnel de l'organisme. Même si notre inventaire a été des plus exhaustifs quant à cet élément de notre corpus, la compilation des données recueillies n'est pas d'une exactitude rigoureuse, puisque nous avons pu oublier quelques dossiers et que l'organisme lui-même a peut-être omis certains textes. Cela n'en mine pas moins notre analyse en lui donnant une valeur plus indicative qu'absolue. De plus, ces dossiers correspondent, en partie, aux points de l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration et du conseil exécutif. Enfin, nous n'avons pas tenu compte des dossiers et des textes préparés par les différents conseils spécialisés et comités consultatifs. Nous nous sommes attardés à la production centrale du C.R.D.E.Q. Nous avons dégagé à l'aide de notre cadre de référence la répartition des textes numérotés. Voir l'annexe 1. Reprenons un à un les éléments du corpus d'analyse.

3.1.1 Les dossiers

Si, comme nous l'avons noté précédemment, les questions d'ordre économique sont demeurées prioritaires au C.R.D.E.Q., cela ne tient-il pas de la problématique de cette région? Réagit-on devant la conjoncture? Cherche-t-on à atteindre des objectifs à long terme conformément au Plan du B.A.E.Q.? Dans quelle mesure? C'est à l'aide du tableau 12 que nous pourrions dégager certaines conclusions.

Nous avons divisé le développement économique en quatre secteurs d'activités traditionnelles. Le niveau primaire est marqué par les intérêts portés à l'agriculture et à la forêt.

TABLEAU 12: LES DOSSIERS DU C.R.D.E.Q.

<u>Développement économique</u>			
<u>Primaire</u>	<u>Secondaire</u>	<u>Tertiaire</u>	<u>Quaternaire</u>
- agriculture 48	- industriel 8	- comp.portu 11	-déc.ext. 2
- forêt 28	- eau lourde 1	- dév. tour. 17	-SAGEQ 20
- mines 16	- meuneries 1	- transport 18	-Promot. 12
- pêches 8	- Cabano 81		-CRIPPE 4
- ress. nat. 1			-Fonds d.v. 1
- CPATAP 66			-coop. 1
Total 167	Total 91	Total 46	Total 40
344			
<u>Développement politique</u>			
<u>Affaires municipales</u>	<u>Affaires du CRDEQ</u>	<u>Aménagement du territoire</u>	
- bill 276 1	- cadre institu. 83	- relocalisat. 17	
- intermunicipal 5	- budget 6	- parc du Bic 23	
- conseils de comté 2	- information 5	- Basques-Neig. 9	
- comité citoyens 1	- règle.géné. 1	- Riki-Mont-Jo. 4	
- bill 65 1		- Métra 3	
		- Parc Gaspésie 1	
		- Rétrocession 2	
		- Percé 1	
		- Gaspésie 2	
		- Mont-Joli 1	
		- Zones 2	
		- Hydro-Québec 1	
		- Grand Portage 1	
		- CREEQ 1	
Total 10	Total 105	Total 68	
173			
<u>Développement social</u>			
- animation Kamouraska 30		- éducation 1	
- éducation 25		- C.L.S.C. 3	
- Opérations Dignité 23		- Main-d'oeuvre 2	
- J.A.L. 9		- Conseil des Oeuvr. 3	
		- Dév. social 4	
100			
<u>Développement culturel</u>			
- les médias 2		- artisanat 2	
- CIPEQ 3		- étude économique 1	
- Radio-Québec 1		- lecture rapide 1	
- les quotidiens 1		- CLEQ 1	
13			

Cependant, ce qui fait à notre avis la spécificité de ce secteur d'activités est sans nul doute les dossiers et les questions traités par le Comité permanent d'aménagement du territoire de l'arrière-pays (C.P.A.T.A.P.). Au niveau secondaire, le dossier qui retient notre attention est le cas de Cabano, dans la problématique du réaménagement forestier du Grand Portage. Ce dossier, en plus de revêtir un caractère économique, est teinté par des revendications des groupes de citoyens de cette sous-région de notre territoire. En 1970, Cabano avait été le théâtre d'une vive contestation. C'est le dossier qui a fait le plus couler d'encre au C.R.D.E.Q. Les transports et le développement touristique constituent les principales préoccupations du secteur tertiaire. Le dossier sur le traversier-rail, le complexe portuaire de Gros-Cacouna, la réaffectation du réseau routier, voilà autant de dossiers liés à ces questions. Les activités du secteur "quaternaire" sont dominées par le dossier sur l'instauration de la Société d'administration et de gestion de l'Est du Québec, S.A.G.E.Q. Il semble que ce dossier ne reçut pas toute la faveur du gouvernement d'alors. On note également le dossier visant la création d'un office de promotion des produits de l'Est du Québec complémentaire à l'action de la S.A.G.E.Q.

Nous avons divisé le développement politique en trois parties, d'abord les affaires municipales, ensuite les affaires du C.R.D.E.Q., c'est-à-dire sa place dans le cadre institutionnel, et enfin, l'aménagement du territoire.

Il semble que le dossier portant sur le cadre institutionnel, c'est-à-dire la structure consultative du C.R.D.E.Q., fut la question privilégiée par les permanents de l'organisme. Cela est surtout remarquable durant la première période. On a tenté de la définir, de la faire fonctionner, de l'évaluer et de la réformer, etc... C'est souvent le sort réservé aux struc-

tures innovatrices n'ayant pas de modèle de référence susceptible d'inspirer l'action ainsi que la planification. Pour ce qui est de l'aménagement du territoire, quelques dossiers prédominent. D'abord le Parc du Bic, ensuite la relocalisation, enfin, le projet Basques-Neigette.

Animation Kamouraska, l'éducation de la main-d'oeuvre, les Opérations Dignité et le projet J.A.L. constituent les principaux dossiers liés au développement social de la région.

Les dossiers sur les média demeurent le centre des préoccupations d'ordre culturel. Les communications ont, il va sans dire, un caractère primordial dans une région périphérique comme l'Est du Québec.

3.1.2 Les mémoires

Concernant les trois éléments de notre corpus d'analyse - les mémoires, les avis et les conférences - nous avons pu établir une périodisation qui constitue une variable quantitative de notre analyse. Par la suite, nous avons dressé un tableau pour chacun des éléments par secteur d'activités. Le tableau 13, Périodisation de trois éléments du corpus, Mémoires, Avis, Conférences, démontre que les deux tiers de la production totale du C.R.D.E.Q. recouvre les deux périodes 1967-68 à 1970-71 et 1971-72 à 1974-75. Il faut noter à ces périodes que ce sont les avis qui dominent. Même si nous observons à la troisième période de 1975-76 à 1978-79 une baisse de la production globale, nous retenons que les mémoires occupent plus de 50% de la production. Comparativement aux deux périodes précédentes, nous y voyons un nouveau type de comportement concernant le programme de travail annuel de l'organisme. Il est intéressant de noter l'absence de conférences prononcées lors de la

TABLEAU 13: PERIODISATION DE TROIS ELEMENTS DU CORPUS
MEMOIRES, AVIS, CONFERENCES

ANNEE	MEMOIRES	AVIS	CONFERENCES
1967-68	1	3	6
1968-69		3	3
1969-70	2	2	7
1970-71		3	9
Sous-total	3	7	25
1971-72	1	12	2
1972-73		13	2
1973-74		8	2
1974-75		1	1
Sous-total	1	33	7
1975-76	1	3	-
1976-77	2	4	-
1977-78	4	2	-
1978-79	6	4	-
Sous-total	13	12	0
1979-80	3	1	-
Total	20	56	31

troisième et de la quatrième période. Quant à cet élément, nous avons dégagé qu'il s'agissait dans la majorité des cas d'allocutions prononcées par Me Claude Jourdain, le premier président du C.R.D.E.Q. Ce qui explique qu'elles se concentrent à la première période, 1967-68 à 1970-71. Regardons de plus près les mémoires du C.R.D.E.Q. Comme nous l'avons dit précédemment, la troisième période, 1975-76 à 1978-79, demeure

la plus productive pour cet élément de notre corpus. Par ordre d'importance, nous voyons que le développement économique est suivi de près du développement culturel, ensuite des mémoires traitant des questions relatives au développement politique et enfin du développement social. Nous avons dressé une liste des mémoires préparés par le C.R.D.E.Q. Nous la retrouvons à la bibliographie. Sept (7) de ces mémoires sont adressés au gouvernement fédéral, alors que les treize (13) autres mémoires sont présentés au gouvernement du Québec soit à des ministères, des sociétés d'Etat, des commissions parlementaires, etc... Parmi tous ces mémoires, celui qui a retenu le plus notre attention est le texte CRD-653, Mémoire au Comité sénatorial spécial sur la pauvreté. Nous y avons dégagé une première perception du C.R.D.E.Q. sur la réalité socio-économique de l'Est du Québec. On y expose clairement les buts et les moyens pour enrayer les disparités régionales, ainsi que la pauvreté en milieu rural grâce à la planification démocratique.

TABLEAU 14: LES MEMOIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITES

	Economique	Politique	Social	Culturel
1967-68	1	-	-	-
1968-69	-	-	-	-
1969-70	-	1	1	-
1970-71	-	-	-	-
1971-72	-	1	-	-
1972-73	-	-	-	-
1973-74	-	-	-	-
1974-75	-	-	-	-
1975-76	-	-	-	1
1976-77	1	-	-	1
1977-78	3	-	-	1
1978-79	2	2	1	1
1979-80	1	-	-	2
Sous-total	8	4	2	6
Total	20			

3.1.3 Les avis

C'est à la deuxième période, 1971-72 à 1974-75, que se concentre la majorité des avis émis par le C.R.D.E.Q. Le développement économique demeure premier. C'est surtout dû aux avis concernant la renégociation de l'Entente générale de coopération Canada-Québec, ainsi que de la programmation gouvernementale. Nous avons également dressé une liste des avis émis par le C.R.D.E.Q. que nous retrouvons à la bibliographie. Nous nous sommes concentrés sur les avis traitant des questions de développement économique et de développement politique. Les deux autres secteurs d'activités sont couverts de façon globale à travers les mémoires. Les avis constituent la plus grande part de la production du C.R.D.E.Q. Leur nombre reflète bien la vocation de l'organisme. Cependant, malgré leur nombre, nous pouvons remarquer que leur longueur (nombre de pages) varie sensiblement au cours des années. Les premiers avis comptent parfois jusqu'à deux cents pages. C'est pour cette raison que nous n'avons pas voulu faire de distinction d'ordre qualitatif entre les avis et les mémoires. Pour nous, ils constituent un ensemble homogène qui reflète les différentes perceptions du développement régional. Voir le tableau 15.

TABLEAU 15: LES AVIS PAR SECTEUR D'ACTIVITES

	Economique	Politique	Social	Culturel
1967-68	-	-	-	-
1968-69	1	1	1	-
1969-70	-	2	-	-
1970-71	2	1	-	-
1971-72	7	-	2	3
1972-73	6	-	3	4
1973-74	4	1	3	-
1974-75	-	-	-	1
1975-76	2	1	-	-
1976-77	2	1	1	-
1977-78	2	-	-	-
1978-79	4	-	-	-
1979-80	1	-	-	-
Sous-total	31	7	10	8
Total			56	

3.1.4 Les conférences

Les aspects du développement politique combinés à ceux du développement économique retiendront l'attention de nos orateurs à la première période du C.R.D.E.Q., 1967-68 à 1970-71. Cette nouvelle expérience de planification avec participation de la population se devait d'être connue et promue partout au Québec. Vous trouverez une liste des conférences prononcées soit par des administrateurs, soit par les permanents de l'organisme à la bibliographie. Voir le tableau 16.

En résumé, ces trois éléments de notre corpus d'analyse, les mémoires, les avis et les conférences, serviront à l'analyse du discours du C.R.D.E.Q. Nous y verrons en profondeur les perceptions de l'organisme sur les notions de région et de développement. Il sera intéressant de constater l'évolution des idées émises par rapport à ces deux notions qui constitueront nos points de référence à travers le discours de l'organisme.

TABLEAU 16: LES CONFERENCES PAR SECTEUR D'ACTIVITES

	Economique	Politique	Social	Culturel
1967-68	1	3	1	1
1968-69	1	2	-	-
1969-70	5	1	1	-
1970-71	3	3	2	-
1971-72	1	-	1	-
1972-73	-	2	-	-
1973-74	-	2	-	-
1974-75	1	-	-	-
1975-76	-	-	-	-
1976-77	-	-	-	-
1977-78	-	-	-	-
1978-79	-	-	-	-
1979-80	-	-	-	-
Sous-total	12	13	5	1
Total			31	

3.2 Le discours

Nous tenterons maintenant de révéler les principales caractéristiques du discours du C.R.D.E.Q. Compte tenu du nombre de dossiers et du nombre d'activités rattachés à cet organisme, nous avons posé comme points de référence nos balises théoriques, c'est-à-dire la région, le développement (les idées), le pouvoir régional (les classes sociales) et l'Etat, afin de fermer la boucle sur notre cadre théorique. Nous traiterons dans ce sous-chapitre du discours fait sur les notions de région et de développement. Notre corpus d'analyse est composé principalement des mémoires, des avis et des conférences du C.R.D.E.Q. Quelques dossiers rédigés par le personnel y figurent également. Quant au pouvoir régional et à l'Etat, ces balises seront abordées au quatrième chapitre.

Nous croyons qu'à travers ces notions, nous pourrions dégager les traits essentiels de la pensée véhiculée par le C.R.D.E.Q. au cours de son existence. D'abord, nous y découvrirons les perceptions sur la région de l'Est du Québec. Ensuite, nous y verrons les modèles de développement proposés pour améliorer le sort de l'économie régionale. Enfin, nous y percevrons la naissance d'un pouvoir régional.

3.2.1 La région

"Qu'est-ce qu'une région? C'est une question dont on discute depuis plus d'un siècle, d'abord chez les géographes, puis chez les économistes, les anthropologues et les sociologues. On aura une idée de la complexité de la question si on consulte, par exemple, l'ouvrage de Odum et Moore, - American Regionalism - où l'on note que 28 auteurs donnent de la région 40 définitions différentes. On peut en arriver ainsi à une conclusion quasi désespérée comme celle du géographe André Cholley: "On emploie le terme de région à tout

propos et même hors de propos: tout est région...". L'économiste Walter Isard écrit de son côté: "Le concept de région est trompeur, puisque c'est une généralisation de l'esprit, dont le choix dépend du problème particulier à étudier et qu'il n'existe pas de séries fixes de régions significatives valables pour tous les problèmes...". Voir Fernand Dumont et Yves Martin, L'analyse des structures sociales et régionales, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1963, page 16.¹

Les mémoires, les avis et les conférences du C.R.D.E.Q. feront mention, dans la majorité des cas, des conditions socio-économiques qui prévalent dans cette partie du territoire québécois. Les "macro-variables" servent à révéler l'indice de performance de l'économie régionale. On y parle du bilan démographique négatif, du haut taux de chômage et du bas niveau des revenus, etc... Il s'agit donc de la description d'un espace homogène de par les caractéristiques socio-économiques réunies au sein de ce territoire. Nous parlerons de la région "économique". Toutes les données quantitatives et qualitatives proviennent des études effectuées par le B.A.E.Q. ainsi que le C.O.E.B.

Pendant la période de 1963 à 1966, la région "économique" où l'on procéda à une enquête-participation en vue d'élaborer un plan d'aménagement, se transformera en "territoire-pilote". Ce "territoire-pilote" comprenait les neuf comtés provinciaux de Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et les Iles de la Madeleine. Donc, le "territoire-pilote" sera également défini comme "région-plan" pour le B.A.E.Q.

1 B.A.E.Q., Les grands objectifs du Plan, 30 juin 1966, cahier no 1, page 20.

"La région-plan est une notion relative et comparative qui implique une perspective de complémentarité, un espace structuré et polarisé et un niveau d'intervention, de décision et de participation. Il est nécessaire de bien distinguer ces différents aspects de la notion de région-plan".¹

Les limites de la "région-plan" seront agrandies à la création du C.R.D.E.Q. en y ajoutant le comté de Kamouraska. Le plan d'aménagement recouvrira alors dix (10) comtés provinciaux.

En 1968, la signature de l'Entente générale de coopération Canada-Québec visant la mise en application des résultats du Plan du B.A.E.Q. amènera un phénomène de déconcentration administrative des activités du gouvernement provincial. L'appellation de "région-plan" cèdera peu à peu le pas à la "région administrative 01". Cela sera encore plus marqué après 1976, à la fin de l'Entente de 1971.

La "région administrative 01" ne recouvre cependant pas un territoire bien délimité, contrairement à la "région-plan", puisque tous les ministères du gouvernement ne reconnaissent pas les mêmes frontières territoriales à la région de l'Est du Québec. A cet effet, le C.R.D.E.Q. émettra en 1971 une recommandation afin que les ministères possèdent une seule et même entité administrative territoriale: la "région-plan".²

Cette difficulté d'homogénéiser la région administrative à la "région-plan" nous fait appréhender des problèmes de coordination interministérielle dans le processus de régionalisation des services gouvernementaux. Nous reviendrons plus loin sur la régionalisation, nous nous attarderons sur la notion de "région-plan".

1 B.A.E.Q., Les grands objectifs du Plan, 30 juin 1966, Chapitre 1, page 21.

2 CRD-842, Avis complémentaire du CRD sur la renégociation de l'Entente de coopération Canada-Québec, 1971, André Lavoie, page 9.

Le plan du B.A.E.Q. explicitera les différents aspects de la notion de "région-plan":

"C'est essentiellement dans la considération des interrelations entre le niveau national (où se situe le centre de décision influençant la région) et le niveau régional que peut s'élaborer une notion claire de la région-plan. Ce caractère de relativité de la région-plan se double d'un caractère de "comparabilité". En effet, la comparaison doit être rendue possible entre le tout et les parties, et entre les parties elles-mêmes. Nous avons affaire, avec la région-plan à une économie essentiellement ouverte, où se multiplient, avec les autres régions, les échanges de biens et de personnes. Cette "ouverture" place la région-plan dans une position de continuelle interdépendance régionale dans laquelle la croissance de l'une affecte directement les autres ainsi que l'ensemble national. En effet, la région-plan même si elle est fondamentalement complémentaire, doit tout de même offrir une structure socio-économique cohérente et équilibrée. La population, les ressources, l'organisation socio-économique et le territoire constituent les éléments-clés de cette structure. Le concept d'armature ou de hiérarchie urbaine prend alors, dans l'optique de la création d'une région-plan, une importance particulière. En effet, le réseau des villes reliées entre elles et ayant des relations fonctionnelles avec l'hinterland constitue en quelque sorte "l'ossature" de la région-plan. La région-plan qui doit offrir un maximum de services (même les plus rares) et d'emplois, implique donc l'établissement d'un réseau urbain polarisé par une, deux ou trois villes au maximum. Enfin, sorte de corollaire à la région-plan comme palier d'intervention et de coordination, la région-plan constitue également un palier de participation, c'est-à-dire un palier où les citoyens seront institutionnellement associés aux décisions de planification, par voie de représentation au sein de l'organisme responsable régionalement au nom du gouvernement, de la planification du développement socio-économique et par voie de consultation, par l'intermédiaire d'organismes comme le Conseil régional de développement, sorte d'institution permanente de consultation sur les objectifs et moyens globaux du Plan".

1 B.A.E.Q., Les grands objectifs du plan, 30 juin 1966, chapitre 1, pages 21 à 30.

La "région-plan", ayant adopté le modèle théorique des pôles de croissance, se transformera en "région polarisée". La structuration rationnelle de l'espace régional demeure, dans le cadre des Ententes fédérales-provinciales, l'un des objectifs de développement proposés par le Plan. Le rapport Métra commandé par l'O.P.D.Q. viendra, en 1971, réaffirmer la nécessité de hiérarchiser l'espace régional par un aménagement fonctionnel et rationnel.

"Dans l'espoir de rationaliser la structuration de l'espace régional, on a désigné dans la région dix-sept centres de service qui constitueraient les pôles de l'armature urbaine de l'Est du Québec".¹

Cet objectif de développement concorde évidemment avec les objectifs de croissance proposés par le Plan du B.A.E.Q. Nous étudierons plus loin le principal discours tenu sur le développement.

Avec la consolidation des activités gouvernementales en région à la troisième période, 1975-76 à 1978-79, le C.R.D.E.Q. insistera surtout sur le caractère périphérique de la région de l'Est du Québec. Il parlera de la dispersion du peu de population sur un immense territoire en spécifiant les désavantages économiques d'une telle situation géographique, afin d'obtenir des avantages "spéciaux" de la part des gouvernements dans la logique du développement régional différencié. Les mémoires présentés sur le prix de l'essence et du service téléphonique témoignent de cette volonté d'obtenir les services essentiels au même prix que l'ensemble de la province, malgré les désavantages géographiques.

1 CRD-1356, Avis du CRD concernant l'arrêté en conseil 2874, 1973, Jean-Pierre Bolduc et Jacques St-Pierre, page 6.

"Le mémoire du CRDEQ portera plutôt sur la situation socio-économique et les particularismes de notre région qui, pensons-nous nécessitent des interventions spéciales de l'Etat. A cet égard, mentionnons immédiatement que le CRDEQ s'oppose à l'application uniforme d'un modèle d'intervention gouvernementale à l'échelle du Québec. Si les principes peuvent être les mêmes à travers le Québec, les disparités régionales font que leur application doit nécessairement différer d'une région à l'autre".¹

Ainsi, nous remarquerons que de la "région économique" des années 40 et 50 à la "région polarisée" d'aujourd'hui, en passant par la "région-plan" du début des années 60 et à la "région administrative 01" de ces dernières années, la notion de région a subi des transformations d'ordre sémiologique. Nous avons noté, à travers les différents sens de cette notion, les signes de conversion d'une économie régionale d'abord marginale en une économie intégrée aux ensembles nord-américains. La "région-plan" et la "région administrative 01" constituent des périodes de transition qui seront assumées par la fraction de classe des bureaucrates qui, au moyen de la planification et de la participation, sera responsable de la gestion, par l'appareil gouvernemental, d'une partie de l'économie intégrée.

3.2.2 Le développement

"On peut, sans peine, aligner une foule de définitions de ce qu'est le processus de développement. Toutefois, pour les fins de cet avis, nous nous référerons à celle qui était proposée par le B.A.E.Q. dans le cahier 1 du Plan de développement de la région-pilote: "Le développement est l'ensemble cohérent des transformations dans les structures économiques, administratives, politiques,

1 CRD-1960, Mémoire sur le livre vert sur le loisir au Québec présenté au ministre délégué au Haut-Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports, M. Claude Charron, 1977, Bernard Lachance, page 3.

sociales et psychologiques qui permet l'apparition de¹ la croissance et sa prolongation dans le temps".

A la lecture des mémoires, avis et conférences, on note que le C.R.D.E.Q. fera toujours appel aux travaux du B.A.E.Q. afin de légitimer ses propos sur le développement régional. Ce sont principalement les avis émis sur la programmation gouvernementale concernant les Ententes générales de coopération Canada-Québec, 1968 à 1976, qui expriment les idées du C.R.D.E.Q. sur le développement. Il y a d'abord une approche globale et, ensuite, une approche sectorielle de la situation socio-économique régionale.

La conception du développement pour le C.R.D.E.Q. sera avant tout de nature économique, puisque ce dernier a marqué son accord avec la philosophie du Plan du B.A.E.Q. qui considérerait son expérience en terme de "rattrapage" en rapport à l'économie nationale, québécoise. Nous voudrions mettre en évidence le postulat de base du Plan du B.A.E.Q. qui affirme:

"Il est possible, dans le cadre d'une région-plan d'atteindre un niveau de croissance valable (traduit en termes de revenu et d'emploi) grâce à des changements structurels moteurs dans l'organisation socio-économique du territoire-pilote. Par "validité", nous voulons traduire ici la compatibilité de ce niveau de croissance avec la croissance globale de l'économie québécoise, avec les possibilités réelles de la région et avec les aspirations de la population régionale".²

1 CRD-1014, Projet d'avis sur le rapport d'aménagement de la firme Métra, 1971, André Lavoie et Pierre Jobin, page 2.

2 B.A.E.Q., Les grands objectifs du Plan, 30 juin 1966, chapitre 1, page 113.

Néanmoins, ce qui fera l'originalité de cette expérience, consolidée par l'exécution du Plan, sera les moyens par lesquels la société et l'économie régionales seront intégrées à la société néo-capitaliste dominée qu'est le Québec, par la planification et la participation de la population. Le C.R.D.E.Q. représente donc un "espace charnière" qui joint les moyens aux objectifs de croissance préconisés par le Plan en les légitimant.

"Cette double exigence de participation et de rationalité que doit assumer notre Conseil lui fera jouer le rôle de courroie de transmission entre les aspirations de la population et les impératifs de la planification".

Nous sommes mis en présence de la "société démocratique de développement". Les deux premières périodes du C.R.D.E.Q., 1967-68 à 1970-71 et 1971-72 à 1975-76, seront profondément influencées par ce mode de pensée. Le plus bel exemple de ce "suivisme" intellectuel se retrouve dans le mémoire au Comité sénatorial spécial sur la pauvreté du 4 septembre 1970:

"Les caractéristiques de la pensée qui se dégage de cette expérience-pilote, qui est le fait d'un mouvement social profond, ont une importance considérable, si l'on considère son influence possible sur la politique.

Cette pensée, qui se retrouve partout, souhaite une rationalisation des efforts, qu'ils soient de l'Etat ou des citoyens. Ceci s'insère dans un mobile de modernisation et non pas dans un attachement sentimental au passé (le citoyen souhaite une stabilisation de son emploi, une élévation de son niveau de vie, et non pas l'offensivité aux dépens de l'Etat). Cette pensée est en général progressiste. Les leaders sont néo-capitalistes plutôt que socialistes, réformistes plutôt que conservateurs. Bref, toute idéologie

1 CRD-1029, Réflexions du secrétariat sur la situation régionale et le rôle du CRD, 1972, souligné dans le texte, page 12.

cède le pas à une conception pragmatique du développement. Cela explique que les dirigeants syndicaux, ceux du mouvement coopératif, ceux du patronat, ceux des différents territoires impliqués, collaborent activement face au sort commun du sous-développement relatif qui les menace.

Cette philosophie de l'action entreprise sera intégralement respectée par l'équipe dirigeante du B.A.E.Q. de 1963 à 1966 (le Plan en est le reflet), également par le Comité de Liaison en 1966-67 et le CRD depuis 1967.

Dans toute son existence, le CRD n'a jamais connu de débats fondamentaux sur la nature du système économique et politique. Cela est à l'image de la région qui ne le remet pas en cause. La population, son élite, croit que la participation et la planification peuvent et doivent s'insérer dans notre société sans en bousculer les assises.

Avec la signature de l'Entente de Coopération en 1968, la planification démocratique du développement a commencé ici à s'insérer dans le système économique et politique, empruntant des chemins qui respectent les fondements du régime. A la bombe, les citoyens ont préféré, sans hésitation, la révolution des aspirations, le changement de mentalité, l'adoption de comportements modernes.

Ces idées, cette élite modernisatrice sont les caractéristiques essentielles de l'expérience amorcée dans l'Est du Québec. C'est pourquoi, nous affirmons que le consensus politique repose désormais sur la réalisation du progrès, et ce progrès est autant social qu'économique, et finalement, ce consensus trouve son expression dans un nouveau cadre institutionnel, dont le CRD est un élément important".¹

L'article 4 de l'Entente Canada-Québec distinguera les objectifs de croissance des objectifs de développement compris dans le Plan. Les objectifs de croissance des secteurs d'activités seront d'abord la modernisation des secteurs de base

1 CRD-653, Mémoire au Comité sénatorial spécial sur la pauvreté, 1970, pages 5, 6, 7.

traditionnels (l'agriculture, la forêt et la pêche), ensuite la création d'activités dynamiques nouvelles (l'industrie, le tourisme et les mines), enfin la croissance du tertiaire.

Quant aux objectifs de développement, ils consistent en la mobilité de la main-d'oeuvre, ensuite l'établissement d'un cadre institutionnel de planification et de participation, et enfin la structuration rationnelle de l'espace. Le Plan du B.A.E.Q. nous définit ce qu'il entend par croissance et développement:

"La croissance est l'augmentation, en longue période des quantités économiques significatives. Elle suppose des changements structurels importants. La différence entre l'expansion et la croissance est double et se fonde, d'une part, sur une période de temps durant laquelle se produisent les changements et d'autre part, sur la référence à des changements structurels".¹

Le développement, par rapport à la croissance, suppose un ensemble de changements structurels qui déborde considérablement le cercle des causes immédiates de la croissance. De plus, dans le sens que nous lui donnons, le développement suppose la croissance et l'expansion".²

Ainsi, le C.R.D.E.Q., à travers ses avis sur les programmes gouvernementaux concernant les Ententes Canada-Québec, notera le déséquilibre existant entre les objectifs de croissance et ceux du développement.

"Présentement, les interventions gouvernementales effectuées dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sont principalement axées sur la rationalisation des activités traditionnelles. Il en résulte un déséquilibre fondamental, déséquilibre d'autant plus accentué que la sortie de

1 B.A.E.Q., Les grands objectifs du Plan, 30 juin 1966, chapitre 1, page 9.

2 Ibid., page 11.

main-d'oeuvre du secteur primaire s'effectue souvent à un rythme plus rapide que prévu dans le Plan."¹

Pour remédier à ce déséquilibre, le C.R.D.E.Q. proposera une stratégie de développement industriel, visant à rétablir l'offre et la demande d'emploi dans la région de l'Est du Québec.

"Malgré les difficultés évidentes que présente l'industrialisation d'une région périphérique comme la nôtre, le conseil d'administration du CRD demeure convaincu qu'une politique de développement industriel bien articulée, la mise en oeuvre coordonnée d'un certain nombre de moyens et surtout la conjugaison de tous les efforts dans ce domaine, peuvent apporter des résultats fructueux en termes d'investissements et d'emplois nouveaux."²

La stratégie de développement industriel proposée par le C.R.D.E.Q. sera composée de cinq éléments. Le premier élément vise à mettre l'accent sur la création et la consolidation d'entreprises manufacturières. Le second élément de la stratégie consiste à créer des emplois nouveaux dans les secteurs du tourisme et des mines. L'établissement d'une hiérarchie urbaine susceptible d'assurer aux populations concernées les équipements collectifs, les infrastructures et les services essentiels au développement représente le troisième élément. Le quatrième élément propose une politique de transport convenable pour la région. Enfin, tous ces éléments dépendent étroitement de la qualification de la main-d'oeuvre régionale.

1 CRD-560, Avis du CRD sur la renégociation de l'Entente générale de Coopération Canada-Québec, 1968-1973, page 23.

2 Ibid., page 29.

Pour mettre en branle une telle stratégie de développement le C.R.D.E.Q. proposera une série de mesures qu'il jugeait essentielles au succès d'une telle politique: une société de gestion régionale, l'utilisation du cadre législatif actuel, une planification globale, une planification continue, le défi de la consultation, la modernisation de l'appareil gouvernemental, la coopération intergouvernementale et une nouvelle Entente.

Lors de l'élaboration d'un avis complémentaire sur les hypothèses de renégociation de l'Entente de mai 1968, le C.R.D.E.Q. reviendra à la charge en réclamant, afin d'assurer sa stratégie de développement industriel, la somme de 33.5 millions de dollars sur une période de cinq ans. Ce montant devait servir à l'institution d'un fonds de développement industriel permettant, entre autres choses, la mise sur pied et le fonctionnement d'une Société de gestion régionale et d'un Service de recherche et de promotion industrielle.

Le rapport de la firme Métra produit en 1971, introduira de manière officielle la notion d'aménagement dans le discours du C.R.D.E.Q. Malgré le fait que le rapport propose un modèle de pôles de croissance par la hiérarchisation de dix-sept (17) centres de services pour la région, le C.R.D.E.Q. formulera une critique assez rigoureuse de cette étude tant au niveau méthodologique, qu'au niveau opérationnel. Le conseil d'administration soulèvera le fait que ce rapport n'a pas été pensé dans le même esprit que le Plan du B.A.E.Q. Il en relèvera le caractère borné par rapport au contexte du développement régional.

"On peut dire, au risque de trop simplifier, que Métra résume la problématique du développement régional à la dimension de l'aménagement du terri-

toire ou, si l'on veut, à l'occupation physique et humaine de l'espace tant rural qu'urbain".¹

Ainsi, le principe, qui se dégage du rapport Métra, de "créer les conditions d'un processus de développement que la région pourra elle-même maîtriser" n'est pas explicité en vue d'opérer des transformations structurelles au système politique.

"Somme toute, si l'on croit que le développement de la région passe par des changements structurels du système politique, ce n'est pas le rapport Métra qui va nous fournir des indications sérieuses pour peu que l'on croit à la nécessité d'une démocratie de participation et à la prise en charge par les citoyens de leur propre devenir collectif. Métra nous propose au contraire un modèle technocratique où l'important consiste à donner à l'appareil administratif les instruments et la responsabilité de la gestion de la région selon les principes d'efficacité et de rationalité administrative."²

Devant les résultats du processus de relocalisation amorcé par l'Office de développement de l'Est du Québec, O.D.E.Q., la formation en janvier 1973 du Comité permanent d'aménagement du territoire de l'arrière-pays constitue une étape importante de prise de conscience de la nécessité d'aménager l'arrière-pays. Ainsi, le C.P.A.T.A.P. exigera, face à l'arrêté en conseil 2874, que la relocalisation soit complémentaire à l'aménagement, et ne signifie pas seulement le déménagement.

"D'autre part, le fait que la migration puisse bénéficier d'un arrêté en conseil semble lui accorder un statut privilégié par rapport à l'aménagement, qui n'en possède pas. L'arrêté en conseil est perçu comme un engagement de l'Etat qui signifie avec netteté sa préférence certaine pro-déménagement; l'on se demande si telle n'est pas là

1 CRD-1014, Projet d'avis sur le rapport d'aménagement de la firme Métra, 1971, André Lavoie, page 3.

2 CRD-1014, Projet d'avis sur le rapport d'aménagement de la firme Métra, 1971, André Lavoie, page 13.

l'unique intention de l'Etat. Aussi, pour équilibrer les forces en présence (aménagement-déménagement), l'on exige que l'engagement de l'Etat pro-aménagement puisse être authentifié dans un arrêté en conseil. Cet arrêté en conseil serait un gage de la détermination de l'Etat à sauver un arrière-pays qui se désagrège inéluctablement; ce serait là comme une preuve que l'on pourrait brandir à la face de tous ceux qui doutent et qui songent à abandonner et l'on pourrait ainsi mieux contrer la migration."¹

C'est également en 1973, que le C.R.D.E.Q. apprit qu'il n'y aurait plus d'Ententes fédérales-provinciales particulières pour certaines régions, mais une entente-cadre pour tout le Québec. D'autre part, tout en conservant les régions administratives, on s'oriente vers des régions de planification qui engloberaient trois ou quatre d'entre elles. Nous noterons la prédominance du découpage fédéral des régions économiques du territoire national.

"Nous craignons fort que le développement de la région ne passe au second plan derrière celui de la Côte-Nord, voire que nous ne soyons considérés que comme un réservoir de main-d'oeuvre et de produits alimentaires."²

Ainsi, la région de l'Est du Québec serait noyée parmi d'autres régions et son développement ne serait plus prioritaire. Suite à cette annonce du non-renouvellement des Ententes Canada-Québec, le C.R.D.E.Q. produira bon nombre de textes sur "l'après 76". Le développement et les gens d'ici présenté au congrès de 1975 inaugurera une série de textes qui tenteront, à travers l'expérience vécue, de définir la notion de dévelop-

1 CRD-1356, Avis du CRD concernant l'arrêté en conseil 2874, 1973, Jean-Pierre Bolduc et Jacques St-Pierre, pages 2, 3.

2 CRD-1411, Avis du CRD sur la situation régionale, 1973, Pierre Jobin et Jean-Pierre Bolduc, page 5.

pement régional. On est un tiers de million ... , ... dans un pays grand comme la Suisse..., et ... il faut se développer nous proposent un discours sur le développement de la région qui se distingue de celui produit à la première et à la deuxième période, 1967-68 à 1974-75, en ne plagiant pas les définitions du B.A.E.Q. D'ailleurs ce discours se retrouve en condensé dans l'avis au Comité interministériel sur la révision des structures de l'Office de planification et de développement du Québec, CRD-1855. De plus, cette série de textes servira de base à l'élaboration d'un document qui exprime le point de vue du C.R.D.E.Q. sur ce que devrait être le schéma régional de l'Est du Québec après consultation et "concertation" des principaux organismes socio-économiques de la région. Il semble que lors de la consultation effectuée en 1979 par le C.R.D.E.Q. sur le document Les orientations du développement de l'Est du Québec, publié par l'O.P.D.Q., cette vision du développement régional exprimée par l'organisme n'ait pas encore reçu l'audience, ni la crédibilité des instances gouvernementales, cela après trois ans.

Le C.R.D.E.Q. articulera sa pensée sur le développement de la région de l'Est du Québec à travers trois dimensions fondamentales de sa définition: "C'est un processus qui résulte d'une planification d'ensemble et de la participation."¹

Plusieurs principes seront rattachés à ces dimensions fondamentales. D'abord, un premier principe affirme qu'il n'existe pas de solution-miracle pour rétablir la situation socio-économique de la région. Cependant, la planification demeure un moyen d'y parvenir. Le deuxième principe viendra réduire le caractère "économiste" de la notion de développement comprise dans le Plan du B.A.E.Q.

1 CRD-1855, Avis au Comité interministériel sur la révision des structures de l'O.P.D.Q., 1977, page 4, souligné dans le texte.

"C'est que le développement comporte des dimensions économiques mais aussi des dimensions sociales. En effet, le développement ou le progrès d'une société ne se mesure pas seulement en fonction du niveau de vie mais aussi en termes d'amélioration de la qualité de vie."¹

Le troisième principe respecte quant à lui les moyens proposés par le B.A.E.Q. puisqu'il dit que le développement ne peut se faire sans la participation de la population. Cependant, cette population ne veut plus se faire la "victime" subissant les transformations socio-économiques, mais elle veut devenir "partenaire" à la gestion du développement régional. Il y aura la mise en valeur des expériences populaires et communautaires de développement comme démonstration et volonté de la population de participer à son devenir collectif. L'Etat par rapport à l'économie régionale ne sera plus considéré comme "moteur", mais on lui accordera un rôle de soutien technique et financier dans les actions concrètes de développement venant du milieu.

"Ainsi, si le développement est un processus, il faut envisager, au niveau du développement régional des mécanismes qui permettent de suivre l'évolution d'une société régionale en changement. De la même façon, la participation de la population au niveau régional aura un caractère différent tant pour la consultation que pour la₂ participation aux décisions et à l'exécution."²

Cette nouvelle forme de participation, qui ne se limite plus à la consultation, on la modèle au sein d'une Société régionale de développement qui viendrait compléter le rôle de la C.A.R.E.Q. Cette nouvelle institution, faisant suite aux préoccupations antérieures sur les dossiers de la S.A.G.E.Q. et de l'Office de promotion des produits de l'Est du Québec, est la cousine germaine de

1 CRD-1855, Avis au Comité interministériel sur la révision des structures de l'O.P.D.Q., 1977, page 5.

2 CRD-1855, Avis au Comité interministériel sur la révision des structures de l'O.P.D.Q., 1977, page 8.

cet Office régional de développement, O.R.D., proposé par le Plan du B.A.E.Q.

Toutefois, notons que cette volonté de participer aux décisions et à l'exécution des programmes et projets prônés par l'Etat demeure au sein de la problématique de l'avènement d'un gouvernement régional. Nous traiterons de cet aspect au chapitre suivant.

En 1979, l'O.P.D.Q. proposera comme orientation pour le développement de l'Est du Québec l'auto-développement régional basé sur les potentiels du milieu. L'auto-développement exige deux pré-requis, soit la décentralisation et l'implication de la population.¹ Malgré l'accord de principe accordé à cette orientation, le C.R.D.E.Q. est convaincu qu'il s'agit de "voeux pieux" souvent en désaccord d'abord avec d'autres orientations déjà endossées, ensuite avec la "problématique" de la région² et, enfin, avec les tendances relevées quant au progrès de l'économie régionale. "Voeux pieux" puisque l'O.P.D.Q. n'aura pas défini de manière exhaustive les moyens pour réaliser les orientations proposées.

3.3 Conclusion

Les considérations générales sur l'ensemble de la production écrite du C.R.D.E.Q. démontrent que les préoccupations de l'organisme sont majoritairement d'ordre économique. Les quatre éléments qui composent notre corpus d'analyse - dossiers, mémoires, avis et conférences - sont divisés en développement économique, politique, social et culturel. Une série de tableaux vient

1 Office de planification et de développement du Québec, Orientations de développement de l'Est du Québec, janvier 1979, collection les schémas régionaux, document de consultation, page 37.

2 Office de planification et de développement du Québec, La problématique de l'Est du Québec, région 01, décembre 1977, collection les schémas régionaux, 276 pages.

mettre en lumière les données quantitatives reliées à la production. Ces tableaux ont respecté la périodisation élaborée au chapitre II pour la structure de l'organisme, sauf dans le cas des dossiers du C.R.D.E.Q. Le nombre dominant d'avis par rapport à l'ensemble des composantes mémoires et conférences, révèle bien le caractère consultatif de l'organisme.

Ensuite, à l'intérieur de ce chapitre, nous avons essayé de révéler les caractéristiques du discours du C.R.D.E.Q., en posant comme points de référence les notions de région et de développement. A la lecture des mémoires, avis et conférences, on note que le C.R.D.E.Q. fera toujours appel aux travaux du B.A.E.Q. afin de légitimer ses propos sur la région et sur le développement. Cela est moins marqué à la troisième période, 1975-76 à 1978-79, sans doute à cause de l'expérience acquise en matière de développement socio-économique depuis la fin des années 60.

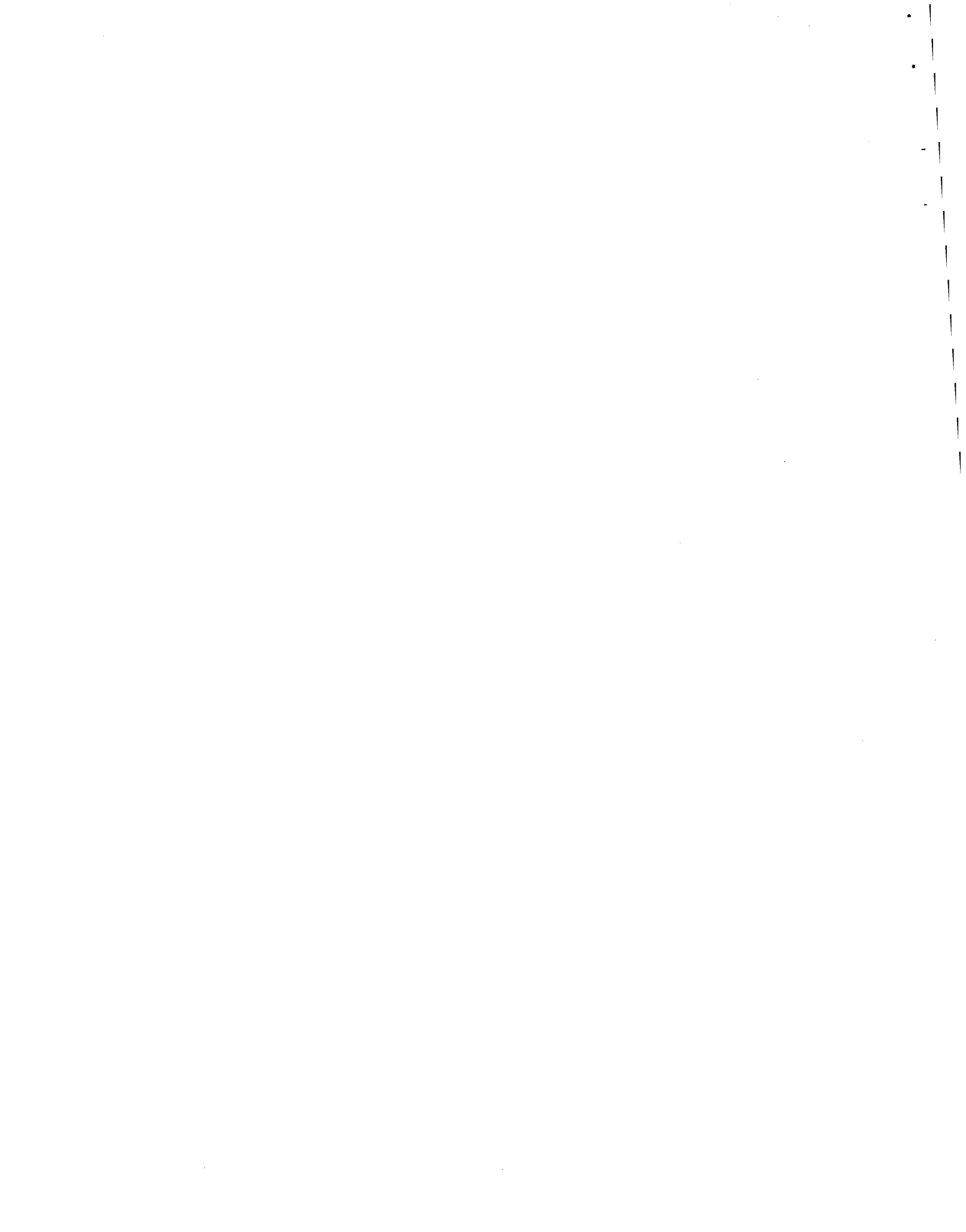
C'est à travers les différentes transformations sémiologiques de la notion de "région", économique, plan, administrative et polarisée, conjuguée à l'espace temps, que nous observons la prise en charge par une fraction de classe, la "technobureaucratie", du phénomène d'intégration économique et politique d'un espace marginal à la structure socio-économique nationale québécoise.

Quant à la notion de développement, on peut constater qu'elle est imprégnée de l'idéologie de la participation. La base du consensus de la société démocratique de développement demeure essentielle pour assurer le progrès tant recherché. Ce sont toutefois les modes d'application de la participation de la population à la définition des moyens et objectifs du développement de la société, qui favorisent un glissement de la

participation "consultative" en une participation "exécutoire".

Somme toute, ce qui nous semble le plus paradoxal, c'est la stratégie de développement industriel, basée sur la théorie des pôles de croissance, qui est proposée par le C.R.D.E.Q. et cette volonté d'aménager un arrière-pays en voie de décrépitude. Comment arriver à concilier ces deux options de développement qui apparaissent pourtant contradictoires? Nous considérons que la coexistence de ces pensées antagonistes au sein de l'organisme est due à trois causes. D'abord, au caractère hétérogène de la représentation de l'organisme (patrons et syndicats assis à la même table). Ensuite, cette réunion des différents intervenants a permis de développer un esprit plus critique, par rapport aux objectifs des travaux du B.A.E.Q., à l'endroit des programmes, des politiques et des projets de l'Etat. Enfin, la déception suscitée par la pauvreté des résultats découlant des deux Ententes sur la région et sa structure socio-économique représente la troisième cause.

En résumé, nous sommes conscients que l'analyse de ce discours du C.R.D.E.Q. sur les notions de région et de développement n'est pas exhaustive. Elle veut cependant faire ressortir les aspects importants de l'évolution des perceptions de l'organisme. Nous y avons découvert que le modèle théorique des pôles de croissance qui favorise le développement économique des grands centres est bien diffusé à la périphérie. D'abord par le Plan du B.A.E.Q. et ensuite par l'application de ce dernier à travers les Ententes générales de coopération Canada-Québec. Ainsi, ce discours nous a permis de valider la deuxième partie de notre hypothèse principale.



CHAPITRE IV : LA DYNAMIQUE

A notre avis, la notion de développement régional s'articule sur la dynamique Etat-C.R.D.E.Q.-Population. Nous tenterons, au cours de ce dernier chapitre, d'élaborer la problématique du développement régional, d'abord en abordant le phénomène de régionalisation de l'administration gouvernementale. Ensuite, nous décrirons les différents modes de participation de la population à ce processus de planification à caractère démocratique. Enfin, nous nous intéresserons au pouvoir régional.

Pour fins d'analyse, nous reprendrons notre corpus composé des quatre éléments: dossiers, mémoires, avis et conférences. Le C.R.D.E.Q. fut loquace concernant son propre rôle ainsi que sur la situation régionale dans le contexte de la planification démocratique. L'instauration de ce nouveau type de dynamique entre une population désignée et un Etat-Planificateur viendra consolider l'idéologie de la participation. Cette dernière, montée aux nues, représentait une réponse aux problèmes du sous-développement de cette région périphérique.

L'analyse de cette dynamique nous permettra de valider notre hypothèse principale qui veut que le C.R.D.E.Q. soit une courroie de transmission servant à l'Etat pour la diffusion du modèle théorique des pôles de croissance qui favorise le développement économique des grands centres, à la périphérie. De plus, nous pourrons ainsi infirmer ou confirmer notre deuxième hypothèse subordonnée qui considère que, parallèlement au développement et à la consolidation d'une nouvelle fraction de classe alliée au pouvoir, le C.R.D.E.Q. a vu émerger en son sein un contre-projet basé sur l'autogestion.

4.1 Régionalisation et régionalisme

L'éclairage sémantique apporté dans l'ouvrage La régionalisation, 1978 de Jean-Jacques et Michèle Dayriès à ces deux notions nous a paru essentiel à la bonne compréhension de notre propos.

"L'Etat peut à la fois reconnaître une identité régionale (la région, territoire considéré comme homogène... par l'Etat) et prendre les mesures nécessaires afin que les régions participent à la gestion de leurs affaires: c'est la régionalisation."¹

La régionalisation va du haut vers le bas, du centre à la périphérie.

"Le régionalisme, c'est à la fois la prise de conscience d'intérêts communs (la région, territoire considéré comme homogène... par les hommes qui y vivent) et l'aspiration à participer à la gestion de ces intérêts."²

Le régionalisme serait donc issu des gens qui vivent dans un espace X et qui veulent prendre le contrôle de cet espace à tous les niveaux de l'activité humaine. Cela fait référence à l'espace vécu, alors que la régionalisation s'identifie à l'espace conçu.

Néanmoins, il semble assez complexe de déterminer à quel endroit commence la régionalisation et où le régionalisme se termine. Ces notions, nous les avons retenues puisqu'elles s'inscrivent dans la problématique du développement régional dans le cadre

1 DAYRIES, Jean-Jacques et Michèle DAYRIES, La régionalisation, collection Que sais-je?, Paris, France, 1978, page 6.

2 Ibid., page 6.

national, la régionalisation et le régionalisme étant des notions issues des solutions proposées à la résolution du problème économique rattaché au développement industriel d'après-guerre: les disparités régionales.

4.1.1 Les disparités régionales

En 1970, le C.R.D.E.Q. associera les disparités régionales à la notion de pauvreté.

"Il existe plusieurs voies d'approche à la description de ce phénomène; nous préférons l'approche sociologique, car dans une très large mesure, nous croyons qu'il s'agit d'un problème culturel. Il s'agit en effet du problème d'une population qui participe à deux cultures dont certaines valeurs respectives viennent en conflit. Ou encore, en d'autres termes, il s'agit du problème d'une population dont le rythme de socialisation (i.e.: le rythme selon lequel un groupe d'êtres humains intègrent les nouvelles valeurs de la société dont ils font partie) est moins rapide que celui de la société ambiante."¹

Ainsi, nous serions mis en présence de l'affrontement de la société moderne et de la société traditionnelle. L'une, industrielle et urbaine. L'autre, agricole et rurale. Conséquemment, le phénomène de pauvreté en milieu rural sera considéré comme un phénomène d'acculturation. On ne niera pas toutefois qu'il s'agit d'un problème structurel, soit la concentration spatiale des entreprises rattachée aux économies de type libéral. Cependant, les propositions visant à accentuer le rattrapage économique seront d'ordre sociologique et culturel. Au niveau social et culturel, on favorisera l'accélération du rythme de socialisation de la population. De plus, du point de vue économique, la planification du développement régional sera retenue comme formule.

1 CRD-653, Mémoire au Comité sénatorial spécial sur la pauvreté, 1970, page 25, nous soulignons.

"Il s'agit en somme de bâtir des sociétés et des économies régionales, en favorisant une nouvelle situation d'équilibre entre la population, les ressources et l'organisation socio-économique du territoire donné, dans le but d'atteindre un niveau maximum d'auto-suffisance économique et sociale sans pour autant créer de nouveaux déséquilibres au niveau provincial et national. On saisit tout de suite l'importance d'une politique de développement régional à l'échelon national et québécois sans quoi, le plan du développement d'une région donnée pourrait fort bien avoir pour résultat l'appauvrissement d'autres régions."¹

La participation s'avèrera également un moyen essentiel pour arriver à la planification démocratique des économies régionales devant être intégrées à l'échelle nationale au mode capitaliste dominant. En résumé, le problème des disparités régionales est perçu par le C.R.D.E.Q. à travers l'idéologie de la participation.

"Qu'ils cessent de voir la pauvreté, dans les régions rurales périphériques comme une plaie à laquelle il faut trouver des baumes améliorés pour la considérer plutôt comme une conséquence fatale de l'absence séculaire de politiques de développement et de croissance, malaise pour lequel il existe aujourd'hui un remède: la planification."²

Il est important de considérer que cette idéologie servira de base à la mise en place d'un cadre institutionnel au Québec en matière de développement socio-économique. Le C.R.D.E.Q. constitue la forme concrète et palpable de ces idées basées sur le consensus et la participation de la population à travers des structures. En définitive, le C.R.D.E.Q. une fois constitué, se doit de faire face à un interlocuteur fiable et responsable. Qui d'autre que l'Etat peut assurer ce rôle?

1 CRD-653, Mémoire au Comité sénatorial spécial sur la pauvreté, 1970, page 37.

2 Ibid., page 46.

"La cybernisation du développement régional se manifeste d'abord dans la mise en place d'un appareil: il s'agit d'une structure formelle regroupant diverses institutions, accrochée par son sommet aux instances supérieures de l'Etat, comportant ses normes, valeurs techniques propres, de même que ses animateurs."¹

4.2 Régionalisation

La régionalisation et le régionalisme s'inscrivent dans la logique de l'avènement des gouvernements régionaux au Québec. Déjà en mars 1968, M. Guy D'Anjou lors d'une allocution prononcée au congrès annuel du Conseil régional de développement du Nord-Ouest québécois, C.R.D.N.O.Q. relevait qu'"Au ministère des affaires municipales, on s'interroge sérieusement sur la nécessité d'un regroupement des municipalités ou de leurs services et sur la restructuration des conseils de comté en vue d'en faire de véritables gouvernements régionaux".²

Mais tous n'adhèrent pas à cet objectif à long terme. Nous examinerons, dans un premier temps, le procès de régionalisation de l'administration gouvernementale au Québec. Celui-ci comporte plusieurs volets. D'abord, la déconcentration administrative, ensuite, la décentralisation des pouvoirs en région, et enfin, un élément indispensable à la réalisation des deux premiers, la coordination intergouvernementale, interministérielle et entre les paliers administratif et politique.

4.2.1 La déconcentration administrative

Les premières manifestations de la déconcentration administrative gouvernementale ont pris forme lors de la signature de la première Entente générale de coopération Canada-Québec en mai 1968

1 SIMARD, Jean-Jacques, La longue marche des technocrates, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, page 91.

2 CRD-120, Les conseils économiques régionaux, 1968, Guy D'Anjou, page 2.

visant l'exécution du Plan de développement du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine. Pour mener à terme l'application du Plan, une structure administrative sera constituée. Voir le tableau 17.

"Structure administrative

a) Comité de liaison

Au sommet de la structure administrative sera créé un Comité de liaison fédéral-provincial comprenant au moins six membres, avec représentation égale de chaque palier de gouvernement. Ce comité de liaison se réunira au moins deux fois par année afin de réexaminer les objectifs des programmes et d'évaluer les progrès accomplis quant à la mise en oeuvre du Plan. Le Comité recommandera tous les programmes, approuvera tous les projets ainsi que le budget annuel et les prévisions financières, examinera l'à-propos et le succès des programmes et des projets et, au besoin, recommandera des modifications visant à améliorer la mise en oeuvre d'ensemble du Plan. Ce Comité dirigera aussi le travail du Comité directeur.

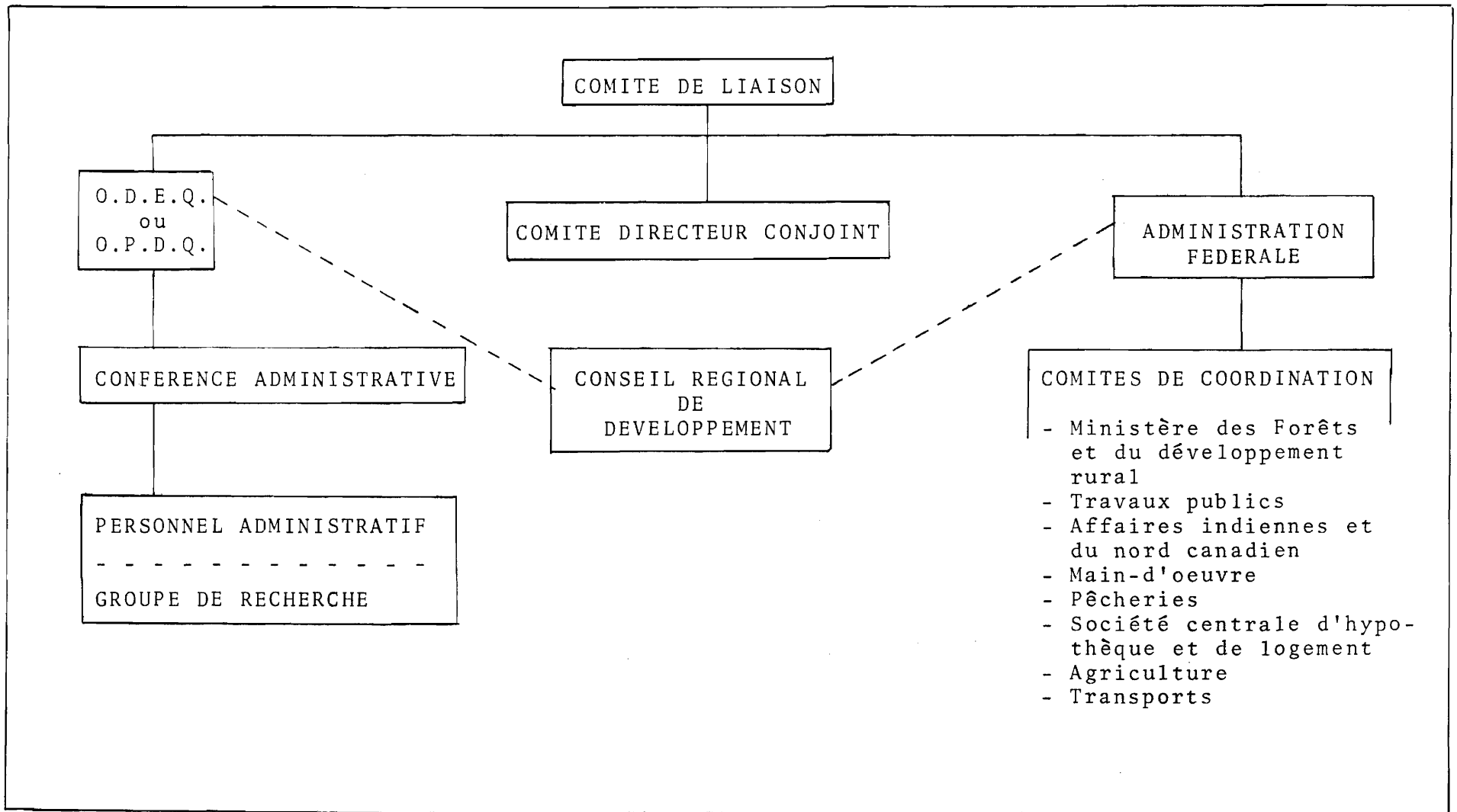
b) Comité directeur

Ce comité, qui comprend le Coordonnateur du Plan et l'administrateur fédéral, facilitera la collaboration et la coordination intergouvernementales qu'exige la mise en oeuvre du Plan. Plus précisément, sous la direction du Comité de liaison, le Comité directeur devra définir les priorités pour ce qui est de la recherche et de la préparation des programmes et des projets à des étapes importantes de leur élaboration. Il sera responsable également de la réalisation continue du Plan.

c) Coordonnateur du Plan

Le Premier Ministre du Québec assumera l'entière responsabilité de l'administration des programmes ou des projets mis en oeuvre par le Québec. Le Premier Ministre a nommé un Coordonnateur du Plan. Celui-ci ou son délégué présidera une Conférence administrative régionale qui groupera des représentants des ministères du Québec qui s'occupent directement ou indirectement de la réalisation du Plan. Il collabore avec l'administrateur fédéral du Plan. Le Québec a l'intention d'adopter les parties du Plan qui relèvent de sa compétence en

TABLEAU 17: STRUCTURES ADMINISTRATIVES



Référence CRD-684

chargeant le ministère ou l'organisme le plus directement intéressé de donner suite aux différents programmes. Le Coordonnateur au Plan disposera des services d'un personnel administratif. Il sera responsable de la coordination des programmes entre les organismes du Québec, de la préparation et du contrôle des aspects administratifs et financiers des programmes et des projets mis en oeuvre par le Québec.

d) Administrateur fédéral du Plan.

L'administration et la mise en oeuvre du Plan au niveau fédéral relèveront dans l'ensemble du Ministère des Forêts et du Développement rural. Le ministre a nommé un administrateur fédéral du Plan qui établira et présidera des comités de coordination qui comprendront des représentants des ministères fédéraux chargés de la réalisation du Plan. L'administration fédérale devra contrôler la coordination des programmes et la collaboration entre les organismes du Canada qui administrent les projets prévus par le Plan ou dont l'activité dans la région affecte la mise en oeuvre du Plan. Il collabore directement avec le Coordonnateur du Plan."¹

C'est également en 1968, que l'on assistera à la mise en place de l'Office de développement de l'Est du Québec, O.D.E.Q. à Québec, de la Conférence administrative régionale de l'Est du Québec, C.A.R.E.Q., du bureau régional de l'O.D.E.Q. à Rimouski et du secrétariat de la C.A.R.E.Q. De plus, nous verrons l'arrivée progressive des bureaux régionaux des ministères à Rimouski, ainsi que le recrutement et la formation du personnel requis pour l'exécution du Plan. La C.A.R.E.Q. se chargera de l'initiation de tout le personnel gouvernemental, ancien et nouveau, au Plan, à l'Entente et à ses implications.

Ainsi la mise en place de ce cadre institutionnel, dont le C.R.D.E.Q. est un élément important, imposera la présence de l'Etat en région. Cela est surtout évident avec l'administration

¹ Entente générale de Coopération Canada-Québec, mai 1968, pages 23, 24 et 25.

provinciale. Ce nouveau palier intermédiaire entre le local et le national, c'est-à-dire le régional, aura des pouvoirs administratifs et économiques, non politiques. On le veut apolitique, le plus souvent, afin de répondre à des besoins d'ordre technique dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la planification.

A cette même période, au niveau provincial, la nouvelle loi de l'Office de planification du Québec, O.P.Q. sanctionnée le 5 juillet 1968 sera amendée le 9 juin 1969, pour devenir la loi créant l'Office de planification et de développement du Québec, O.P.D.Q. Au cours des années suivantes, l'A.R.D.A.-Québec ainsi que l'O.D.E.Q. seront intégrés à l'O.P.D.Q. Celui-ci deviendra donc l'organisme central de la planification et du développement socio-économique au Québec. Parallèlement à la mise en place de l'O.P.D.Q. au niveau provincial, nous assisterons à la naissance du Ministère de l'expansion économique régionale, M.E.E.R. sur la scène fédérale. Ainsi les deux paliers de gouvernement interviendront au niveau régional d'abord par les Ententes générales de coopération pour la région-pilote de mai 1968 à mars 1976, plus tard par la signature d'ententes-cadres à partir de 1974 dans plusieurs secteurs de la vie économique, mais pour l'ensemble du Québec, celui-ci étant considéré comme une région par le fédéral.

Cependant, la déconcentration administrative du gouvernement du Québec au niveau régional suscitera dans la pratique certains types de problèmes quant au pouvoir décisionnel des différentes instances et organismes, quant au statut, au mandat et au rôle de ces instances, et quant à la coordination des relations intergouvernementales et interministérielles. A cet égard, la C.A.R.E.Q. constitue un bon exemple.

"Cette déconcentration administrative effective est un élément sine qua non du succès d'une véritable expérience de planification régionale incluant les investissements gouvernementaux. Le CRD insiste à nouveau sur cette question de première importance: le statut des coordonnateurs doit être uniformisé et les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions précisés et consentis."¹

En définitive, on peut se demander s'il ne s'agit pas simplement d'une déconcentration spatiale de l'activité gouvernementale avec le maintien du centre de décision à Québec, et la gestion administrative en région.

4.2.2 La décentralisation des pouvoirs

Suite à la mise en place d'une structure administrative déconcentrée, la renégociation de l'Entente en 1971 viendra mettre en lumière la non-opérationnalisation d'une déconcentration administrative sans une certaine décentralisation des pouvoirs en région. Conséquemment, le C.R.D.E.Q. émettra des avis et des opinions, qui insisteront auprès des instances concernées, afin qu'une délégation de pouvoirs soit opérée en faveur des coordonnateurs régionaux de la C.A.R.E.Q.

"Force nous est de constater que la déconcentration si elle n'est pas véritablement accompagnée de pouvoirs effectifs, ne rencontre pas son but qui est de rapprocher de la base les centres de décisions étatiques et ne saurait donc suffire pour permettre à la population régionale de participer de façon satisfaisante aux décisions de l'Etat."²

1 CRD-842, Avis complémentaire du CRD sur la renégociation de l'Entente de coopération Canada-Québec, 1971, André Lavoie, page 9.

2 CRD-1029, Réflexions du secrétariat sur la situation régionale et le rôle du CRD, 1972, page 21.

Le C.R.D.E.Q. demeure conscient que la décentralisation des pouvoirs ne peut s'effectuer rapidement, cependant il essaiera d'intervenir non seulement au chapitre du renouvellement de l'Entente, mais également à travers les budgets réguliers de chaque ministère. A cet effet, on pense que la création des conseils spécialisés représente un nouveau mode de participation des différents secteurs à l'activité gouvernementale.

"Un des avantages importants du système PPB, (P.P.B.S.) selon nous, c'est qu'il pourrait faciliter la comptabilité des budgets réguliers qui se dépensent dans la région. A ce propos, il faut noter que dans certains cas, il semble que l'Entente soit au désavantage de notre territoire; en effet, outre qu'on impute à l'Entente des sommes, qui, de toute évidence relèvent des budgets réguliers... le présent avis souligne certains cas... il appert que certains ministères réduisent leur effort régulier dans la région sous prétexte que "L'Entente vache-à-lait" nous privilégie et qu'il serait abusif d'y ajouter la contribution des dépenses ordinaires."¹

On constate du même coup le peu de contrôle de la région sur les décisions budgétaires, les programmes et les projets gouvernementaux situés en dehors des Ententes générales de coopération. C'est alors que germera cet embryon de gouvernement régional, l'Office régional de Développement, O.R.D., laissé par le Plan du B.A.E.Q. au sein du C.R.D.E.Q.

Mais "l'après 1976" apportera une dimension de la décentralisation des pouvoirs autre que celle de l'administration gouvernementale au niveau régional. Il s'agit du projet de loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme, proposé par le gouvernement péquiste. En commission parlementaire, le C.R.D.E.Q. nous définit ce qu'il entend par décentralisation:

1 CRD-1285, Avis sur la programmation 1973-74, 1973, pages 8 et 9.

"La décentralisation n'est pas une idée absolument nouvelle mais elle connaît un certain regain depuis quelques années. Souvent, on confond décentralisation et déconcentration, la seconde étant le déménagement du central vers d'autres niveaux de services, départements, divisions, etc. autrement dit de fonctionnaires. La décentralisation, elle, consiste à prendre du centre certains pouvoirs et certaines responsabilités pour les remettre à des instances qui ne sont pas centrales, mais bien locales et régionales."¹

Néanmoins, cette réforme aura des incidences au niveau régional. C'est d'ailleurs avec ce projet de loi que l'Etat accordera la priorité à l'aménagement du territoire plutôt qu'à la planification socio-économique du développement. Le C.R.D.E.Q. mettra en doute l'utilité de ce projet de loi pour la région de l'Est du Québec. "Dans le cadre de l'Est du Québec, ce qu'il nous faut c'est plus de budgets de développement que de schémas d'aménagement ou de plans d'urbanisme."² Il existe donc une dichotomie pour le C.R.D.E.Q. et la C.O.M.E.Q. entre aménagement et développement. L'aménagement du territoire et l'urbanisme seront considérés comme des outils de planification plus ou moins utiles dans le contexte régional. Toutefois, le C.R.D.E.Q. insistera sur les relations devant exister entre les intervenants préoccupés par la planification.

"Nous croyons que la loi devrait prévoir une consultation obligatoire et systématique de divers organismes de planification et de consultation, avant la préparation du schéma, pour qu'ils indiquent leurs prévisions et orientations d'une part. Nous croyons également qu'on devrait d'autre part les consulter sur la version préliminaire du schéma et rendre compte de cette consultation lors des assemblées publiques prévues dans le projet de loi."³

1 CRD-2039, Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur le projet de loi 125, aménagement et urbanisme par le C.R.D.E.Q. et la C.O.M.E.Q., 1979, Pierre Jobin, p. 25

2 Ibid., page 20.

3 Ibid., page 32.

Cette recommandation nous semble exprimer la crainte que les organismes régionaux soient exclus des nouvelles structures créées par ce projet de loi: les municipalités régionales de comté.

"Parmi les organismes qui devraient être consultés, mentionnons, sans que ce soit limitatif, les commissions scolaires, les conférences administratives régionales, les conseils régionaux de la santé et des services sociaux, les groupements forestiers et équivalents, les conseils régionaux de développement et organismes spécialisés. Il faudrait aussi inclure les comtés adjacents."¹

Malgré l'accord donné par le C.R.D.E.Q. au projet de loi, sa mise en application ne pourra donner des résultats satisfaisants sans une réforme de la fiscalité municipale au Québec.

Il nous faut noter également que cette volonté étatique de décentraliser une partie des pouvoirs centraux, sera mise en veilleuse pendant la période conjoncturelle que représente la tenue de la campagne référendaire au Québec, les intérêts locaux et régionaux étant mobilisés à la conquête d'objectifs nationaux ou fédéraux.

4.2.3 La coordination

Le phénomène de régionalisation des activités gouvernementales ne pourra être mené à bon port sans que n'interviennent des mécanismes de coordination des différents intervenants impliqués dans le cadre des Ententes générales de coopération pour la région de l'Est du Québec.

1 CRD-2039, Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur le projet de loi 125, aménagement et urbanisme par le C.R.D.E.Q. et la C.O.M.E.Q., 1979, Pierre Jobin, page 32.

Ainsi, le C.R.D.E.Q. notera que l'une des causes principales du retard dans l'exécution de l'Entente, sera le manque de coordination des instances.

"Ayant foi en une certaine collaboration de la part des administrateurs régionaux du M.E.E.R., nous croyons qu'il existe un problème fondamental de régie interne entre les fonctionnaires fédéraux du Ministère des transports et nos administrateurs régionaux. Il est assez facile de constater qu'il y a un manque flagrant de communication entre les deux groupes."¹

On constate de plus que la coordination est soumise à une procédure lourde, longue et compliquée afin d'obtenir des décisions. De ce fait, le C.R.D.E.Q. suggérera de réduire le nombre d'intermédiaires dans la procédure d'obtention de signatures au Conseil du Trésor.

Nous retrouvons trois types de coordination, d'abord interministérielle, ensuite, intergouvernementale, et enfin la coordination entre les instances administratives et les instances politiques. Notre propos n'est pas de faire l'analyse exhaustive de ces trois types de coordination mais seulement de révéler l'importance de la coordination interministérielle provinciale par rapport aux deux autres types. Cette constatation nous permet de mieux saisir la mise en place d'une organisation administrative publique, para-publique et péri-publique au niveau provincial.

"La première conviction a trait à la priorité de l'autorité provinciale en matière de développement régional. En acceptant de se regrouper dans le CRD, la population de l'Est du Québec s'est intégrée dans une structure qui est avant tout provinciale: l'Est du Québec constitue une région administrative et économique du Québec. On juge

¹ CRD-1283, Avis secteur transport, 1973, page 1.

de la signification de cette expression quand on sait que le Canada ne reconnaît que cinq régions économiques dans tout le pays. A remarquer cependant que le regroupement dans une structure d'abord provinciale n'empêche aucunement des rapports avec l'autorité centrale."¹

Le principal organisme qui sera chargé de la coordination interministérielle au niveau provincial sera l'Office de planification et de développement du Québec, O.P.D.Q. Celui-ci est une corporation au sens du code civil; mais son mode de fonctionnement administratif est conforme aux réglementations en vigueur au sein de l'administration gouvernementale.

"Les mécanismes institutionnels mis en place pour assurer l'insertion administrative de l'O.P.D.Q. semblent fonctionner au plus haut niveau hiérarchique. Par contre, les relations de travail avec des fonctionnaires d'autres ministères lors de l'élaboration de dossiers ne paraissent guère avoir évolué depuis la création de l'Office."²

"Au niveau régional, cette collaboration doit être entretenue par les conférences administratives régionales, dont un représentant de l'O.P.D.Q. assume la présidence et le secrétariat. Mais au moment où ces C.A.R. sont appelées à jouer un rôle plus important, en particulier dans le processus budgétaire, elles n'existent pas encore dans toutes les régions du Québec et elles ne paraissent pas avoir encore surmonté tous les obstacles bureaucratiques à leur bon fonctionnement."³

1 CRD-237, Le développement régional: rêve ou réalité?, 1968, page 9.

2 DIVAY, Gérard et Jean LAPIERRE, Organisation collective et planification régionales: les conseils régionaux de développement, Montréal, I.N.R.S. - Urbanisation, décembre 1976, rapport de recherche no 1, page 170.

3 Ibid., page 172

En résumé tous ces efforts de coordination au niveau régional et provincial tentent non pas de planifier le développement socio-économique mais plutôt de rationaliser l'intervention étatique en région.

4.3 Régionalisme

Nous désirons traiter des modes de participation de la population à cette expérience de planification à caractère démocratique, puisque au chapitre précédent, 3, nous avons noté la transformation de la participation "consultative" en une participation "exécutoire".

Sous plusieurs aspects, nous pouvons déduire que la structure consultative que représente le C.R.D.E.Q. est une forme de régionalisme, puisqu'elle a connu son avènement sur la scène régionale bien avant l'organisme central de planification, l'O.P.D.Q. sur la scène provinciale. Le regroupement de ces leaders et de ces élites s'était manifesté autour du C.O.E.B. plus tard au B.A.E.Q. Le dynamisme de ces couches de la population n'est plus à démontrer face aux problèmes des disparités régionales. L'idéologie progressiste de la "technobureaucratie" les fera participer à cette nouvelle structure: le C.R.D.E.Q.

"En effet, la région de l'Est du Québec doit dorénavant tout faire avec logique, en passant par des canaux bien établis et ne peut plus se permettre, comme c'est le cas partout ailleurs, d'utiliser pressions et revendications pour obtenir la réalisation de certains projets."¹

C'est dans cet esprit qu'émanera le rôle consultatif global au niveau régional dévolu au C.R.D.E.Q., ainsi que le rôle "d'arbitre" ou de "chien de garde" des intérêts de l'ensemble ou du

1 CRD-237, Le développement régional: rêve ou réalité?, 1969, page 7.

bien commun de la population de l'Est du Québec. "Les organismes socio-économiques, membres ou non-membres du CRD, ont des intérêts particuliers à défendre; le CRD lui n'en a pas."¹

Ce discours, un peu inconscient sur son propre rôle, vient inaugurer la nouvelle ère de la rationalité scientifique qui veut rompre avec les traditionnelles chicanes de clochers, les pratiques de patronage et les trafics d'influence. Pourtant, cette façon d'affronter les problèmes de développement socio-économique par la participation ordonnée des différents groupes sociaux entraînera des confusions et/ou des méprises quant à la nature et au rôle du C.R.D.E.Q. qui sera associé à celui de l'Etat.

"Je veux parler de l'identification inconsciente du Conseil régional, organisme de la population, avec les structures gouvernementales. Cette identification, une foule de gens, on le voit dans les tournées, la commettent encore, sans même que cela soit leur faute: l'absence d'information en provenance des structures gouvernementales amène trop souvent le CRD à suppléer la carence et à traiter "l'information d'exécution". Cela sème forcément la confusion et au bout du compte la population devient sceptique à l'endroit de son propre instrument, parce qu'elle le connaît mal."²

Même si la structure du C.R.D.E.Q. voulait rassembler les principaux leaders de la région, la mise en oeuvre du Plan du B.A.E.Q. dans l'Entente de mai 1968 provoquera des manifestations de mécontentement de divers groupes de citoyens à l'égard des politiques de l'Etat. Après 1970, la création des Opérations Dignité I, II et III, la cartonnerie de Cabano, le projet J.A.L. viendront contester le modèle de développement des pôles de croissance, proposé par le B.A.E.Q., entériné par le C.R.D.E.Q. à travers sa

1 CRD-763, Avis du CRDEQ à l'attention du comité directeur et du comité de liaison fédéral-provincial, 1971, page 3.

2 CRD-698, Conférence sur la participation, 1970, page 12.

stratégie de développement industriel, en favorisant un type de développement endogène basé sur les potentiels physiques et humains du milieu.

Ainsi, certains groupes à l'origine de ces nouveaux projets s'étaient pris en main suite aux sessions d'animation vécues pendant l'enquête-participation du B.A.E.Q. et ne se contentaient plus d'être consultés pour fins de problématique théorique mais exigeraient de la part des bureaucrates des actions concrètes menant à la réalisation de leurs objectifs d'aménagement intégré. Ils iront jusqu'à la séquestration de fonctionnaires afin d'obtenir des budgets. La fin justifie les moyens! Pour maintenir sa légitimité et son caractère représentatif de l'ensemble de la population de l'Est du Québec, le C.R.D.E.Q. proposera d'intégrer ces différents groupes de citoyens au sein de sa structure; une sorte de conseil spécialisé des forces populaires.

"De plus, il nous plait de signaler que, face à l'ampleur du mouvement de participation de la population des sans-voix, la décision fut prise à l'effet d'analyser ce phénomène nouveau de la mise sur pied de différents comités de citoyens et d'étudier, avec les représentants des principaux d'entre eux, la possibilité de les réunir en un organisme fonctionnel, bénéficiant d'un secrétariat permanent ayant à son service au moins un animateur possédant toutes les qualifications nécessaires."¹

En 1973, le manifeste de Matane suscitera beaucoup d'intérêt sur la scène régionale et le C.R.D.E.Q. aura tendance à réduire cette action comme étant issue d'une partie de la population, les O.D., qui a décidé de se regrouper en comités de citoyens face principalement aux autorités politiques et administratives de la planification.

1 CRD-1134, avis du C.R.D.E.Q. sur les OD I et OD II, 1972, page 1.

"Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le manifeste n'est pas, non plus, le résultat d'études poussées par une équipe multidisciplinaire de planificateurs chevronnés; il est le reflet d'un certain nombre d'inquiétudes de la population, d'hypothèses de solutions qui commencent à circuler dans la région et de la conscience que si toutes les forces s'unissent, "on va s'en sortir" comme dirait Jean-Marc Gendron."¹

Le C.R.D.E.Q. veut, une fois de plus, rester "neutre" et ainsi incarner le consensus régional en quête du bonheur total "rattrapé" au début des années 80. Cette volonté de s'abstraire consciemment des luttes de la réalité sociale et économique régionale fera déclarer à l'un des présidents du C.R.D.E.Q. M. René Daigneault:

"Le CRD n'a pour mandat que d'être un instrument de consultation de la population mais qui est devenu également et par la force des choses un groupement de pression technocratique par opposition à un groupement de pression politique."²

Ainsi, plusieurs groupes populaires prendront leurs distances par rapport au C.R.D.E.Q. et à l'appareil administratif gouvernemental régional.

Il n'en sera pas ainsi pour les conseils spécialisés du C.R.D.E.Q. Dès leur création, on remarque le caractère consultatif de ces organismes. Cependant, le Conseil de la Culture de l'Est du Québec ainsi que la Société d'Aménagement Intégré des Ressources de l'Est du Québec réussiront à obtenir des budgets régionalisés soit pour des secteurs d'activités (arts d'interprétation, etc.) soit pour leurs membres (S.E.R.V., etc.). L'obtention de

1 CRD-1390a), Avis sur le manifeste de Matane, 1973, page 8.

2 CRD-1560, Conférence donnée par M. René Daigneault président du CRDEQ à l'Université McGill dans le cadre d'un cours portant sur "L'expérience québécoise de la planification", 1974, page 1.

ces budgets régionalisés étant toujours le résultat de luttes auprès des instances bureaucratiques et politiques.

Ces budgets régionalisés, si rares dans l'Est du Québec, constituent pour ces conseils spécialisés un lieu de pouvoir pour leurs intervenants. Même si cette démarche s'inscrit dans un processus de consultation gouvernementale, les prises de décision s'effectuent par des gens de la région. Dans cette perspective, il s'agit d'une modification majeure de la participation "consultative" en une participation "exécutoire". Les "régionaux" ont un contrôle plus direct sur une partie de leurs activités de leur territoire.

4.3.1 L'auto-développement

L'idée de l'auto-développement nous est apparue de façon très confuse. Nous avons d'abord essayé de savoir à quel endroit elle prenait source, ensuite nous tenterons de voir comment elle s'est développée, et enfin, comment elle a pris forme dans les structures du C.R.D.E.Q.

L'auto-développement de la région de l'Est du Québec est une orientation donnée à l'occasion de la renégociation de l'Entente. On se souviendra que le C.R.D.E.Q. avait critiqué le déséquilibre engendré par les programmes de l'Entente de 1968, concernant les sommes attribuées au développement industriel, c'est-à-dire la création d'activités dynamiques nouvelles, par rapport à l'aménagement des ressources naturelles; l'agriculture, la forêt et les pêches. Ainsi, lors de la renégociation de cette Entente en 1971, un nouveau secteur "Développement des Affaires", viendra essayer de colmater les difficultés structurelles de l'économie régionale.

Ce secteur administré par le M.I.C. était divisé en deux grands programmes; auto-développement des entreprises et activités complémentaires à l'implantation d'entreprises. Il semble cependant que l'on éprouvera des difficultés à mettre en branle le programme d'auto-développement du M.I.C. D'abord le manque de personnel pour le bureau régional, ensuite, le retard dans la création de la S.A.G.E.Q. et enfin, le manque de dynamisme accordé au développement et à la mise en marché des produits nouveaux. A cet effet, le C.R.D.E.Q. reprendra son dossier sur l'Office de promotion et de mise en marché.

Ces points précités cadrent bien avec la stratégie de développement industriel prônée par le C.R.D.E.Q.

Rappelons également qu'en 1979, l'O.P.D.Q. proposera comme orientation pour le développement de l'Est du Québec l'auto-développement régional basé sur les potentiels du milieu. L'auto-développement exige deux prérequis, soit la décentralisation et l'implication de la population. Il s'agit somme toute de préserver le caractère de région-ressource de l'Est du Québec par la consolidation des activités du secteur primaire.

Pour ce qui est de l'implication de la population, les divers travaux et différentes études menés dans l'Est du Québec ont prouvé que la population était capable de participer. Toutefois, il s'agit d'une population qui manque de capital et la "stagflation" que connaissent présentement les pays capitalistes occidentaux n'est pas de bon augure pour le redressement d'une économie régionale et son passage d'une économie dépendante à une économie autosuffisante.

Dans cette conjoncture, le second prérequis, soit la décentralisation, se révèle un objectif non réalisable compte tenu des

faibles moyens financiers dont dispose l'Etat à la réalisation d'une véritable décentralisation.

De plus, le C.R.D.E.Q. remarquera le doute relatif de la part des gouvernements concernant les possibilités de développement de la région par le peu de sommes consacrées à ce secteur. Malgré une certaine vision conservatrice du développement socio-économique de la région conforme au modèle des pôles de croissance, le C.R.D.E.Q. n'aura pas seulement un discours officiel. Il y aura "l'officieux", qui prendra de plus en plus d'importance au sein de cette structure régionale.

"C'est la prise de conscience que la responsabilité du développement, c'est la population elle-même qui doit l'assumer plutôt que l'attendre des gouvernements. Cette prise de conscience s'accompagne évidemment d'une revendication radicale du droit à l'autodétermination, d'une volonté ferme de participation."¹

C'est le cas de Cabano, de la tannerie de St-Pascal, des O.D. etc. et de la mise en valeur des expériences populaires de développement de la région. Ainsi à travers les mémoires, les avis et les conférences, nous assisterons à la mise en évidence du phénomène de participation de la population aux entreprises économiques sous les formes de groupes de citoyens, d'entreprises communautaires, de groupements de producteurs et d'associations de consommateurs. Ces nouveaux modes de participation de la population sont regroupés au sein de divers conseils spécialisés du C.R.D.E.Q. Toutefois, la valorisation de ce phénomène de participation se fera au détriment des orientations de base des différentes expériences populaires de la région. Cela est une conséquence de cette structure à caractère démocratique qui recherche le consensus à tout prix et qui ne veut exclure aucun groupe en adoptant des orientations claires et fermes quant au

1 CRD-1029, Réflexions du secrétariat sur la situation régionale et le rôle du CRD, 1972, page 6.

type de développement désiré pour la région.

"La participation, c'est Cabano, c'est J.A.L., ce sont les groupements agro-forestiers et sociétés d'exploitation des ressources, c'est COGEMA, ce sont nos coopératives, ce sont les serres du nouveau pays, c'est le GRIDEQ, le Comité de promotion du Port de Cacouna, c'est le plan de relance de l'U.P.A., c'est Diffusion-Gaspésie, c'est la Commission intermunicipale Bic-St-Fabien, c'est l'entrepreneurship régional, ce sont les organismes régionaux, les conseils spécialisés, les municipalités et la COMEQ, le milieu rural et le CPATAP, c'est le vaste appui de tout le milieu à l'Opération Nouvelle Entente, c'est le CRD."¹

A partir de 1973, le C.R.D.E.Q. craindra que les efforts du programme du M.I.C. compris dans l'Entente ne soient pas renouvelés de la part des gouvernements. Ainsi "l'après 76", c'est-à-dire après la fin de l'Entente renouvelée, représente pour le C.R.D.E.Q. l'avènement d'un cauchemar duquel il ne sait s'il se réveillera. Cependant, l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois, en novembre 1976, coïncidant presque avec la fin de l'Entente, constituera une période de redéfinition sur la scène régionale et provinciale du rôle du C.R.D.E.Q.

A la suite de la mise en place de la S.A.G.E.Q., le C.R.D.E.Q. envisagera la constitution d'une Société de développement économique qui viendrait compléter l'action de la Société régionale de Gestion. Cette société devrait développer des modes de gestion adaptés à une société régionale en développement.

"Par exemple, elle ne devrait pas se limiter à assurer une certaine représentation de la population sur son conseil d'administration, mais donner aux producteurs eux-mêmes l'occasion de participer

1 CRD-1855, Avis au Comité interministériel sur la révision des structures de l'O.P.D.Q., 1977, page 19.

à la gestion des entreprises dans lesquelles elle sera impliquée, un peu comme la SGI dans le cas de SOGEFOR."¹

Par ailleurs, cette préoccupation d'autogestion des entreprises de la région, issue d'une volonté d'autodétermination sur le plan économique, s'accompagnera, sur le plan politique du désir de la création d'un gouvernement régional.

"Il s'agit de mettre en place un gouvernement régional, un instrument politique par lequel la population régionale pourra obtenir des pouvoirs de contrôle sur les activités régionales. D'ailleurs, pour peu que l'on considère la région comme territoire de planification, unité économique et entité sociale, la cohérence que fournit une perspective globale fait apparaître la nécessité d'une structure politique régionale. D'ailleurs le souci de participation que véhicule notre vision du développement exige que la forme d'organisation du système politique permette que les décisions sur la région soient prises dans la région par la population (cf. la définition de Fortin)."²

Cette idée ayant germé au sein des recommandations du Plan du B.A.E.Q. sera réappropriée par plusieurs groupes populaires lors de la création de la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, S.A.I.R.E.Q.

Les divers modes de participation de la population au développement régional ne se fera pas seulement à travers le C.R.D.E.Q. Suite à la fermeture des villages en 1970, plusieurs groupes prendront forme soit des groupes de pression: les O.D. I, II et III, des sociétés de gestion: a) les sociétés mixtes; Basques-Neigette et le Territoire Chénier, b) les sociétés de ges-

1 CRD-1029, Réflexions du secrétariat sur la situation régionale et le rôle du CRD, 1972, page 14.

2 Ibid., page 14.

tion à caractère populaire ou les coopératives de développement: les sociétés d'exploitation des ressources et les groupements forestiers, la S.A.I.R.E.Q., la coopérative de développement J.A.L., la C.A.R.T., Coopérative d'aménagement des ressources du Transcontinental, et des coopératives de production: la coopérative maraîchère de la Métis, la scierie d'Esprit-Saint.

La principale caractéristique de ces divers groupes, c'est que leur existence est liée à l'aménagement des ressources. La relation Homme-territoire y prévaut. La résistance quant à la mobilité de la main-d'oeuvre représente un premier indice de cette volonté d'aménagement de l'arrière-pays.

"L'aménagement intégré des ressources a été la base idéologique sur laquelle nous nous sommes appuyés pour revendiquer de l'industrie et de l'emploi; il nous fait admettre aujourd'hui qu'il y avait un préalable à cet aménagement et c'est celui d'avoir le pouvoir de l'exercer."¹

Le principal "lieu" de l'exercice de ce pouvoir, directement lié au C.R.D.E.Q., c'est la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, S.A.I.R.E.Q. L'arrivée sur la scène régionale de cette nouvelle structure, surviendra après plusieurs luttes, d'abord en région, ensuite avec les autorités gouvernementales. Cette corporation à but non lucratif a été formée pour les objets suivants:

"Regrouper les différents organismes intéressés à l'aménagement intégré des ressources du milieu rural dans les limites territoriales couvertes par les sociétés d'exploitation des ressources et les groupements forestiers reconnus par le ministère des Terres et Forêts pour la région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie.

1 GODIN, Gilles, "L'aménagement intégré des ressources à la croisée des chemins", Développement régional et mouvement populaire: l'exemple de l'Est du Québec, CRDQ, janvier 1979, page 132.

2. Sous réserve des lois en vigueur, approuver les plans d'aménagement des différentes unités d'aménagement membres de la Corporation et oeuvrant sur le territoire couvert par la Corporation.
3. Sous réserve des lois en vigueur, vérifier la fidélité d'exécution des travaux et veiller à la surveillance de l'échéancier.
4. Veiller à doter chaque unité d'aménagement membre de la Corporation d'un encadrement technique suffisant.
5. Faire de l'animation, de la formation, de la vulgarisation et donner de l'information en rapport avec les objets de la Corporation.
6. Négocier avec les différents ministères, et avec tous les organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux, les budgets nécessaires à l'aménagement intégré du territoire couvert par la Corporation.
7. Sujet à l'approbation des membres, répartir les budgets ainsi négociés en tenant compte des unités membres et des secteurs d'aménagement.
8. Sujet à l'approbation des membres, réaffecter les budgets en cours d'exercice.
9. Faire de la consultation, de la concertation et négocier avec les ministères ou autres organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux concernés, afin de modifier des programmes existants et d'en préparer de nouveaux.
10. Répondre à des demandes d'assistance en provenance des unités membres et gérer les services que les unités membres veulent se donner en commun ou centraliser.
11. Examiner, approuver et faciliter pour le bénéfice de ses membres, l'achat ou la consolidation de lots provenant des unités membres.
12. Acquérir, administrer, louer et aliéner des biens meubles nécessaires pour permettre à la Corporation d'atteindre ses objets.

13. La corporation exercera ses activités de telle sorte que ce soit sans but lucratif pour ses membres."¹

En définitive, la naissance de la S.A.I.R.E.Q. révèle une volonté de la part du milieu rural de prendre en main la direction, la gestion et l'exécution de l'aménagement d'un arrière-pays que le modèle dominant des pôles de croissance a bien mal servi.

Ainsi, nous retrouverons deux conceptions du développement dans la région. Primo, le développement de l'industrie manufacturière associé à la hiérarchisation des centres de services. Secundo, l'aménagement intégré des ressources, agriculture, forêt, pêches et tourisme, visant à créer des emplois en milieu rural tout en évitant le déracinement des travailleurs. L'une favorisant la concentration du capital, l'autre valorisant les ressources physiques et humaines.

Nous ajouterons que l'existence de cette nouvelle conception, l'aménagement intégré, est la résultante des pauvres retombées économiques du modèle prôné dans les divers programmes des Ententes générales de coopération Canada-Québec sur la région et en particulier sur l'arrière-pays. En ce sens, la S.A.I.R.E.Q. constitue un point de rupture avec la pensée étatique du développement régional et représente l'embryon d'un contre-projet basé sur l'autogestion.

Cependant, la S.A.I.R.E.Q. se voit confrontée à l'Etat. Outre la dépendance financière à l'Etat, la S.A.I.R.E.Q. demeure dans une position précaire sur la scène régionale. Le projet de

1 CRDQ, "La société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec (S.A.I.R.E.Q.); l'embryon d'un pouvoir régional", Développement régional et mouvement populaire: l'exemple de l'Est du Québec, janvier 1979, page 82-83.

loi 125 sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme constitue à plus ou moins brève échéance le Waterloo de cet organisme. Il est évident que l'application de cette législation viendra tendre, une fois de plus, les relations de la S.A.I.R.E.Q. avec l'Etat, sinon avec les municipalités qui seront appelées à former les municipalités régionales de comté. Ce qui nous amène à parler brièvement du pouvoir régional.

4.4 Le pouvoir régional

En considérant le pouvoir régional sur les plans politique et économique, on constate l'indigence de l'Est du Québec à cet égard. Au plan politique, la migration de population qu'a connue la région, réduit le nombre des représentants aux deux niveaux de gouvernements depuis déjà quatorze ans. Au plan économique, la faiblesse de son activité manufacturière ne produit guère de valeur ajoutée, alors que les prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage viennent accroître la dépendance envers l'Etat.

Nous aurions tendance à considérer le pouvoir régional comme un mythe, issu des travaux du B.A.E.Q., dont la forme s'estompe peu à peu avec le projet de loi 125.

L'échec du plan global de développement socio-économique au Québec démontre que l'Etat provincial ne maîtrise pas tous les leviers de l'économie capitaliste. C'est en partie pour cette raison que la notion de développement sera délaissée au profit de celle d'aménagement. Grâce à l'aménagement, loi 125, le gouvernement pourra, tout en faisant figure de décentralisateur, s'arroger des pouvoirs de décision quant aux orientations proposées par les schémas d'aménagement. Le pouvoir discrétionnaire du ministre vient brimer le peu d'autonomie des municipali-

tés régionales de comté. Ainsi cet objectif à long terme de la mise en place de gouvernements régionaux a permis de légitimer la déconcentration administrative gouvernementale, c'est-à-dire assurer la présence de l'Etat en région, plus que de rapprocher le citoyen des centres de décision par une décentralisation effective des pouvoirs au niveau régional.

Ainsi s'effrite le mythe du pouvoir en région, de même que s'accentue la présence de l'Etat dans toutes les sphères de l'activité humaine. Mais si le pouvoir régional est bâti, tout comme la structure du C.R.D.E.Q., sur l'idéologie de la participation, recherchant le consensus, en avons-nous vraiment besoin? Faut-il voir seulement à travers les structures politiques (un gouvernement régional) la solution aux problèmes économiques de l'Est du Québec? Ce type de gouvernement ne constituerait-il pas un écran de plus entre le citoyen et l'Etat central, tout en provoquant un dédoublement de juridictions?

La réalité nous a démontré qu'à travers la pratique de l'aménagement intégré de l'arrière-pays s'effectuent les luttes des différents groupes en présence: l'Etat, déconcentré ou pas, les élites traditionnelles ainsi que les groupes populaires et syndicaux. Devant la dépendance financière étatique de certains projets populaires, la partie n'est-elle pas perdue d'avance? Quelles sont les chances de survie de l'arrière-pays si les forces dynamiques du milieu ne se regroupent pas pour la défense de leurs intérêts? La S.A.I.R.E.Q. représente-t-elle vraiment l'embryon d'un pouvoir régional pour l'arrière-pays?

Nous aurions tendance à croire que le recul du discours politique est inversement proportionnel à l'avènement de l'argument économique. Nous avons constaté qu'au C.R.D.E.Q. depuis deux à trois ans, les mémoires, les avis et les dossiers portent

sur les désavantages économiques de l'Est du Québec. Qu'il s'agisse du service téléphonique, en passant par le prix de l'essence pour aboutir au panier d'épicerie, ces constatations demeurent indicatives d'une situation non enviable. Que traduisent les thèmes économiques retenus? L'avènement du Parti Québécois au pouvoir vient-il modifier les attentes d'ordre politique des groupes en présence?

En résumé, nous retiendrons que malgré le rôle de courroie de transmission assumé par le C.R.D.E.Q., l'avènement d'une pensée anti-technocratique chez plusieurs membres de l'organisme révèle un certain aspect contestataire par rapport aux politiques de l'Etat. En fait, le C.R.D.E.Q. conserve une certaine autonomie malgré son niveau de dépendance organisationnelle.

Toutefois, malgré la volonté de rapprochement envers les groupes populaires et les organismes du milieu, le C.R.D.E.Q. demeure un organisme inscrit dans un cadre administratif gouvernemental puisqu'il est intimement lié (financièrement) au processus de planification étatique des différents secteurs de l'économie nationale (québécoise) et plus spécifiquement à l'Office de Planification et de Développement du Québec, l'O.P.D.Q.

Dans cette perspective, la décision du Conseil des ministres de juin 1981, de former une corporation englobant l'actuel O.P.D.Q. avec le mandat de réorienter complètement la vocation de ce dernier, présage un avenir incertain pour ces institutions para-gouvernementales.

Le manque de volonté politique de soutenir toute cette structure d'organismes de consultation et de "concertation", accompagné des coupures budgétaires dans les secteurs publics

est bien le signe de la fin du règne de l'idéologie de la participation.

4.5 Conclusion

Nous avons tenté à travers l'analyse de la dynamique Etat-C.R.D.E.Q.-Population d'élucider les phénomènes de régionalisation et de régionalisme.

Au niveau de la régionalisation, nous avons démontré l'implantation de l'Etat en région, sous le couvert des Ententes et de leurs impératifs rationnels, d'ordre administratif. La déconcentration administrative gouvernementale revêt un aspect plus spatial que décisionnel. Ensuite, il faudra attendre la loi 125 pour aborder la décentralisation de certains pouvoirs en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Cependant, l'utilité d'une telle législation est mise en doute pour la région de l'Est du Québec. Enfin, nous avons dégagé les dessus et les dessous de la coordination interministérielle, intergouvernementale, entre les paliers administratif et politique. L'importance de la collaboration interministérielle dans les programmes des Ententes, malgré son caractère non uniforme, a permis, non pas le développement socio-économique de la région, mais bien une plus grande rationalisation des activités de l'Etat en région.

En matière de régionalisme, nous avons noté que plusieurs groupes prendront forme en 1970 en opposition aux fermetures des villages. Le C.R.D.E.Q. tentera, mais sans succès, de récupérer ce mouvement populaire au sein de sa structure. Le Manifeste de Matane en 1973 démontre bien la volonté des groupes de résister au déménagement imposé par l'Etat. L'aménagement intégré constituera la bouée de sauvetage. C'est également l'arrivée en scène

de la S.A.I.R.E.Q. Paradoxalement, nous retrouverons au sein du C.R.D.E.Q. deux conceptions sur le développement régional. D'abord, la stratégie de développement industriel de la région, par l'activité manufacturière, cédera le pas, peu à peu à l'aménagement intégré des ressources de l'arrière-pays; agriculture, forêt, pêches et tourisme. Tout comme l'auto-développement des entreprises se transformera en une volonté d'auto-gestion, comme modèle de développement pour la région. Ainsi, l'avènement de cette nouvelle conception s'explique en partie par les pauvres retombées économiques des Ententes sur l'économie régionale. Il ne faudrait pas oublier cet acharnement des groupes à participer à leur propre développement. La coexistence de ces discours sur le développement tient, à notre avis, à la structure multi-sectorielle du C.R.D.E.Q. à travers laquelle plusieurs groupes défendent des intérêts divergents.

Pour ce qui est du pouvoir régional, il s'agit là d'un autre mythe issu du B.A.E.Q. qui s'effrite avec les années et les législations en matière de décentralisation des pouvoirs. Cependant, il semble que les efforts en vue de promouvoir un modèle de développement anti-technocratique soient tournés non pas vers l'organisation politique d'un parti, pour la prise du pouvoir d'Etat, mais vers une structure reliée à la pratique de l'aménagement; la S.A.I.R.E.Q. Néanmoins, la dépendance financière de l'organisme met en lumière sa fragilité d'existence de même qu'un danger de récupérer des projets au profit des politiques étatiques. Sans vouloir être exclusif, n'oublions pas que le Conseil de la Culture de l'Est du Québec ainsi que le Conseil populaire des Communications de l'Est du Québec participent également à cette volonté d'édifier un nouveau type de société à la mesure de l'Homme.

Par contre, les expériences populaires de développement de l'Est du Québec des différents secteurs ne misent-elles pas d'abord sur l'atteinte de l'objectif de rationalisation des secteurs

de base (agriculture, forêt, pêches et tourisme) préservant ainsi le statut de région "ressources" des régions périphériques du Québec?

Nous croyons, par ailleurs qu'un potentiel révolutionnaire, d'autres diront réformiste, réside dans les modes d'appropriation de ces ressources, par la démocratisation de la gestion des entreprises. "La forêt comme la terre appartient à ceux qui la cultivent"¹. C'est essentiellement à travers le maintien de cette forme différente d'organisation sociale et économique et à travers la constitution d'un large front de lutte englobant les groupes de tous les secteurs impliqués que nous pouvons espérer un pouvoir différent.

1 CRDQ, "La naissance d'un mouvement populaire dans l'Est du Québec", Développement régional et mouvement populaire: l'exemple de l'Est du Québec, janvier 1979, page 140.



CONCLUSION

Cette recherche a voulu valider d'abord une hypothèse principale, ensuite deux hypothèses subordonnées. Ainsi, l'hypothèse principale veut que le C.R.D.E.Q. soit un organisme servant de courroie de transmission à l'Etat pour la diffusion du modèle des pôles de croissance, qui favorise le développement des grands centres, à la périphérie. Nous y avons dégagé deux aspects.

D'abord l'analyse de l'organisation du C.R.D.E.Q. nous révèle le caractère structurel de l'organisme en mettant en évidence le rôle intermédiaire du C.R.D.E.Q. entre la population et l'Etat.

La genèse, traitant des prérequis historiques nécessaires à la compréhension de l'avènement du C.R.D.E.Q. a retracé les principaux faits qui précédèrent la mise en place d'un cadre institutionnel national. Ainsi, la transformation de l'économie de guerre en économie de paix ou de marché, verra apparaître la nécessité de planifier le développement socio-économique au Québec et au Canada. Cette idée prendra forme par la création d'organismes et par des législations qui viendront régir les types d'interventions en matière de planification autant sur la scène régionale que provinciale et fédérale. La planification sera donc perçue comme un moyen d'assurer le développement harmonieux de l'économie en remédiant au problème des disparités régionales. Par contre, il ne s'agit pas d'une planification de type coercitif mais bien de type démocratique. Ainsi, la population sera amenée à prendre part à ce processus, dont l'objectif principal est le mieux-être collectif. Cette nouvelle idéologie de la participation s'attaquera à la pauvreté en milieu rural dans

l'Est du Québec, grâce au B.A.E.Q. sous le couvert de la loi A.R.D.A. Par ailleurs, l'Etat sera maître-d'oeuvre. Suite à la remise du Plan du B.A.E.Q. qui proposait six objectifs de croissance pour le "rattrapage" de l'économie régionale, le C.R.D.E.Q. sera fondé comme structure démocratique devant servir lors de l'exécution du Plan compris dans la signature de l'Entente générale de coopération Canada-Québec de mai 1968. Ainsi naissait l'ère de la consultation.

L'analyse de quatre éléments de notre structure, c'est-à-dire le mode de représentation, le mode de fonctionnement, le mode de financement ainsi que le personnel, nous a permis de mieux cerner le rôle effectif du C.R.D.E.Q. De plus, nous y voyons affirmée, en partie, la première hypothèse subordonnée qui fait du C.R.D.E.Q. un des "lieux" du développement de la "technobureaucratie", fraction de classe alliée au pouvoir.

Regardons les résultats obtenus. Le mode de représentation nous a permis de dégager une périodisation qui correspond à des changements d'orientations d'ordre structurel au sein du C.R.D.E.Q. Il appert que ces mutations sont la résultante de pressions exercées par l'appareil gouvernemental, l'O.P.D.Q. Ainsi, cela entraînera un phénomène de polarisation des administrateurs et une concentration des prises de décisions vers la ville de Rimouski, capitale administrative régionale. De plus, nous retenons que le C.R.D.E.Q. est un organisme composé de groupes qui défendent des intérêts différents et divergents.

Le mode de fonctionnement est caractérisé par quatre fonctions: animation, information, consultation et "concertation". La consultation demeure la fonction principale de l'organisme. Ainsi, il y aura un important changement de la structure consultative avec la transformation des comités consultatifs en conseils

spécialisés. Ce sera l'emprise de l'approche sectorielle sur l'approche globale, le territorial étant soumis aux impératifs de la rationalité des divers secteurs d'activités. Par ailleurs, nous avons noté que la plupart des avis et des mémoires sont émis en réponse à une interrogation gouvernementale. Cela démontre une attitude passive plus qu'active à l'élaboration de politiques en matière de développement socio-économique. Cet aspect révèle bien le statut de courroie de transmission servant à l'Etat.

Le mode de financement, assuré en grande partie par l'Etat, permet à ce dernier de contrôler étroitement les activités du C.R.D.E.Q. qu'il peut orienter grâce au chantage budgétaire. Les revenus substantiels accordés au C.R.D.E.Q. durant les années des Ententes fédérales-provinciales démontrent bien la volonté de l'Etat de s'associer une partie de la population, ses leaders, pour assurer la caution de ses politiques et programmes dans tous les secteurs de la vie socio-économique.

Quant au personnel, dernier élément de l'organisation, nous avons démontré qu'à la première période, 1967-68 à 1970-71, 55% des professionnels à l'emploi du C.R.D.E.Q. étaient passés au service de l'appareil gouvernemental. Quel beau tremplin! Néanmoins, ce n'est pas seulement grâce à cet aspect que nous pouvons conclure à l'apparition d'une nouvelle fraction de classe au sein de la bourgeoisie, mais également à travers le mode de fonctionnement des conseils spécialisés qui valorisent la consultation et la "concertation" avec les coordonnateurs des bureaux régionaux provinciaux de leur domaine d'activités. Ainsi, plusieurs administrateurs du C.R.D.E.Q. seront amenés à s'allier aux coordonnateurs de la C.A.R.E.Q. afin que s'effectue une véritable décentralisation administrative par l'obtention de budgets régionaux, pour leurs champs d'activités, devant être gérés de concert

avec les représentants des conseils spécialisés. Donc plusieurs groupes participeront à l'élaboration de politiques ainsi qu'à la gestion de programmes émanant des différents ministères québécois. Nous y voyons peut-être là le danger d'aliéner les besoins réels des intervenants aux nécessités administratives et bureaucratiques du développement d'un appareil étatique au Québec. Ne serait-ce pas la deuxième génération de la "technobureaucratie", cette fois-ci sur la scène régionale?

En résumé, tous les éléments étudiés démontrent l'omniprésence de l'Etat ainsi que le caractère dominant des relations descendantes, c'est-à-dire Etat-C.R.D.E.Q.-Population. L'Etat façonnant son interlocuteur en courroie de transmission afin de justifier et de légitimer son discours et sa pratique en matière de développement socio-économique. A cet effet, le C.R.D.E.Q. revêt un caractère hautement politique, au sens large, puisqu'il représente l'un des instruments du pouvoir étatique sur la scène régionale.

Ensuite l'analyse de la production: ayant démontré à travers l'analyse de l'évolution de l'organisation structurelle, que le C.R.D.E.Q. est un organisme servant de courroie de transmission à l'Etat, nous avons vérifié si le discours véhiculé était conforme aux politiques étatiques favorisant le développement économique des grands centres.

Notre évaluation de la production du C.R.D.E.Q. procède d'abord de l'ordre quantitatif en émettant des considérations générales sur l'ensemble de la production écrite de l'organisme. Ainsi, notre corpus d'analyse était composé de quatre éléments: les dossiers, les mémoires, les avis et les conférences. L'ensemble de la production du C.R.D.E.Q. se caractérise par la prédominance des questions relatives au développement économique.

Viennent ensuite le développement politique et le développement social. Les questions se rapportant au développement culturel ne représentent que 3% de la production totale. Cependant, malgré ce faible taux, ces questions demeurent de nature importante au niveau des mémoires et des avis présentés du C.R.D.E.Q.

Au plan qualitatif, nous nous sommes attardés au discours de l'organisme sur les notions de région et de développement afin de dégager si les traits essentiels de la pensée véhiculée à travers la courroie de transmission étaient conformes au modèle dominant prôné par l'Etat. Les travaux du B.A.E.Q. serviront, sans contredit, de principal point de référence au C.R.D.E.Q. afin de légitimer son discours sur la région et sur le développement. C'est à travers les transformations sémiologiques de la notion de "région", économique, plan, administrative et polarisée, conjuguées à l'espace-temps, que nous observons la prise en charge par une fraction de classe (technobureaucratie) du phénomène d'intégration économique et politique d'un espace marginal à la structure socio-économique québécoise.

Par ailleurs, la "région-plan" ayant adopté le modèle théorique des pôles de croissance, se transformera en "région polarisée". La structuration rationnelle de l'espace régional demeure l'un des objectifs de développement proposés par le Plan. Le rapport Métra commandé par l'O.P.D.Q. viendra, en 1971, réaffirmer la nécessité de hiérarchiser l'espace régional par un aménagement fonctionnel et rationnel devant répondre aux impératifs de l'économie capitaliste nord-américaine.

Pour le C.R.D.E.Q. la conception du développement sera fondamentalement de nature économique, puisque ce dernier entérinera la philosophie du Plan du B.A.E.Q. qui considèrerait son expérience en termes de "rattrapage" en rapport à l'économie nationale. Le déséquilibre existant entre les objectifs de croissance

et de développement résultant de l'exécution du Plan dans le cadre de l'Entente de mai 1968, amènera le C.R.D.E.Q. à proposer une stratégie de développement industriel pour la région reposant sur cinq éléments. Parallèlement, devant les résultats du processus de relocalisation amorcé par l'O.D.E.Q. la formation du Comité permanent d'aménagement du territoire de l'arrière-pays, C.P.A.T.A.P. constitue une étape importante de prise de conscience des effets de cette stratégie de développement industriel sur l'arrière-pays. Ce qui nous semble paradoxal, c'est la coexistence d'une stratégie de développement industriel basée sur le modèle des pôles de croissance et cette volonté d'aménager un arrière-pays en voie de décrépitude au sein du C.R.D.E.Q. Comment arriver à concilier ces deux options qui apparaissent pourtant contradictoires? Nous considérons que l'organisation, particulièrement le mode représentation, permet cette coexistence de deux types de développement qui en viendront tôt ou tard à l'affrontement.

En résumé, le discours du C.R.D.E.Q. sur la notion de développement est imprégné de l'idéologie de la participation. La base du consensus de la société démocratique de développement demeure essentielle pour assurer le progrès tant recherché. Toutefois, ce sont les modes d'application de la participation de la population à la définition des moyens et des objectifs du développement de la société qui permettront le passage d'une participation "consultative" en une participation "exécutoire". Les exigences relatives à la gestion du fonds de développement régional, montrent bien cette volonté d'association avec l'Etat quant aux prises de décision au niveau régional.

Enfin, la dynamique: ce dernier aspect met en lumière les rapports Etat-C.R.D.E.Q.-Population en tentant d'élaborer la problématique du développement régional basé sur les phénomènes de

régionalisation et du régionalisme, sans oublier le pouvoir régional. De plus, l'analyse de cette dynamique a non seulement confirmé la validité de notre hypothèse principale; (le C.R.D.E.Q. est un organisme servant de courroie de transmission à l'Etat pour la diffusion de son modèle des pôles de croissance qui favorise le développement économique des grands centres, à la périphérie). Elle a aussi confirmé notre deuxième hypothèse subordonnée qui considère inévitable l'émergence d'un contre-projet de société basé sur l'autogestion.

Au niveau de la régionalisation, nous avons démontré l'implantation de l'Etat en région, sous les prétextes des Ententes et de leurs impératifs rationnels, d'ordre administratif. La déconcentration administrative gouvernementale revêt un aspect plus spatial que décisionnel. Il faudra attendre la loi 125 pour aborder la décentralisation de certains pouvoirs en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Mais cela sera fait au niveau du comté et non au niveau régional. L'importance de la collaboration interministérielle dans les programmes des Ententes, malgré son caractère non uniforme, a permis non pas le développement socio-économique de la région, mais une plus grande rationalisation des activités de l'Etat en région.

Au niveau du régionalisme, plusieurs groupes de citoyens se coaliseront pour résister au déménagement imposé par l'Etat dans la poursuite de son objectif de hiérarchisation des centres de service au niveau régional. L'aménagement intégré constituera la bouée de sauvetage de ces groupes qui se réuniront autour du C.P.A.T.A.P. plus tard, au sein de la S.A.I.R.E.Q. L'avènement de cette nouvelle conception s'explique, en partie, par les pauvres retombées économiques des Ententes sur l'économie régionale et par une attitude plus critique à l'endroit des programmes et des projets de l'Etat en région. De plus, il semble que les efforts en

vue de promouvoir un modèle de développement anti-technocratique fondé sur l'aménagement intégré des ressources, convergent non pas vers l'organisation politique d'un parti, mais vers une structure reliée à la pratique de l'aménagement: la S.A.I.R.E.Q. Ces formes différentes d'appropriation des ressources et de la technologie qui s'y rattache ainsi que la démocratisation de la gestion des entreprises par ces groupes représentent, sans contredit, l'espoir d'un pouvoir différent.

ANNEXE 1 : CADRE DE REFERENCE

1. ORIGINE DU C.R.D.E.Q.
 - 1.1 C.O.E.B. & C.R.E.E.G.I.M.
 - 1.1.1 C.O.E.B.
 - 1.1.2 C.R.E.E.G.I.M.
 - 1.2 B.A.E.Q.
 - 1.3 C.O.L.E.Q.
 - 1.3.1 C.D.T.
 - 1.3.2 C.R.D.E.Q.
 - 1.4 C.O.E.Q.
 - 1.5 A.R.D.A.

2. STRUCTURE DU C.R.D.E.Q.

Assemblée générale & congrès

 - 2.1 Règlements généraux
 - 2.1.1 Liste des délégués
 - 2.1.2 C.R.D.A.Q.
 - 2.2 Personnel
 - 2.2.1 Conférence
 - 2.2.2 P.V. réunions
 - 2.2.3 Rapports-mémo
 - 2.2.4 S.E.P.O.R.A.
 - 2.3 Conseil exécutif
 - 2.3.1 P.V. réunions
 - 2.3.2 C.R.D. & C.D.T.
 - 2.3.3 Conférence
 - 2.3.4 Rapports-mémo
 - 2.4 Conseil d'administration
 - 2.4.1 P.V. réunions
 - 2.4.2 Rapports-mémo

- 2.5 Financement
- 2.6 Environnement administratif et politique
 - 2.6.1 Local et régional
 - 2.6.2 Provincial (C.A.R.E.Q.)
 - 2.6.3 Fédéral
 - 2.6.4 Les Ententes fédérales-provinciales
- 2.7 Régie interne
 - 2.7.1 C.R.D.
 - 2.7.2 C.D.T.
 - 2.7.3 C.R.D. & C.D.T.

- 3. LE FONCTIONNEMENT DU C.R.D.E.Q.
 - 3.1 Programmation annuelle
 - 3.1.2 Programme de travail
 - 3.2 Rapports
 - 3.3 Horaire
 - 3.4 Animation
 - 3.4.1 Colloque
 - 3.4.2 Tournée
 - 3.5 Consultation
 - 3.5.1 C.D.T.
 - 3.5.1.1 Gaspésie
 - 3.5.1.2 Métis
 - 3.5.1.3 Grand Portage
 - 3.5.1.4 Iles-de-la-Madeleine
 - 3.5.2 Comités consultatifs
 - 3.5.2.1 Développement économique
 - 3.5.2.2 Développement politique
 - 3.5.2.3 Développement social
 - 3.5.2.4 Développement culturel
 - 3.5.3 Conseils spécialisés
 - 3.5.3.1 Affaires municipales
 - 3.5.3.2 Agriculture
 - 3.5.3.3 Loisirs
 - 3.5.3.4 Tourisme

- 3.5.3.5 Forêt
 - 3.5.3.6 Pêches
 - 3.5.3.7 Communications
 - 3.5.3.8 S.A.I.R.E.Q.
 - 3.5.3.9 Environnement
 - 3.5.3.10 Culture
 - 3.5.4 Les sommets
 - 3.6 Information
 - 3.6.1 Rencontre
 - 3.7 Les commandites

 - 4. LA PRODUCTION DU C.R.D.E.Q.
 - 4.1 Les dossiers du C.R.D.E.Q.
 - 4.1.1 Développement économique
 - 4.1.1.1 Primaire
 - 4.1.1.2 Secondaire
 - 4.1.1.3 Tertiaire
 - 4.1.1.4 Quaternaire
 - 4.1.2 Développement politique
 - 4.1.3 Développement social
 - 4.1.4 Développement culturel
-
5. GENERALITES
-
6. LES PRODUITS FINIS
 - 6.1 Les mémoires
 - 6.2 Les avis



ANNEXE 2 : RECHERCHE-ACTION

Tout au cours de la rédaction de cette thèse, nous avons été amenés à participer, à titre de contractuelle, aux travaux du Comité d'orientation du C.R.D.E.Q. En effet, d'octobre 1979 à mai 1980, nous avons travaillé à l'élaboration d'un rapport d'étape, ainsi qu'à la définition d'orientations pour le C.R.D.E.Q. à l'aube de la nouvelle décennie.

Ce comité mis sur pied en septembre 1978 devait répondre à des problèmes ressentis par les membres du C.R.D.E.Q. à savoir:

- "- difficulté à cerner la mission du CRD
- manque d'orientations à long terme
- quelle philosophie sous-tend l'action du CRD?
- difficulté à cerner les priorités du CRD
- vers quel(s) objectif(s) sensibilise-t-on la population?"¹

Ainsi le travail de ce Comité devait déboucher, lors de l'assemblée générale de juin 1979, sur des modifications aux règlements généraux ainsi qu'à l'ouverture d'un bureau du C.R.D.E.Q. en Gaspésie. Néanmoins, les mesures adoptées ne venaient en rien modifier le malaise plus profond ressenti par les membres de l'organisme face aux orientations futures du C.R.D.E.Q. De plus, une lettre de M. Marcel Pelletier, président de l'O.P.D.Q. venait mettre en doute la représentativité de l'organisme et devait retenir la deuxième tranche budgétaire de la subvention annuelle, si des correctifs n'étaient pas apportés. L'arme du chantage budgé-

1 CRD-2038, Propositions du comité "Session de réflexion", B. Boucher, M. Ross, M. Raymond, mars 1979, page 2.

taire était utilisée à nouveau, de même qu'une nouvelle, celle de l'auto-financement. Cette dernière constituant un problème pour la survie du C.R.D.E.Q.

Donc, c'est dans ce contexte, un peu mouvementé, que nous avons été amenés, Robert Carrier et nous-mêmes, à participer au cheminement du Comité d'orientation composé de Messieurs Lauréat Marquis, président du C.R.D.E.Q., Bernard Boucher, directeur général du Conseil de la Culture de l'Est du Québec, Jocelyn Lachance, directeur général de la S.A.I.R.E.Q. ainsi que Marcel Raymond, directeur des relations publiques à l'Union régionale des Caisses Populaires du diocèse de Rimouski.

Notre but n'est pas de décrire la démarche et le fonctionnement de ce Comité, mais d'en souligner l'importance relativement à la préparation de notre thèse.

Après avoir passé l'été à dépouiller les archives du C.R.D.E.Q. au Service des archives régionales de l'U.Q.A.R. il fut stimulant de se retrouver dans l'action, où toutes nos connaissances acquises sur l'histoire, la nature et le rôle du C.R.D.E.Q. pouvaient servir à résoudre les problèmes qui assaillaient l'organisme. Ainsi, le premier chapitre, la genèse, fut partie intégrante du rapport d'étape présenté au conseil d'administration le 22 novembre 1979. Nous avons pu bénéficier en plus de la critique de nos co-directeurs, des opinions des gens directement impliqués au C.R.D.E.Q. Nous avons ainsi pu vérifier si nos résultats étaient conformes à la réalité vécue par plusieurs des membres qui ont connu l'évolution de cet organisme depuis sa naissance.

Cette contribution au Comité d'orientation nous a également permis de saisir les luttes et les conflits latents et existants entre les membres, entre les membres et le personnel et entre les membres et le C.R.D.E.Q. Ainsi par son organisation

basée sur l'idéologie du consensus, et par son rôle de consultation, le C.R.D.E.Q. ne possède pas de pouvoir effectif. C'est en partie pour cette raison que l'on voit croître année après année, l'entropie démocratique.

Néanmoins, le C.R.D.E.Q. représente une table régionale de "concertation". Il est dommage que les membres veulent maintenir ce fonctionnement tout en refusant de définir avec précision les orientations qu'ils veulent impulser au développement régional, de crainte d'exclure des groupes de cette structure régionale. C'est ainsi que lors de l'assemblée extraordinaire du 10 mai 1980, les délégués seront amenés à modifier des règlements et des statuts généraux sans même avoir discuté l'argumentation qui sous-tendait ces modifications d'ordre technique.

En dépit du fait que notre volonté n'ait pu prendre forme quant au devenir du C.R.D.E.Q., nous estimons que cette expérience de recherche-action nous a permis de mesurer les distances existantes entre la pensée et sa réalisation dans un espace où plusieurs intervenants se manifestent.

Enfin, le plus important demeure que cette recherche nous a permis de passer du statut de spectateur à celui d'acteur sur la scène du développement régional de l'Est du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

A) Documents officiels

A.R.D.A. Convention fédérale-provinciale sur le redressement économique des régions rurales, 1965-70. Ottawa, Ministère des Forêts, 1965. 33 pages.

ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC. Projet de loi no 125 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Editeur officiel du Québec, 1978. 55 pages.

BIBLIOTHEQUE DE LA LEGISLATURE. Sigles en usage au Québec. Assemblée nationale, quatrième édition, Québec, 1977. 200 pages.

BUREAU D'AMENAGEMENT DE L'EST DU QUEBEC. L'administration provinciale dans le territoire-pilote. Plan de développement, annexe technique par Vincent Lemieux et Yves Leclerc, décembre 1965. Pages 1 à 194.

BUREAU D'AMENAGEMENT DE L'EST DU QUEBEC. La mise en place de nouvelles structures régionales. Plan de développement, annexe technique no 5, par Guy Bourassa, Mont-Joli, 1966. 151 pages.

BUREAU D'AMENAGEMENT DE L'EST DU QUEBEC. Les grands objectifs du Plan. Chapitre 1, 30 juin 1966. 115 pages

CONSEIL D'ORIENTATION ECONOMIQUE DU QUEBEC. Perspectives théoriques et études de quatre C.E.R. Cahier VIII, Gérald Fortin et Louise Chabot, 1968. 82 pages.

ENTENTE GENERALE DE COOPERATION CANADA-QUEBEC. Le plan de développement du Bas St-Laurent, de la Gaspésie, des Iles de la Madeleine. Office d'information et de publicité du Québec, 26 mai 1968. 81 pages.

GOVERNEMENT DU QUEBEC. Arrêté en conseil 1196. 9 avril 1968.

GOVERNEMENT DU QUEBEC. La revalorisation du pouvoir municipal. Editeur officiel du Québec, juin 1978. 34 pages.

GOVERNEMENT DU QUEBEC. La société de demain: ses impératifs, son organisation. Québec, Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, octobre 1970, par Gérald Fortin.

- GOUVERNEMENT DU QUEBEC. Statuts refondus du Québec. 1964, chapitre 8.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC. "Congrès national des économies régionales". Revue Développement Québec, vol. 3, no 12, décembre 1976. 19 pages.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC. La problématique de l'Est du Québec, région 01. Décembre 1977, collection les schémas régionaux. 276 pages.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC. "Le colloque CRD-OPDQ". Revue Développement Québec, vol. 3, no 1-2, janvier - février 1976. 23 pages.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC. "Les nouvelles structures". Revue Développement Québec, vol. 2, no 12, décembre 1975. 19 pages.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC. "Municipalité 79". Revue Développement Québec, 11e année/numéro 2 bis/février 1979, édition supplémentaire. 35 pages.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC. "O.P.D.Q. après huit ans d'existence". Revue Développement Québec, vol. 4, no 1, janvier 1977. 19 pages.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC. Orientations de développement de l'Est du Québec. Collection les schémas régionaux, document de consultation, janvier 1979. 117 pages.

B) Ouvrages

- ANGERS, Paul et Léon DION. Participation et planification régionale: l'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (1963-66). Université Laval, 1971. 319 pages.
- BRUNELLE, Dorval. La désillusion tranquille. Montréal, Editions HMH, collection sociologie, cahiers du Québec/Hurtubise, 1978. 225 pages.
- CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE QUEBEC. Développement régional et mouvement populaire: l'exemple de l'Est du Québec. Québec, janvier 1979. 144 pages

- COTE, Serge et alii. Evaluation des conseils régionaux d'aménagement du Nouveau-Brunswick. Université de Moncton, juin 1978. 296 pages.
- COULOMBE, Françoise. L'A.R.D.A. et l'aménagement du territoire au Québec. Thèse de maîtrise, Faculté des Sciences Sociales, département des sciences politiques, Université de Montréal, avril 1968. 263 pages.
- Critère. "Le pouvoir local et régional". Montréal, hiver 1979, no 24. 199 pages.
- DAYRIES, Jean-Jacques et Michèle DAYRIES. La régionalisation. Collection que sais-je?, Paris, France, 1978. 128 pages.
- DESY, Marielle et alii. La conjoncture au Québec au début des années 80: les enjeux pour le mouvement ouvrier et populaire. La librairie socialiste de l'Est du Québec, avril 1980, 200 pages.
- DIVAY, Gérald et Jean LAPIERRE. Organisation collective et planification régionales: les conseils régionaux de développement. Montréal, I.N.R.S.- Urbanisation, rapport de recherche no 1, décembre 1976. 212 pages.
- DUGAS, Clermont. L'Est du Québec à l'heure du développement régional. Cahiers de l'Université du Québec à Rimouski, mars 1978. 335 pages.
- FOURNIER, Pierre. Le capitalisme au Québec. Montréal, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1978. 436 pages.
- FOURNIER, Pierre. Les sociétés d'Etat et les objectifs économiques du Québec: une évaluation préliminaire. Editeur officiel du Québec, 1978. 135 pages.
- GAGNON, Alain. Le modèle centre-périphérie appliqué à l'Est du Québec. Rimouski, Cahiers du G.R.I.D.E.Q., no 6, octobre 1979. 154 pages.
- LAROCQUE, Paul. Pêche et coopération au Québec. Montréal, Editions du Jour, 1978. 379 pages.
- LEFEBVRE, Henri. L'idéologie structuraliste. Editions anthropos, collection Points, sciences humaines, no 66, 1975. 251 pages.
- LEMIEUX, Vincent. Le pouvoir des coordonnateurs régionaux de la C.A.R.E.Q. Université Laval, travaux et notes de recherche no 5, mars 1977. 41 pages.

Les cahiers du socialisme 2. Montréal, automne 1978. 234 pages.

McCRODIE, James N. L'A.R.D.A.: une expérience de planification du développement. Conseil canadien de l'aménagement rural, 1969. 116 pages.

MORENCY, Marc-André. Stratégies décisionnelles dans une expérience de planification du développement, le cas du B.A.E.Q. Thèse de maîtrise en sociologie, Université de Montréal, 1971. 232 pages.

NEGRI, Antonio. La classe ouvrière contre l'Etat. France, Editions Galilée, 1978. 306 pages.

Petit Robert. Dictionnaire LE ROBERT. Paris, 2,172 pages.

Possibles. "Numéro spécial Bas du Fleuve-Gaspésie". Hiver-printemps 1978, vol. 2, no 2/3. 240 pages.

Possibles. "Faire l'autogestion, réalités et défis". Printemps-été 1980, vol. 4, no 3/4. 284 pages.

Revue d'histoire du Bas Saint-Laurent. "Quelques jalons historiques de notre développement". Mai-décembre 1979, vol. VI, no 2-3. 56 pages.

ROSANVALLON, Pierre. L'âge de l'autogestion. Paris, Editions du Seuil, collection politique no 80, 1976. 185 pages.

RUMILLY, R. "La Gaspésie". Publiée sous les auspices et avec les hommages du journal Le Soleil, Québec, XXXVI, 1944. 181 pages.

SIMARD, Jean-Jacques. La longue marche des technocrates. Laval, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1979. 198 pages.

C) Articles et documents

ALTHUSSER, Louis. "Idéologie et appareils idéologiques. La Pensée, no 151, juin 1970. Pages 3 à 38.

ARCADIAS, Yves. "Planification et démocratie (quelques éléments de réflexion)". Montréal, Service d'éducation C.S.N., mai 1959. 6 pages.

BELLEFEUILLE, Roger. "La démocratie rendue possible". Le Soleil, Québec, 11 mai 1970. 6 pages.

- BONNEVILLE, Jean. "Prolégomènes d'une réflexion sur la notion de développement". Travail présenté à Micheline Duville et Marcel Bélanger, Université du Québec à Rimouski, novembre 1979. 15 pages.
- BOUCHARD, Lucien. "Les conseils économiques régionaux doivent élargir leur champ d'activité". L'Echo du Bas St-Laurent, 22 juin 1967. 3 pages.
- BOUCHER, Bernard. "La recherche/action ou l'action/recherche". Travail présenté à Benoît Lévesque, Université du Québec à Rimouski, mars 1979. s.p.
- CARRIER, Robert. "Une Opération-Dignité, cinq années d'attestation contestataire dans l'expérience du JAL, 1973-1978". Archives des Sciences sociales de la coopération et du développement, janvier-mars 1979. Pages 126 à 151.
- CHU, Paul, B.J. "Participation syndicale à la planification du développement social et économique". Service de l'éducation ouvrière. 8 pages.
- COTE, Serge. "Enjeux régionaux et luttes pour le pouvoir". Dans l'ouvrage collectif La transformation du pouvoir au Québec. Montréal, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1980. Pages 137 à 143.
Aussi publié dans Les Cahiers du socialisme 4, automne 1979. Pages 202 à 211.
- DUGAS, Clermont. "L'Est du Québec". Québec-Science, février 1975. Pages 34 à 41.
- DUMONT, Fernand. "Ethnies, cultures, nations, mouvements nationaux et régionaux d'aujourd'hui". Cahiers internationaux de sociologie, vol. LXVI, Toulouse, 1979. Pages 5 à 17.
- GAGNE, Jean-Paul. "La planification, grandeurs et misères qui n'en finiront jamais". Revue Commerce/Le point 1973, pages 76 à 82.
- GAGNON, Gabriel. "Les Iles de la Madeleine: éléments pour une anthropologie de la participation". Recherches sociographiques, Les Presses de l'Université Laval, vol. XI, no 3, septembre-décembre 1970. Pages 223 à 254.
- GAGNON, Gabriel. "Les Iles de la Madeleine: éléments pour une anthropologie de la participation (conclusion)". Recherches sociographiques, Les Presses de l'Université Laval, vol. XI, no 3, septembre-décembre 1970. Pages 367 à 376.
- GUY, Roger. "La participation et les institutions politiques au Québec". Texte miméographié en janvier 1967. 38 pages.

- HILHORST, M.J. "La théorie du développement régional, un essai de synthèse". Aspects multidisciplinaires du développement régional, Paris, O.C.D.E., 1969. pages 21 à 35.
- JEAN, Bruno. "Pour une régionalisation du développement". Montréal, Le Devoir, jeudi le 29 mai 1980. Page 13.
- JOBIN, Pierre. "Le pouvoir régional en questions". Possibles, vol. 2, no 2/3, hiver-printemps 1978. Pages 67 à 75.
- MASSICOTTE, Guy. "A l'orée de la conception actuelle du développement régional, les Chambres de Commerce de Rimouski, 1908-1945". Université du Québec à Rimouski, mars 1979. 19 pages.
- SOCIETE D'AMENAGEMENT INTEGRE DES RESSOURCES DE L'EST DU QUEBEC. Le développement économique du milieu rural du Bas St-Laurent. Sommet régional, avril 1980. 68 pages.
- SOCIETE D'AMENAGEMENT INTEGRE DES RESSOURCES DE L'EST DU QUEBEC. Mémoire présenté à Monsieur Bernard Landry, Ministre au développement économique, Gouvernement du Québec. Octobre 1979. 64 pages.
- SOCIETE D'AMENAGEMENT INTEGRE DES RESSOURCES DE L'EST DU QUEBEC. Rapport d'activités 1979-80. Juin 1980. 23 pages.
- THELLIER, Marie-Agnès. "Les conseils régionaux pris entre l'arbre et l'écorce". Montréal, Le Devoir, jeudi le 29 mai 1980. Page 15.
- D) Collection C.R.D.E.Q. du fonds du C.R.D.E.Q. du service des archives régionales de l'U.Q.A.R.
- a) Mémoires
- CRD-112ab). Mémoire au Comité des Transports et Communications du gouvernement fédéral. Louis Larouche, 1968. 10 pages.
- CRD-527. Mémoire relativement au Conseil de planification et de développement du Québec. Marc-André Morency, 1970. 9 pages.
- CRD-653. Mémoire au Comité sénatorial sur la pauvreté. 1970. 46 pages.
- CRD-712. Mémoire. André Lavoie, 1970. 3 pages.

- CRD-1015a) Mémoire du CRD sur deux aspects du schéma d'aménagement du Parc Forillon. André Lavoie, 1971. 10 pages.
- CRD-1661. Mémoire du CRDEQ aux audiences régionales de Radio-Québec à Rimouski. Pierre Jobin, 1975. 6 pages.
- CRD-1793. Mémoire du CRDEQ au Conseil du Tourisme. Donald Chouinard, 1976. 33 pages.
- CRD-1830. Mémoire du CRDEQ concernant l'implantation d'une station de radio MF à Gaspé. Pierre Jobin, 1976. 10 pages.
- CRD-1895. Mémoire présenté au ministre des transports M. Lucien Lessard par le CRDEQ. Pierre Jobin, 1977.
- CRD-1906. Mémoire du CRDEQ sur l'assurance-automobile, lors des audiences du 5 mai 77 à Rimouski. Pierre Jobin, 1977. 1 page.
- CRD-1946. Mémoire sur le service ferroviaire "passagers" entre Matapédia et Gaspé. Pierre Jobin, 1977. 8 pages.
- CRD-1960. Mémoire sur le livre vert sur le loisir au Québec présenté au ministre délégué au Haut-Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports, M. Claude Charron. Bernard Lachance, 1977. 12 pages.
- CRD-1974. Mémoire sur le livre vert du ministre de l'éducation présenté par le CRDEQ. Louiselle Lévesque, 1978. 5 pages.
- CRD-1993. Mémoire présenté par le Conseil de la Culture de l'Est du Québec et le CRD au Comité ministériel permanent de développement culturel. Sujet: Le rapport Rocher sur le développement de Radio-Québec. Michael Schmouth, 1978. 20 pages.
- CRD-1998. Mémoire au Ministre d'Etat de l'énergie, M. Guy Joron sur le prix de l'essence. Pierre Jobin, 1978. 12 pages.
- CRD-2010. Mémoire du CRDEQ présenté lors des audiences publiques des 20-21 octobre 1978 au MTCP à Ste-Anne-des-Monts. Sujet: le Parc de la Gaspésie. 1978. 18 pages.
- CRD-2020. Mémoire présenté aux audiences publiques de la régie des services publics par le CRDEQ. Sujet: Québec-Téléphone. 1978. 19 pages.

- CRD-2039. Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur le projet de loi 125, aménagement et urbanisme par le CRDEQ et la COMEQ. Pierre Jobin, 1979. 42 pages.
- CRD-2046. Mémoire au sujet du livre bleu sur le cinéma présenté au Ministre Louis O'Neil par le CRDEQ. Pierre Jobin, 1979. 13 pages.
- CRD-2081. Mémoire du CRDEQ au Comité du Transport par chemin de fer de la Commission canadienne des transports. Pierre Jobin, 1979. 12 pages.
- CRD-2103. Mémoire devant le CRTC au sujet de la demande de permis de la radio communautaire du Bas St-Laurent. 1979. 10 pages.
- b) Avis
- CRD-278. Avis du CRD sur l'implantation d'une université dans la région de l'Est du Québec. 1969. 7 pages.
- CRD-282. Avis du CRD sur la programmation gouvernementale. Ronald Clark, 1969. 4 pages.
- CRD-442a) Avis du CRD sur la restructuration municipale. 1969. 5 pages.
- CRD-461. Avis des organismes sur zones spéciales. Réal Turcotte, 1969. 3 pages.
- CRD-560. Avis du CRD sur la renégociation de l'Entente générale de coopération Canada-Québec, 1968-1973. Ronald Clark, 1970. 195 pages.
- CRD-763. Avis du CRDEQ à l'attention du comité directeur et du comité de liaison fédéral-provincial. Rodolphe Lafresnaye, 1971. 15 pages.
- CRD-814. Avis du CRD sur les hypothèses de renégociation de l'Entente telles que présentées par les deux co-présidents du comité de liaison fédéral-provincial. André Lavoie, 1971. 12 pages.
- CRD-842. Avis complémentaire du CRD sur la renégociation de l'Entente de coopération Canada-Québec. André Lavoie, 1971. 11 pages.
- CRD-807a). Projet d'avis sur le décret relatif à l'industrie de la construction. André Lavoie, 1971. 8 pages.

- CRD-949. Projet d'avis sur le projet Cabano. Rodolphe Lafresnaye, 1971. 6 pages.
- CRD-950. Projet d'avis sur Opération-Dignité no 1. Rodolphe Lafresnaye, 1971. 5 pages.
- CRD-954. Projet d'avis sur la demande des Unions des Caisses Populaires Gaspé et Rimouski. Rodolphe Lafresnaye, 1971. 5 pages.
- CRD-958. Projet d'avis sur les usines laitières de la région et la compétition par la laiterie Laval. Jacques St-Pierre, 1971. 4 pages.
- CRD-961. Projet d'avis sur la demande du CLEQ au sujet de son mémoire au ministre des affaires culturelles. Rodolphe Lafresnaye, 1971. 2 pages.
- CRD-962. Projet d'avis sur le rapport d'un comité: programmation quinquennale 71-76 en loisirs. Rodolphe Lafresnaye, 1971. 3 pages.
- CRD-963. Projet d'avis sur la demande du Haut-Commissariat à propos d'arénas à La Pocatière, St-Pascal et St-Pacôme. Rodolphe Lafresnaye, 1971. 2 pages.
- CRD-1012. Avis particuliers sur Métra. Pierre Jobin, 1971. 3 pages.
- CRD-1014. Projet d'avis sur le rapport d'aménagement de la firme Métra. André Lavoie et Pierre Jobin, 1971. 19 pages.
- CRD-1067a). Avis sur la liaison ferroviaire Côte-Nord Côte-Sud. Pierre Jobin, 1971. 11 pages.
- CRD-1074. Avis sur la consolidation du réseau de services professionnels. Rodolphe Lafresnaye, 1972. 4 pages.
- CRD-1129. Projet d'avis sur les arénas. Pierre Jobin, 1972. 7 pages.
- CRD-1134. Avis du CRDEQ au sujet des demandes des comités OD I et OD II à l'honorable Robert Quenneville, ministre responsable de l'O.D.E.Q. pour les programmes d'animation et d'information. Rodolphe Lafresnaye, 1972. 6 pages.
- CRD-1135. Avis du CRD au sujet des arénas dans l'Est du Québec. Rodolphe Lafresnaye, 1972. 8 pages.
- CRD-1192. Projet d'avis sur le programme 1.6.1 de l'Entente Canada-Québec, relance de l'artisanat et des métiers d'art dans l'Est du Québec. Jacques St-Pierre, 1972. 3 pages.

- CRD-1193. Commentaires additionnels à l'avis sur le programme de relance de l'artisanat. Jacques St-Pierre, 1972. 2 pages.
- CRD-1218a). Avis du C.A. du CRD sur l'arrêté en conseil 1437 du 24 mai 72. Renée Fournier, 1972. 8 pages.
- CRD-1220. Projet d'avis sur la Corporation d'information populaire de l'Est du Québec. Fernand Dionne, 1972. 3 pages.
- CRD-1221. Avis sur l'offre de subvention à la cartonnerie de Cabano. Pierre Jobin, 1972. 6 pages.
- CRD-1280. Avis sur la programmation du secteur mines. 1973. 8 pages.
- CRD-1281. Avis sur la programmation du secteur pêcheries. Gilles St-Laurent, 1973. 11 pages.
- CRD-1282. Avis sur le secteur "développement des affaires". Jacques St-Pierre, 1973. 15 pages.
- CRD-1283. Avis sur le secteur transport et sur la programmation du ministère de la voirie. Nicole Gendron, 1973. 6 pages.
- CRD-1285. Avis sur la programmation 1973-74. Pierre Jobin, 1973. 116 pages.
- CRD-1287. Avis sur le secteur développement social. Jacques St-Pierre, 1973. 3 pages.
- CRD-1356. Avis du CRD concernant l'arrêté en conseil 2874. Jean-Pierre Bolduc et Jacques St-Pierre, 1973. 11 pages.
- CRD-1390a). Avis sur le manifeste de Matane. Pierre Jobin, 1973. 15 pages.
- CRD-1400. L'avis du CRD sur la programmation 1974-75. Pierre Jobin et Jean-Pierre Bolduc, 1973. 4 pages.
- CRD-1402a). Avis du CRDEQ sur la poursuite du projet J.A.L. Réjean Lamarre et Gilles St-Laurent, 1973. 6 pages.
- CRD-1411a). Projet d'avis pour la programmation 74-75. Pierre Jobin et Jean-Pierre Bolduc, 1973. 22 pages.
- CRD-1411. Avis du CRD sur la situation régionale. 1973. 53 pages.

- CRD-1496a). Avis sur la situation actuelle concernant le développement de l'artisanat. André Lavoie, 1974. 3 pages.
- CRD-1696. Avis du CRDEQ sur une éventuelle centrale nucléaire dans le secteur de Rivière-du-Loup. Pierre Jobin, 1975. 24 pages.
- CRD-1715a). Avis du CRDEQ sur le cas de Ste-Marguerite et la rétrocession des lots publics. Pierre Jobin, 1975. 17 pages.
- CRD-1842. Avis sur le projet de fermeture de l'embranchement Rivière-du-Loup/Cabano par le C.N. Pierre Jobin, 1976. 9 pages.
- CRD-1843. Avis sur le projet d'implantation d'un baccalauréat en sociologie à l'U.Q.A.R. Pierre Jobin, 1976. 5 pages.
- CRD-1855. Avis au Comité interministériel sur la révision des structures de l'O.P.D.Q. 1977. 23 pages.
- CRD-1874. Avis présenté à la commission parlementaire sur l'énergie par le CRDEQ. Pierre Jobin, 1977. 6 pages.
- CRD-1938. Avis sur les services transcontinentaux de trains de voyageurs entre les Maritimes et le centre du Canada, présentés au Comité des Transports par chemin de fer de la Commission canadienne des Transports. Bernard Lachance, 1977. 4 pages.
- CRD-1965. Avis sur le tracé de la ligne 230KV entre Matane et Ste-Anne-des-Monts. Pierre Jobin, 1978. 2 pages.
- CRD-1981. Avis sur le tracé de la ligne électrique entre Matane et Ste-Anne-des-Monts présenté à l'Hydro-Québec. Pierre Jobin, 1978. 3 pages.
- CRD-2002. Avis sur le zonage agricole présenté par le CRDEQ. 1978. 17 pages.
- CRD-2017. Avis sur le tracé de la ligne électrique entre Cabano et Squatteck. 1978. 6 pages.
- CRD-2021. Avis du CRDEQ à la Commission parlementaire sur le projet de loi 90. 1978. 12 pages.
- CRD-2065. Avis sur les orientations du développement de l'Est du Québec. Pierre Jobin, 1979. 32 pages.

c) Conférences des administrateurs

- CRD-44. La planification. Guy D'Anjou, 1967. 5 pages.
- CRD-57. L'information et la planification avec participation de la population. Conférence prononcée par Me Claude Jourdain, président devant le club Rotary de Rimouski, 1967. 9 pages.
- CRD-101. Le député et la structure politique moderne avec planification du développement. Conférence prononcée par Me Claude Jourdain au colloque organisé par la Jeune Chambre d'Amqui, 1968. 8 pages.
- CRD-120. Les conseils économiques régionaux. Conférence présentée par M. Guy D'Anjou, vice-président CRDEQ au Congrès annuel du Conseil économique régional du Nord-Ouest québécois, C.E.R.N.O.Q., tenu à Senneterre, 1968. 9 pages.
- CRD-219. La revalorisation de la fonction municipale. Allocution prononcée par Me Claude Jourdain au congrès annuel de l'Union des Conseils de comté au Château Frontenac à Québec, 1968. 13 pages.
- CRD-229. Rôle de la cité dans la planification. Conférence prononcée par Me Guy D'Anjou à la Chambre de Commerce de Mont-Joli, 1968. 9 pages.
- CRD-237. Le développement régional: rêve ou réalités? Conférence prononcée par Me Claude Jourdain devant les membres de la Fédération des Sociétés St-Jean Baptiste à Québec, 1968. 14 pages.
- CRD-434. Notes pour un discours de Me C. Jourdain. Au congrès régional des C.P. du diocèse de Rimouski, Ronald Clark, 1969. 9 pages.
- CRD-491-499. Discours de Me Claude Jourdain. A Cap-Chat à l'occasion de la nomination du ministre François Gagnon, 1970. 7 pages.
- CRD-503 abc). Conférence de Me Claude Jourdain. Au C.E.R. du Saguenay-Lac St-Jean, à Arvida, 1970. 13 pages.
- CRD-505. Projet d'une conférence de Me Claude Jourdain sur les perspectives véritables de la structure de participation. Jacques Cimon, 1970. 3 pages.
- CRD-518. Conférence de Me Claude Jourdain prononcée à l'assemblée d'information du comité de l'U.C.C. de la Vallée de la Matapédia, à St-Léon-le-Grand. 1970. 12 pages.

- CRD-543a). Conférence de Me Claude Jourdain prononcée à St-Pascal de Kamouraska. 1970. 8 pages.
- CRD-564. Conférence de Me Claude Jourdain président du comité de liaison des C.E.R. du Québec et président du C.R.D.E.Q. prononcée au colloque provincial de la C.S.N. sur les C.R.D. à Québec, 1970. 9 pages.
- CRD-570. Conférence de Me Claude Jourdain prononcée devant les membres de la Caisse d'Entraide Economique KRT à Rivière-du-Loup. 1970. 4 pages.
- CRD-628. Conférence de Me Claude Jourdain prononcée devant les membres de l'U.C.C. diocésaine de Rimouski, à Matane. 1970. 9 pages.
- CRD-631. Allocution de M. Maurice Soucy, vice-président du CRD prononcée au congrès de la Fédération Diocésaine de l'U.C.C. de Rimouski, à St-Cyprien. 1970. 9 pages.
- CRD-698. Conférence de Me Claude Jourdain prononcée au congrès du CRD de la Côte-Nord, à Sept-Iles. 1970. 13 pages.
- CRD-835. Conférence de presse, déclaration du président du CRD M. Adrien Babin. Jacques St-Pierre, 1971. 6 pages.
- CRD-1560. Conférence donnée par M. René Daigneault, président du CRDEQ à l'Université McGill dans le cadre d'un cours portant sur "L'expérience québécoise de la planification". 1974. 7 pages.
- CRD-1562. Extrait de l'allocution du président du CRDEQ, M. René Daigneault. 1974. 3 pages.
- CRD-1677. Les aspects multidimensionnels du développement en milieu rural. Exposé du président du CRDEQ, M. René Daigneault, au colloque de l'U.Q.A.R., 1975. 14 pages.
- d) Conférences du personnel
- CRD-64. L'homme interroge ses organismes de loisir. Communication présentée au colloque régional sur le loisir, Louis Larouche, 1967. 16 pages.
- CRD-89. Document de référence devant inspirer le contenu d'exposés présentés dans les clubs sociaux de la région par des dirigeants d'entreprises. Louis Larouche, 1968. 24 pages.

- CRD-718. La participation dans le développement. Causerie prononcée par Jacques St-Pierre responsable de la consultation au CRDEQ au congrès de fondation du Chapitre des Travailleurs sociaux et professionnels de l'Est du Québec et de la Côte-Nord, 1970. 16 pages.
- CRD-743. Schéma d'une déclaration ou d'une conférence en réponse aux propos de M. Maurice Tessier. Jacques Cimon, 1970. 4 pages.
- CRD-744. Projet Tessier. Rodolphe Lafresnaye, 1970. 4 pages.
- CRD-873. La participation dans le développement. Bref exposé de Réal Turcotte, responsable de l'animation siégeant sur un panel à l'occasion d'un colloque du mouvement coopératif. Montréal, 1971. 8 pages.
- CRD-1054. Notes pour une conférence de Fernand Dionne devant le cercle universitaire à l'U.Q.A.R. Fernand Dionne, 1972. 9 pages.
- CRD-1112. Grandes lignes de ma déclaration. Rodolphe Lafresnaye, 1972. 4 pages.
- CRD-1123. Déclaration de Rodolphe Lafresnaye au sujet de la déclaration du ministre Quenneville. 1972. 1 page.
- e) Textes du personnel
- CRD-162a). La consultation. Marc-André Morency, 22 juillet 1968. 16 pages.
- CRD-260. La recherche au CRD. Ronald Clark, 29 novembre 1968. 3 pages.
- CRD-372. Rapport du Conseil d'Administration. 28-29 juin 1969. 23 pages.
- CRD-734. Les conseils spécialisés vs les comités consultatifs du CRD. Rodolphe Lafresnaye, 27 novembre 1970. 4 pages.
- CRD-812. Les conseils spécialisés sectoriels et le CRD. Jacques St-Pierre, 4 mai 1971. 6 pages.
- CRD-1029. Réflexions du secrétariat sur la situation régionale et le rôle du CRD. 1972. 22 pages.
- CRD-1739. On est un tiers de million... Pierre Jobin, 1976. 38 pages.

CRD-1746. ... dans un pays grand comme la Suisse... Pierre Jobin, 1976. 19 pages.

CRD-1759. ... il faut se développer. Pierre Jobin, 1976. 6 pages.

E) Fondation Légaré du service des archives régionales de l'U.Q.A.R.

Causerie prononcée par J. Aurèle Bouchard à Rivière-du-Loup.
Le 11 mars 1959. 11 pages.

IVième procès-verbal du Congrès de Cabano. Fédération nationale Catholique de l'Industrie du Bois Ouvré du Canada Inc., 1946. Pages 31 à 45.

CAHIERS DU G.R.I.D.E.Q.

CENTRE DE DOCUMENTATION
SUR LES REGIONS
PERIPHERIQUES
GRIDEQ - UQAR

- Cahier no 1: Bibliographie: les inégalités de développement régional, au Québec et au Canada. Par Pierre Bruneau et Jean Larrivée, Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q., 1977, 154 p. Prix: \$4.75
- Cahier no 2: Les entreprises de mass média de l'Est du Québec et leur personnel (enquête auprès des patrons). Par Benoît Lévesque, Jean Larrivée, Claude Morin, Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q., 1978, 147 p. Prix: \$5.00
- Cahier no 3: La câblodistribution dans l'Est du Québec (Les entreprises). Par Hugues Dionne et al. Rimouski, U.Q.A.R.-G.R.I.D.E.Q., 1978, 201 p. (Epuisé).
- Cahier no 4: L'animation sociale au Québec: bibliographie. Par Serge Lapointe et al. Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q. 1978, 91 p. Prix: \$4.25
- Cahier no 5: Sociographie du personnel spécialisé des mass média de l'Est du Québec. Par Benoît Lévesque et Jean Larrivée. Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q., 1979, 212 p. Prix: \$5.00
- Cahier no 6: Le modèle centre-périphérie appliqué à l'Est du Québec. Par Alain Gagnon. Rimouski, U.Q.A.R.-G.R.I.D.E.Q. 1979, 156 p. Prix: \$6.00
- Cahier no 7: L'idéologie du BAEQ et les relocalisés de l'Est du Québec. Par Pauline Côté, Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q. 1981, 193 p. Prix: \$6.00
- Cahier no 8: Le conseil régional de développement de l'Est du Québec. Par Johanne Jutras. Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q., 1981. 144 p. Prix: \$6.00
- HORS SERIE: La problématique du développement en milieu rural. Grideq éd. Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q., 1976. 279 p. Annexes. (2e tirage). Prix: \$9.00

Répertoire des centres de documentation et des organismes s'intéressant à l'aménagement et au développement régional ou à des sujets connexes. Par Jean Larrivée, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, août 1980, 31 p. (Epuisé, 10¢ la photocopie).

Ces publications sont disponibles à l'adresse suivante:

Secrétariat du G.R.I.D.E.Q.,
Université du Québec à Rimouski,
300, Ave des Ursulines,
Rimouski, P.Q. G5L 3A1
Tél: 724-1441

DOCUMENTS GENERAUX DU G.R.I.D.E.Q.

- Document no 1: Mémoire du Grideq à la commission Healy sur les études supérieures en sciences humaines au Canada. Rédigé par Fernand Harvey. Rimouski, U.Q.A.R., mars 1975. 23 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 2: Mission d'exploration en France sur les questions rurales et régionales. Par Pierre Bruneau, Yves Dion et Fernand Harvey. Rimouski, U.Q.A.R., mai 1977, 94 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 3: Mission de recherche en France (Bretagne et Pays de l'Adour). Par Hugues Dionne. Rimouski, U.Q.A.R. décembre 1978, 47 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 4: Mission de recherche au Québec sur les phénomènes de marginalité dans les régions périphériques. Par Michel Chadefaud et Gilbert Dalla Rosa. Pau, Université de Pau, octobre 1978. 7 pages (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 5: Mission de recherche en France sur les stratégies de développement régional et le rôle des petites et moyennes villes en région périphérique (du 12 mai au 2 juin 1979). Par Pauline Côté. Rimouski, U.Q.A.R. mai 1979, 91 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page)
- Document no 6: Elites dirigeantes et mouvement national en Bretagne. Par Louis Quéré. Séminaire présenté au Grideq en février 1980. Rimouski, U.Q.A.R., juin 1980, 45 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 7: L'aménagement et le développement régional: Pourquoi? Par qui? Comment? Par Jean Larrivée. Réflexion suite à un stage en France organisé par l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Rimouski, U.Q.A.R., juin 1980. 45 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 8: L'analyse automatique du discours de Michel Pêcheux: application de cette méthode dans une analyse de quatre arrêtés en conseil sur la relocalisation dans l'Est du Québec. Par Pauline Côté. Rimouski, U.Q.A.R., mars 1981, 76 pages. Prix: \$3.00
- Document no 9: L'impact des lois 90 (zonage agricole) et 125 (aménagement-urbanisme) dans l'Est du Québec. Actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Rimouski, 27 et 28 mars 1981. Grideq éditeur. Rimouski, UQAR, juin 1981, 135 pages. Prix: \$5.00

